



UBACH (Raphaël), chanoine de Barcelone, fut élu abbé du monastère de Saint-Etienne de Bañolas (diocèse de Gérone), en 1545. Promu au siège épiscopal d'Elne le 27 juin 1555, il en prit possession par procureur le 13 septembre suivant. Ce jour-là même, Raphaël Ubach fut admis au chapitre de Saint-Jean de Perpignan. Ce prélat fit son entrée solennelle dans cette ville le 19 novembre de la même année, avec le déploiement des cérémonies usitées en pareille circonstance. Les chantes de l'église Saint-Jean firent entendre un motet en chant figuré ou en contre-point. La cérémonie fut terminée par le *Te Deum laudamus*, dont les versets furent alternés en chant figuré et en plain-chant. Le 20 juillet 1555, Raphaël Ubach présida la procession, organisée à l'occasion de la translation des reliques de sainte Polybie, du vieux couvent des Clarisses de Perpignan, au nouveau monastère dit *du Palmier*, que les religieuses occupaient depuis peu de temps. La cérémonie, qui fut des plus magnifiques, fut rehaussée par un sermon de l'évêque d'Elne. Le 17 novembre 1555, Raphaël Ubach célébra la messe pontificale dans l'église Saint-Jean de Perpignan. Dans l'après-midi, il administra le sacrement de confirmation, devant l'autel majeur de cette église, à une multitude énorme de fidèles, de tout âge et de toute condition. Raphaël Ubach étant décédé le 28 août 1556, à quatre heures du matin, on l'enterra le lendemain, au bas du dernier degré du maître-autel de Saint-Jean. On fit, pour le repos de son âme, le jour de ses obsèques, un service funèbre solennel, qui fut exécuté en chant figuré. Un sceau de cet évêque, de forme ronde, mesure 0^m05 de diamètre. Le centre est rempli par un écusson, sommé du chapeau épiscopal et écartelé : au premier et au quatrième, un échiqueté ; au second et au troisième, une étoile à huit rayons, qui paraît être celle du chapitre d'Elne. La légende en capitales romaines porte : † *R. Ubac, episcopus Elnensis*. Loup-Martinez de La Guilla succéda à Raphaël Ubach, après deux années de vacance du siège.

Archives des Pyr.-Or., G. 239. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — TOLRA DE BORDAS, *L'Ordre de saint François d'Assise en Roussillon*. — MONTSALVATGE, *El obispado de Elna*, t. II.

ULLASTRE (Dalmace de), commandait la châtellenie de Ria sous le règne de Pierre III, roi d'Aragon.

Archives des Pyr.-Or., B. 100.

URG (Guillaume d') chevalier, prit une part active à la conquête des Iles Baléares, entreprise en 1113 par le comte de Barcelone. Ce fut ce paladin qui planta l'oriflamme aux armes de Catalogne sur les murailles de Palma.

A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdaña*.

URG (Galcerand I d'), seigneur de Joch, vivait durant la première moitié du XII^e siècle. Au rapport de l'historien Bernard Alart « la famille d'Urg (prononcez *Ourdsch*), qui posséda pendant plus de deux siècles la seconde moitié de la seigneurie de Joch, devait certainement son nom au village d'Urg situé dans la Cerdagne espagnole, sur la rive gauche du Sègre, un peu au-dessous de Vilallobent et en face de Puycerda : mais nous n'avons trouvé aucune trace de château ou de fortifications dans ce village et les documents anciens ne font pas mention d'un château d'Urg à cette époque. Il est donc fort douteux que la famille d'Urg fut originaire de ce lieu ni qu'elle y eût fait sa résidence primitive : c'était seulement un des domaines de la famille d'Urg, de même que Nahuja, et l'on sait qu'aux XII^e et XIII^e siècles, dans les grandes familles, il n'y avait guère que le fils aîné qui portât le même nom que son père ; lorsque ce nom se rattachait à une terre, les autres enfants prenaient chacun un nom différent pris dans les domaines de la famille. Nous pensons que la famille d'Urg était une branche cadette de la maison des anciens vicomtes de Cerdagne et de Conflent qui furent, sinon les fondateurs, du moins les principaux bienfaiteurs du prieuré de Serrabona. Ce fut en effet dans les domaines des deux vicomtés que ce monastère reçut ses principales dotations, parmi lesquelles on remarque, dès le milieu du XII^e siècle, les deux églises de Saint-Martin de Joch et de Saint-Martin d'Urg. D'autre part, en 1134, lorsque le comte de Barcelone confirma en fief au vicomte de Castellbo la vicomté de Cerdagne, il en excepta expres-

sément « le tiers des domaines de la dite vicomté » que le nouveau vicomte était tenu de délaissier à Galcerand d'Urg, pour le règlement des droits qu'il réclamait. Pareille cession, peut-être même plus importante encore, fut faite sans doute par le vicomte de Castellbo à Galcerand pour les biens de l'ancienne vicomté de Conflent, et c'est ainsi que s'expliquerait la possession de la moitié de la seigneurie de Joch. Ces faits et bien d'autres qu'il est inutile de mentionner ici, semblent donc indiquer qu'il existait quelquelien de parenté entre la famille d'Urg et les anciens vicomtes de Cerdagne. Quant à la famille d'Anahuja ou Nahuja qui, pendant deux siècles, eut des possessions importantes à Ille, Vilella, Rigarda, Joch, Espira et Estover, c'est-à-dire dans les seigneuries possédées en Conflent par la famille d'Urg, c'était sans doute quelque branche cadette de la même famille, devant son nom au village de Nahuja, dont la seigneurie appartenait à la famille d'Urg. Galcerand d'Urg n'est plus mentionné, à notre connaissance, après 1134, à moins de la retrouver à la suite du roi Alphonse dans une charte très corrompue de l'an 1173 sous le nom de *Galcerandus de Vico* (pour de *Urgio*). Il est certain d'ailleurs qu'il vivait encore vers cette époque, car on lit dans une sentence de 1263 que le roi Alphonse d'Aragon concéda en fief à Galcerand d'Urg le droit de posséder une fortification en terre ou en maçonnerie dans sa seigneurie de Nahuja ».

ALART, *La baronnie de Joch*, dans l'almanach *Le Roussillonnais*, année 1879.

URG (Raymond d') était, au témoignage d'Alart, fils de Galcerand. Il figure, dit cet historien, dans divers documents des années 1188 et 1192. On le trouve encore à Perpignan avec le roi Alphonse en mars 1194 et nous n'en connaissons aucune autre mention après cette date. Dans un sirvente écrit après 1193, le troubadour Bertrand de Born parle de Galcerand d'Urg et de son frère Raymond avec lesquels il était en grandes relations d'amitié :

Gauceran d'Urtz e son frair' En Raimon
Am atretan cum s'eron meg segon.

ALART, *op. cit.*

URG (Galcerand II d') vécut vers la fin du XII^e siècle et au commencement du siècle suivant. L'historien Alart le regarde comme le fils de Raymond d'Urg. « Était-il le même que l'ami de Bertrand de Born, se demande-t-il, ou bien était-il fils de Raymond ? Aucun document ne le dit d'une manière expresse, mais la seconde supposition paraît seule admissible. On ne s'expliquerait pas, en effet, que ce personnage, déjà âgé de plus de vingt ans au moins en 1193, ne se fut marié que vers 1230, peut-

être même plus tard, et que son épouse eût vécu jusqu'en 1287. Il est donc probable qu'il était fils de Raymond, dont on ne sait plus rien après 1195. C'est, sans doute, Galcerand d'Urg qui figure à la bataille de las Naves de Tolosa, en 1212, sous le nom de *Guillem d'Urso* (Galcerand de Urgio ?) dans la chronique de Benter. Quoiqu'il en soit, Galcerand d'Urg, appelé aussi quelquefois de *Burg* dans certains documents est connu depuis l'an 1217 et on le trouve à partir de 1224 comme seigneur d'Ille et probablement aussi de Bula-Terranera, d'Estover et de la moitié de Joch. Il vécut jusqu'en 1252 au moins, mais la date de sa mort n'est pas facile à préciser, parce qu'il est difficile de le distinguer de son fils de même nom qui lui succéda à Ille. Galcerand avait épousé Blanca de Mataplana, fille de Pons de Mataplana et de Bérengère de Solanllong. Blanca, petite-fille du troubadour Urg de Mataplana, apportait en dot à son mari l'héritage de cette illustre maison, une des plus puissantes de la haute Catalogne à cette époque. Son mari lui attribua pour douaire la seigneurie de Bula-Terranera, dont elle jouit depuis la mort de Galcerand, c'est-à-dire depuis 1259 au moins, jusqu'à l'an 1287 ». Galcerand d'Urg et Blanca eurent plusieurs enfants, parmi lesquels on connaît Galcerand, Raymond, Ermengaud, Bernard-Hugues et Béatrix dont les notices suivront.

ALART, *op. cit.* — A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdania*.

URG (Galcerand III d'), fils aîné et héritier du précédent, occupa les seigneuries d'Ille, Joch, Estover, Via, etc. Il était déjà marié en 1261, avec Xatberta de Barbayran, qui appartenait à la famille des seigneurs de Molitg. Il confirma les privilèges des habitants d'Ille en 1279, et il mourut sans doute peu de temps après, car nous n'en connaissons plus aucune mention après cette date et sa fille lui avait déjà succédé en 1282. Par son testament, Galcerand d'Urg ordonna de vendre la seigneurie de Via et la moitié de celle de Joch pour payer les dettes de son père. Il laissa une fille unique appelée Gueralda qui épousa Arnaud de Cortsavi (voir ce nom).

ALART, *op. cit.*

URG (Raymond d'), frère du précédent, reçut en partage les domaines de la Cerdagne avec ceux de la maison de Mataplana, dont sa mère le fit héritier. Partisan du roi d'Aragon après la constitution du royaume de Majorque, ce chevalier pénétra dans l'Ampourdan avec Bernard de Corbère, Ermengaud d'Alénia, Bernard d'Enveig et Bérenger d'En. La troupe de ces seigneurs roussillonnais fit irruption sur le château de Vilariu et le pillra. Ils furent dénoncés au roi de Majorque, Jacques I^{er}, par le viguier de

Gérone. Raymond d'Urg prit part à la glorieuse conquête du royaume de Murcie, en 1266. Ce paladin assista encore à la prise de Ceuta, que l'armée catalane de Jacques-le-Conquérant enleva en 1273. Il se couvrit ensuite de gloire dans la Calabre, où il combattit aux côtés de Galcerand de Pinos, durant l'année 1283. Raymond d'Urg accompagna le roi d'Aragon, Pierre III, à Bordeaux, où ce prince devait se rencontrer avec Charles d'Anjou, son rival et son compétiteur au trône de Sicile. Il faisait partie de l'escorte d'honneur, composée de cent chevaliers catalans, aragonais et siciliens, qui allait se mesurer avec la garde de Charles d'Anjou, égale en nombre. Le combat n'eut pas lieu, car Charles d'Anjou et ses preux ne furent pas fidèles au rendez-vous. Raymond d'Urg épousa Esclarmonde, dont la famille est inconnue. Il eut un fils du nom de Hugues, déjà mentionné le 29 avril 1278. Raymond d'Urg mourut en 1297 et sa pierre tumulaire, qui provient sans doute du couvent des Dominicains de Puigcerda, existe dans une petite maison de la rue *du Moli* de cette ville. On y voit le chevalier défunt ceint de son épée et revêtu d'une cotte de mailles, les mains jointes, entouré de prêtres et d'acolytes. Toutes ces figures portent des traces de peinture ancienne. Le cadre porte l'inscription suivante :
 † ANNO : DNI : M : CC : LXXX : VII : V :
 KLS : IANVARII : OBIIT : NOBILIS : VIR : RUS
 : DE : VRGIO : DNS : DE : MATAP[L]ANA :
 Son fils, Hugues de Mataplana, épousa Sibille de Pallars, prit les titres de comte de Pallars et seigneur de Berga, et vendit au roi Jacques de Majorque la seigneurie de Bula-Terranera qu'il tenait de sa grand'mère Blanca.

Archives des Pyr.-Or., B. 190, 247. — ALART, *la baronnie de Joch*, dans l'almanach *Le Roussillonnais*, année 1879. — A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdaña*.

URG (Jacques d'), frère des précédents, embrassa la carrière ecclésiastique et entra dans les ordres. Il exerçait les fonctions d'archidiacre de Prats, dans la cathédrale d'Urgell, lorsque les membres du chapitre, ses confrères, le désignèrent, par acclamation, le 3 novembre 1269, comme successeur de Pons de Vilemur, que le Souverain Pontife venait de déposer. Jacques d'Urg fut sacré le 29 décembre suivant, dans la métropole de Tarragone, *sede vacante*, par Raymond de Anglesola, évêque de Vich, assisté des évêques de Barcelone et de Tortose. Au mois de mai 1270, ce prélat acheta à l'évêque d'Elne, Béranger de Cantallops, des champs situés sur le territoire de cette cité et qu'il avait acquis de son prédécesseur Bernard de Berga. Jacques d'Urg assista aux conciles provinciaux de 1273 et de 1279, au cours desquels on résolut de demander au Saint-Siège l'introduction

de la cause de la canonisation de saint Raymond de Pennafort. Il célébra deux synodes dans son diocèse. Le premier fut tenu le 19 octobre 1276, et les constitutions édictées par ce pontife ont encore force de loi dans le diocèse d'Urgell. Un des successeurs de Jacques d'Urg sur ce siège épiscopal, Vittoria, les renouvela et les fit siennes dans le courant du *xviii*^e siècle. Le 21 mars 1286, Jacques d'Urg réunit en assemblée générale les ecclésiastiques soumis à sa juridiction. Le comte de Foix, Bernard, fit la guerre à cet évêque au sujet de la suzeraineté sur l'Andorre. La querelle se termina, le 8 septembre 1278, par un arbitrage qui associa les deux belligérants dans le gouvernement seigneurial des vallées. Le paréage, qui fut élaboré et édicté en présence du roi d'Aragon, par Jaspert de Botonac, évêque de Valence, un chanoine de Narbonne et un archidiacre de Tarragone, est encore invoqué aujourd'hui comme la base principale du droit public en Andorre. Il établit le *condominium* du comte de Foix et de l'évêque d'Urgell dans cette contrée, et accorda au premier des avantages matériels supérieurs, au second une suzeraineté féodale qu'il faut se garder de confondre avec la souveraineté. Le paréage fut confirmé en 1282 par le Souverain Pontife. Jacques d'Urg assista au Concile provincial qui fut célébré à Tarragone, le 13 mai 1292. Il mourut dans le courant de l'année suivante. Ses cendres furent déposées dans une des deux urnes qui se trouvent à l'extrémité du transept oriental de la cathédrale d'Urgell, à proximité de la chapelle du Saint-Sauveur qu'il avait fait construire de ses propres deniers. Cette urne ne porte aucune inscription.

VILLANCEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XI. — A. PUYOL Y SAFONT, *Hijos ilustres de Cerdaña*.

URG (Bernard-Hugues d'), frère des précédents suivit la carrière ecclésiastique. Il était archidiacre d'Elne, en 1287. Le 13 juillet de cette année-là, il contresigna, comme tel, un statut de l'évêque du diocèse, Béranger de Santa-Fe, qui réduisait à quinze le nombre des canonicats de la cathédrale d'Elne. Bernard-Hugues d'Urg figura au synode qui fut tenu par l'évêque Raymond de Costa, le 5 avril 1301. Il était recteur de l'église d'Ille et il mourut vers 1315.

Archives des Pyr.-Or., G. 169. — ALART, *La baronnie de Joch*, dans l'almanach *Le Roussillonnais*, année 1879.

URG (Béatrix d'), sœur des précédents, épousa Hugues de Saissac, fils et héritier de Pierre, dernier vicomte de Fenouillet. Son fils aîné, Pierre de Fenouillet et d'Urg, acquit plus tard presque toutes les seigneuries de l'ancienne famille d'Urg en Conflent et Cerdagne.

ALART, *op. cit.*

URG (Ermengaud d'), frère des précédents, s'établit en Roussillon, épousa Ricsende de Canet et eut, entre autres, un fils du nom de Raymond, seigneur d'Avalri, qui défendit la cité d'Elne contre les croisés français en 1285.

ALART, *op. cit.*

URG (Pierre d'), damoiseau, eut une fille appelée Arsende, qui épousa, vers 1350, Bérenger de Viviers. A la même époque, Nicolas d'Urg était prévôt de Joch.

Archives des Pyr.-Or., B. 105, 107.

URG (Roger d'), damoiseau, vivait au commencement du xv^e siècle. Il avait épousé Claire, dont il eut deux fils : Jean, qui prit part à l'expédition du

royaume de Naples, en 1425, en qualité de connétable de dix arbalétriers, soldés par l'évêque d'Elne, Galcerand Albert, et Georges, damoiseau de Canohès, qui partit pour cette même campagne militaire, amenant avec lui trois chevaux.

Archives des Pyr.-Or., B. 237, 239, 257, 268, G. 172.

URG (Pierre d'), damoiseau de Saint-Cyprien, suivit le roi Alphonse V dans la guerre du royaume de Naples et fournit à l'armée du roi d'Aragon un contingent de quatre chevaux.

Archives des Pyr.-Or., B. 268.

URG (Louis d'), damoiseau, était domicilié à Florensac, dans le diocèse d'Agde en 1494.

Archives des Pyr.-Or., G. 222.





VALANT (Honoré-Joseph-Bonaventure) vit le jour à Perpignan, le 20 janvier 1763. Le surlendemain de sa naissance, il recevait le baptême, dans l'église de la Réal, des mains de Pierre Benézet, chanoine et curé de la paroisse. De race plébéienne — son père était menuisier, — Valant suivit cependant comme externe les cours du collège Saint-Laurent de sa ville natale. On sait que durant la seconde moitié du ^{xvii}^e siècle, des prêtres séculiers donnèrent l'enseignement secondaire à la jeunesse perpignanaise, à la place des jésuites expulsés. Un d'entre eux, l'abbé Verdier, mathématicien de renom, voua à Valant une affection toute spéciale. D'ailleurs, son application et son amour pour l'étude l'avaient fait bientôt remarquer. Ses nombreux succès donnèrent les plus grandes espérances à ses parents. A l'âge de vingt ans, Valant professait à Aix dans une maison d'éducation dirigée par des Doctrinaires ; en 1785, il se rendit à Paris. Il occupait une chaire de littérature dans un collège de la capitale, lorsque la Révolution éclata. Il adopta franchement ses principes et, pendant la Terreur, il faillit être victime de son dévouement à la liberté. En 1794, après le 9 thermidor, il fut chargé par une commission sortie du sein de la Convention nationale, de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices. Il devint secrétaire de Merlin de Douai, ministre de la Justice. Valant profita de l'influence que lui créait sa position à Paris, pour seconder de tous ses efforts la fondation à Perpignan d'une école centrale. Ses aptitudes pédagogiques le désignant pour être plutôt à la tête d'une école qu'en sous-ordre dans les bureaux du ministère, il fut nommé, en l'an V, directeur du *Lycée de la Jeunesse*. Plus tard, il fonda l'*Athénée de la langue française*, dont Cambacérès était le président honoraire, et qui comptait pour correspondants plus de dix-huit cents savants de l'Europe. Valant avait entrepris de traduire *Télémaque* en vers français. On a encore de lui : *Épître à Louis XVI*, 1791, in-8° ; *De la garantie sociale considérée dans son opposition avec la peine de mort*, imprimé par ordre de la commission des Onze, 1796, in-8° ; *Le Cosmète ou l'Ami de l'instruction publique*, 1798, in-8° ; *Code moral pour servir à l'instruction de la jeunesse*, 1799, in-12 ;

Abrégé du code moral, 1799, in-12 ; *Les mânes de Lamoignon de Malesherbes*, ode suivie d'un extrait de ses pensées mises en vers, 1803, in-8° ; *Lettres académiques*, 1811-1812, in-8° ; les mêmes précédées de *l'Education du poète*, poème imité de Vida ; *Cri du peuple français*, présenté le 8 juillet 1815, au duc de Wellington, à Saint-Denis ; *Hymne pour la fête de Saint-Louis*, 1817, in-8° ; *Henri IV renaissant de sa gloire*, poème ; *Nouveaux essais sur la peine de mort*, suivis d'un discours en vers sur le meurtre public ; Dans l'*Almanach des Muses* de l'an V, on trouve de lui, une *Épître des dames romaines au général Bonaparte*. Les poésies de Valant, dit un critique qui ne manque pas d'esprit et de bon goût « sont pleines de sentiment ; son érudition, nourrie de la lecture des anciens était vaste et sa mémoire prodigieuse ». Sa société était recherchée ; il était aussi lié d'amitié avec diverses célébrités littéraires ou politiques de son époque, Dupuy, Sauvages, le comte de Lanjuinais, la princesse de Salm, Delille, pour ne citer que les principaux d'entre ces personnages. Valant mourut à Paris le 15 juillet 1829.

Archives communales de Perpignan, GG. 198. — Archives des Pyr.-Or., L. 1113. — *Annuaire de 1834*. — *X^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*. — *Journal illustré des Pyrénées-Orientales*, fascicule 57.

VALDES (Jean), imprimeur, mourut à Perpignan en 1499. Il avait précédé, dans cette ville, Jean Rosembach, qui vint, l'année suivante, y imprimer le *Breviarium Elnense*.

COMET, L'Imprimerie à Perpignan.

VALDÈS (Ferdinand de) naquit en 1483, à Salas dans les Asturies. Son père, qui s'appelait Jean-Ferdinand de Valdès était seigneur de cette localité et sa mère avait nom Mencia de Valdès. Après avoir suivi les cours à l'Université de Salamanque, Ferdinand de Valdès occupa une stalle à la collégiale Saint-Barthélemy de cette ville, en 1512. Il fut pourvu du diplôme de licencié en droit canonique et entra, en 1516, à titre d'auditeur, au conseil du cardinal de Cisneros. Devenu dans la suite chanoine d'Alcala et visiteur de l'Inquisition, dans le diocèse de Cuença, il fut

gouverneur du conseil de Navarre. Ferdinand de Valdès ayant suivi Charles-Quint dans le pays des Flandres, accompagna ce monarque en Portugal, et assista comme témoin au contrat de mariage de l'Empereur avec Isabelle, fille du roi Emmanuel. Il remplissait les fonctions d'Inquisiteur en Catalogne, lorsqu'il fut appelé à l'évêché d'Elne, où il recueillit la succession de Guillaume de Vandenesse. Ferdinand de Valdès prit possession de ce siège, par procureur, le 1^{er} septembre 1529. Sept mois après, il fut transféré à Orense. Ce prélat ne gouverna ce diocèse que durant l'espace de deux ans. En 1532, il passa à l'évêché d'Oviedo, puis devint successivement évêque de Léon, de Sigüenza et archevêque de Séville. Ferdinand de Valdès résidait à Madrid où il exerçait les hautes charges de Président du Conseil suprême de Castille, d'Inquisiteur général et du Conseil d'Etat. Il mourut dans la capitale de l'Espagne, le 9 décembre 1568. Son corps fut porté en grande pompe à Salas, son village natal, et inhumé, en 1580, dans un sarcophage d'albâtre, d'un grand prix, construit d'après les indications qu'il avait fournies, de son vivant. On y relève l'épithaphe suivante :

Aquí yace el yll^{mo} don Fernando de Valdes, natural de esta villa de Salas, Hijo de Juan Fernandez de Valdes, y de Doña Mencia de Valdes, señores de la casa de Salas, que fue collegial de San Bartholome de Salamanca, del consejo de la santa, y general Inquisicion : sirvio Al emperador Carlos V, en Flandes, y Alemania : tubo los obispados de Helna, Orense, Oviedo, Leon, y Sigvenza, y la presidencia de la real chancilleria de Valladolid, Y fue presidente del svpremo consejo de Estos reinos, del consejo de estado, arzobispo de Sevilla, e Inquisidor general, Varon mvi religioso, y severo persegvidor de La heretica pravedad, y de la catolica fe Vigilantissimo defensor, docto, exemplar, Clemente, y liberal, como lo mostro con Gran magnificencia en las mvchas, y ricas Fundaciones y dotaciones perpetvas de obras Pias, qve desco en sv patria, en Oviedo, En Salamanca, en Sigvenza, y en Sevil Lla para gloria de Dios, y bien comun. Vi Vio 85 años: murio en Madrid, a IX de Diciembre, año MDLXVIII, y reinando Don Felipe II.

Ce mausolée, placé dans l'église collégiale de Sainte-Marie Majeure, à Salas, constitue une œuvre d'art. Il est en marbre blanc. Les inscriptions funéraires et les armes du prélat courent le long de la base du monument. La statue de l'évêque Ferdinand de Valdès occupe la niche principale ; elle est encadrée par quatre colonnettes ouvragées. Sur les côtés sont sculptés des personnages représentant les vertus théologiques et les vertus cardinales. Une croix et deux anges sont placés sur le fronton du sarcophage. Les exécuteurs testamentaires de Ferdinand de Val-

dès firent encore graver sur ce tombeau les distiques suivants :

Ad famam.
Dic mihi, quæ donas illvstribus ore canoro
Vivere post obitvm sæcvla longa viris,
? Quem claros inter heroas atque ardva famæ
Pignora, majori fœnore adornat honos ?
— Valdesium statvo, quo Salas gaudet alvmo,
Quo Valdesa domus eminet ampla viro.
Occidis, exemplum fidei, lavs alta parentvm
Occidis, cœli lvcida regna petens.
O te felicem, qvi fortvnata piorvm
Agmina et æterni conspicias ora patris !
Desine jam tristes, Hispania, fundere rivos,
Infavstisque polvm sollicitare notis.
Havd obiit præsul, sed dvm super æthera fertvr,
E terra in cœlvm transtvlit imperivm.

Archives des Pyr.-Or., G. 234. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — MONSALVATGE, *El obispado de Elna*, t. II.

VALDÈS (Pierre de), originaire du diocèse de Tolède, en Espagne, fut gradué en droit, professa à l'Université de Toulouse, et entra ensuite dans l'Ordre des Minimes. Il s'adonna exclusivement au ministère de la prédication apostolique qu'il remplit avec zèle et succès. En 1573, Pierre de Valdès se rendait d'Espagne en France. Il vint à passer par Perpignan. Ayant prêché deux ou trois fois dans cette ville en présence d'une foule considérable, Pierre de Valdès gagna les sympathies de ses auditeurs. Les habitants de Perpignan lui proposèrent d'établir dans leur cité un monastère de son Ordre. Ils se cotisèrent pour acheter huit ou neuf maisons, à proximité du couvent des Dominicains et en offrirent la propriété aux religieux Minimes. On rasa ces bâtisses et, sur leur emplacement, on construisit, en 1575, un couvent et une chapelle qui furent placés sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire (locaux actuels de la Manutention militaire). Pierre de Valdès fixa désormais sa résidence dans cette nouvelle maison, qui était son œuvre. « Il s'étudia, raconte dom d'Attichi, historien de l'Ordre des Minimes, en bâtissant les murs de son couvent, de réformer les mœurs des habitants, qu'il instruisait, consolait et exhortait par les sermons qu'il leur faisait quasi toujours, déracinant les abus et mauvaises coutumes qu'il y trouva et y implantant de bonnes et louables, comme la fréquentation des sacrements, l'assiduité aux services divins, et particulièrement la dévotion envers notre glorieux Père saint François de Paule. Cette dévotion, il l'introduisit en cette ville et pays à force de leur parler des grandeurs, excellences et rares merveilles que le saint avait faites, ou plutôt Notre-Seigneur par lui, en la plupart des quartiers du monde chrétien. Elle dure encore jusqu'à présent et a grand cours ; car la divine bonté, pour témoigner que l'honneur que l'on fait à ce grand Saint lui est très agréable, a opéré depuis ce temps, et ne cesse

encore d'opérer tous les jours de très grands miracles à son invocation, si bien qu'ils sont infinis en nombre et ne se peuvent écrire pour la grande quantité qu'il y en a. Néanmoins le Révérend Père Luc de Montoya au livre III de la Chronique générale de saint François de Paule et de son ordre, sous le titre du Couvent de Perpignan, en raconte quelques-uns des principaux et plus signalés, auquel je renvoie le lecteur curieux. Nous dirons seulement ce qui arriva à sa mort. Etant venu prêcher à Villelongue-de-la-Salanque, l'an mil cinq cent quatre-vingt, le seizième janvier, jour auquel on fait la fête de saint Marcel, patron et titulaire de cette église, le sermon achevé, il s'exprima en ces termes : Mes frères, je confesse que vous m'avez fait beaucoup d'honneur, m'ayant invité à vous venir donner une pauvre prédication. Je l'ai fait pour vous obéir et donner ce contentement que vous avez recherché. En quoi j'ai sujet de me louer de votre courtoisie, qui avez non seulement pris patience de m'écouter, mais outre cela m'avez encore prêté l'oreille et audience très favorable ; il me reste à vous faire une requête, c'est que tous tant que vous êtes ici me recommandiez très instamment à Dieu ; car je vous avertis que ce sermon que je vous ai fait sera le dernier que je ferai jamais en ma vie. Je prends donc ici congé de vous, vous remerciant derechef de l'honneur que vous m'avez fait et me recommandant très affectueusement à vos prières, à tous en général et à chacun en particulier. Cela dit, il descend de chaire et prend la route de Perpignan, où il mourut d'une heureuse mort, le vingt-unième du même mois, cinq jours après sa prophétie, en ce même couvent qu'il avait fondé par ses travaux et honoré par ses prédications et belles œuvres qu'il y composa. On garde encore jusqu'aujourd'hui en la bibliothèque de ce couvent un livre écrit de sa main qui n'a point encore été imprimé, et qui montre, à ce que dit le Père Luc de Montoya, le grand trésor et amas de science qu'il avait entassé dans son esprit, et la grande lecture dont il était imbu. Il est dédié à un évêque d'Elne, son grand ami. Au reste, le même jour que le Père Valdès mourut en Espagne, on fit les obsèques en France d'un grand seigneur qui était mort en une ville près de Narbonne, où il avait la plupart de ses biens ; et comme Narbonne et le comté de Roussillon sont fort proches l'un de l'autre, il se trouva à ses funérailles un bon nombre de seigneurs et de gentilshommes espagnols qui étaient parents du défunt. Il y eut aussi un de nos frères qui fut prié d'y faire l'oraison funèbre ; lequel ayant harangué, après toute la cérémonie faite, on le vit tout à coup comme ravi ou tombé en une profonde extase qui dura quelque espace de temps ; d'où étant revenu à soi-même, il dit à l'étonnement de tous ceux qui étaient là : « Béni

soit Dieu ! aujourd'hui l'âme du Père Pierre Valdès est entrée au ciel ! » Prophétie qui fut trouvée véritable par la confrontation du jour et de l'heure où ce bon Père était mort. Ces seigneurs espagnols étant depuis retournés à Perpignan, et s'en étant enquis fort curieusement, trouvèrent qu'il était trépassé à la même heure que ce prédicateur de notre ordre en ce sien transport d'esprit avait prédit par où ils crurent que Dieu le lui avait révélé. Ils racontèrent tout le fait aux religieux du couvent, qui louèrent et remercièrent Dieu de l'assurance qu'ils leur donnaient de la gloire du bon Père Valdès, leur conventuel : ce ne leur était pas une petite consolation de savoir qu'ils eussent un si bon ami en la cour du Paradis, en sorte qu'ils tiennent ce bon Père défunt en estime de réputation de saint et de bienheureux. Mais il y a encore une chose bien remarquable racontée par le Père Luc de Montoya au livre IV de sa Chronique générale. Dix-sept ans après la mort du bon Père Valdès, on transféra les ossements des religieux défunts de la sépulture ancienne à un lieu plus honnête, et on trouva le corps du Père Valdès sans aucune marque de corruption, l'habit et cordon tout entiers ; et même que pour s'assurer davantage de ce qu'on voyait, on prit le cordon, et on fit un effort pour tâcher de le rompre ; de quoi jamais on ne put venir à bout : ce qui fut un motif aux Pères de le mettre en un lieu particulier, comme celui dont il avait plu à la divine bonté de découvrir la sainteté par des signes si évidents ».

Archives des Pyr.-Or., B. 433. — *Semaine religieuse* du diocèse de Perpignan, n° du 13 avril 1901.

VALLGORNERA (Jacques de), chevalier, appartenait à la famille des seigneurs du lieu ou château de Vallgornera, situé dans la paroisse de Peralada (Espagne). Il vint s'établir en Roussillon, sur le déclin du ^{xiii} siècle, à la suite du mariage qu'il contracta avec Sibylle, fille de Simon de Vilalonga, héritière du château de Vilarnau-d'Avall, qui se trouvait entre Canet et Castell-Rossello.

Archives des Pyr.-Or., B. 190, G. 292.

VALLGORNERA (François de), petit-fils du précédent, chevalier et seigneur de Vilarnau-d'Avall vivait vers la fin du ^{xiv} siècle. Il passa dans le royaume de Naples et en Sicile, à la suite d'Alphonse V, mourut dans ce pays et laissa un fils du nom de Jean qui vit les biens et les revenus qu'il possédait dans le Roussillon, confisqués par Louis XI, en 1464. Le fils de ce dernier, Vidal de Vallgornera, vendit son fief de Vilarnau, en 1486, à la communauté ecclésiastique de Saint-Jean, de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 299, 408, E. (Titres de famille), 775, G. 292.

VALLGORNERA (Simon de), frère du précédent, épousa, le 13 septembre 1403, Sibylle dez Fonts, fille unique et héritière de Jaubert dez Fonts, seigneur de Ponteilla. Le jour même du mariage, Jaubert dez Fonts fit donation à sa fille du lieu et territoire de Ponteilla, avec toute juridiction. Sibylle et son mari entrèrent immédiatement en possession de cette seigneurie, car Simon de Vallgornera prend le titre de seigneur de Ponteilla dès l'an 1409, bien que son beau-père et sa belle-mère aient longtemps survécu à la donation de l'an 1403. Françoise dez Fonts, mère de Sibylle, ne mourut qu'en 1434. Quant à Jaubert dez Fonts, il était déjà décédé en 1410. Simon de Vallgornera, à l'exemple de son frère François, passa en Italie au service du roi Alphonse d'Aragon. Ce prince le récompensa de ses brillants services militaires, en lui accordant une pension viagère de vingt-trois livres et demie, par une charte datée de Gaëte, le 10 juillet 1422. Simon de Vallgornera s'était conduit vaillamment dans les combats livrés par Alphonse V, lors de la conquête du royaume de Sardaigne. Il avait fait encore preuve de valeur dans les sièges de Calvi, de Bonifacio (Corse) et au royaume de Naples où il pénétra, escortant le roi d'Aragon, avec une forte compagnie d'armes. Simon de Vallgornera servit en Italie dans l'armée d'Alphonse le Magnanime, jusqu'en 1428. A cette date, il fut de retour en Roussillon. « Simon de Vallgornera et Sibille, dit l'historien Alart, n'avaient qu'une fille du nom de Marguerite qui épousa, le 27 août 1427, le chevalier Pierre del Redon, fils du chevalier Jacques del Redon se disant seigneur de Calce. Parmi les témoins du contrat figurent Bérenger Blanca, damoiseau, Bernard d'Urg, chevalier, et Antoine de Vallgornera, tous parents de Marguerite. Quant à Simon et à son épouse, on les trouve encore vivants un an après ce mariage, et la possession de la seigneurie de Ponteilla semble s'être continuée pour eux jusqu'à la mort de Françoise dez Fonts, arrivée au commencement d'avril 1434. Nous ne savons pas si Simon de Vallgornera lui survécut, mais il paraît bien que ses droits et ceux de son épouse sur Ponteilla reposaient sur la personne de sa belle-mère avec laquelle ils se seraient éteints. »

Archives des Pyr.-Or., B. 232, E. (Titres de famille), 773. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

VALLGORNERA (Jean-François de), chevalier, seigneur du château de Vallgornera (Espagne), était fils de Jacques de Vallgornera et de Brigitte. Il épousa, le 1^{er} juin 1499, Elisabeth, fille du chevalier Barthélemy Jaubert. De cette union étaient issus deux fils : Jean et Cosme qui devinrent la tige des branches de la maison de Vallgornera, continuée en Roussillon jusqu'au xvii^e siècle.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 775.

VALLGORNERA (Jean de), chevalier, seigneur du château de Vallgornera et fils aîné du précédent, contracta alliance, en 1522, avec Catherine de Foixa, fille de Jean de Foixa. Celle-ci, qui était déjà veuve en 1541, ne laissa qu'un fils Galcerand, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 775.

VALLGORNERA (Galcerand de), fils et héritier du précédent, unit ses destinées, en 1550, à celles de Lucrèce de Llupia, la fille du procureur royal François de Llupia (voir ce nom) et d'Angèle Xanxo, son épouse. Avec lui finit la branche aînée de la maison de Vallgornera, car à sa mort il ne laissa que deux filles : Angèle qui épousa Michel de Blanes et Maciana qui contracta alliance avec Mathias de Oris. Galcerand de Vallgornera étant décédé en 1595, fut enseveli dans le caveau que sa famille possédait dans l'église du monastère Saint-François (hôpital militaire). Sa veuve Lucrèce, qui mourut le 6 août 1603, fut aussi inhumée dans ce même tombeau. Elle laissa tous ses biens à ses petites-filles Mancia, Isabelle, Lucrèce, Marie, instituant au préalable légataire universel, son gendre, Mathias de Oris.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, 430, 433, E. (Titres de famille), 775.

VALLGORNERA (Cosme de), auteur de la branche cadette de la maison de Vallgornera, était le second fils de Jean-François de Vallgornera et d'Elisabeth Jaubert. Il eut un fils appelé Benoît, dont la notice suit et qui fut son héritier.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 775.

VALLGORNERA (Benoît de), fils du précédent, épousa, en 1572, Raphaëlle, veuve d'Ange Riu, bourgeois de Perpignan. Devenu veuf, il convola en secondes noces, en 1578, avec Isabelle Domenech, la fille du chevalier François Domenech, et de cette union naquirent : Contesina, qui épousa, en 1617, Pierre Canta, et Scipion, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 775.

VALLGORNERA (Scipion de), fils du précédent, avait contracté un premier mariage avec Guio-mar N. qui lui donna un fils, Antoine, dont la notice suit. Il convola en secondes noces, en 1600, avec Antoinette de Millas, qui était domiciliée à Bésalu. Scipion de Vallgornera eut du second lit un fils, Joseph, décédé sans descendance en 1630, et une fille, Marie-Anne, qui épousa Michel Galba. Scipion de Vallgornera mourut le 7 février 1628. Il fut inhumé dans le caveau que sa famille possédait dans la chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde, érigée dans l'église des Dominicains de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 775.

VALLGORNERA (Antoine de), fils de Scipion et de Guiomar, testa, en 1630, en faveur de son neveu Michel Çalba de Vallgornera, fils d'autre Michel Çalba et de Marie-Anne de Vallgornera. Ce dernier, qui devint chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques, fut un des deux plénipotentiaires que le gouvernement espagnol délégua aux conférences tenues à Céret, en 1660, pour s'occuper de la grave question de la délimitation de la frontière. Les historiens le représentent comme un homme d'un caractère sérieux, austère, qui fit assaut d'érudition avec le savant Marca, durant la tenue de ces célèbres conférences. Ce diplomate ne laissa qu'une fille, Catherine, qui épousa Bernard-Augustin Lopez de Mendoça, comte de Robles, baron de Gariell. Durant les guerres qui suivirent l'annexion du Roussillon à la France, les biens que la famille de Vallgornera possédait à Corneilla-de-la-Rivière furent attribués à Joseph de Ximenès, colonel du régiment Royal d'Infanterie-Roussillon.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 775.

VALLS ou **WALLS (Raymond)** fut mis à la tête de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, le 9 février 1114. Le *Gallia christiana* le fait moine de la Grasse et dit qu'il est mentionné dans une charte de la deuxième année du règne de Louis VII, le Jeune, en 1138. La *Chronique Colbertine* le porte comme ayant administré le monastère pendant dix-neuf ans. D'après les nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc*, Raymond Valls n'aurait gouverné l'abbaye du Canigou que durant dix années. Raymond Valls, de La Grasse, serait le premier abbé venu de ce couvent à Saint-Martin, après que le comte Bernard-Guillaume, le 12 février 1114, eut donné le monastère de Saint-Martin à l'abbaye de La Grasse, afin que désormais l'abbé de Canigou fut exclusivement élu parmi les moines de la Grasse.

BALUZE, *Miscellanea*, t. IV. — *Histoire générale de Languedoc*, t. V, col. 50. — *Gallia christiana*, t. VI, col. 1110.

VALLS (Antich), chanoine de la Réal, fut proposé à l'office de la « cabiscolie » de cette antique collégiale, le 20 novembre 1586. En 1609, il devint archidiacre de Conflent, à la suite de la nomination de Philippe Jordi, titulaire de cette dignité, à l'évêché de Laxano. L'archidiacre Antich Valls était, en outre, sous-collecteur de la Chambre apostolique. De mœurs faciles, il contrevint aux ordonnances de l'évêque d'Elne, François de Véra, défendant aux clercs d'assister, sous peine d'excommunication, aux spectacles et aux représentations mondaines. Malgré les prohibitions épiscopales, Antich Valls ne craignait pas de se rendre, chaque jour, dans les lieux d'amusements publics. Le 25 avril 1614, il fut

expulsé du chœur de Saint-Jean, comme coupable du délit d'infraction aux règlements diocésains. Antich Valls mourut le 9 décembre 1619.

Archives des Pyr.-Or., G. 25, 123, 241, 389, 397.

VALLS DE FLUVIA (Ignace-Sigismond de), religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, fut pourvu, en 1725, de la charge de grand sacristain de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. Promu à la dignité abbatiale de Saint-Martin du Canigou, à la mort d'Augustin de Llamby, il prit possession de ce monastère, le 1^{er} mai 1729. Ignace de Valls mourut en 1744 et eut pour successeur Jacques de Bombes.

Archives des Pyr.-Or., H. 154.

VANDENESSE (Guillaume de), né à Gray, en Franche-Comté, était frère de Jean de Vandenesse, surintendant de la maison impériale de Charles-Quint. Guillaume de Vandenesse partagea avec lui la confiance de ce prince, qui le fit son aumônier et le nomma ensuite évêque de Coria. Ce prélat fut appelé au siège d'Elne en 1524, selon les registres du Vatican. Il entra dans son nouveau diocèse, le 22 avril 1525. Le 29 décembre 1527, Guillaume de Vandenesse fut reçu avec la solennité d'usage à Perpignan. Le 14 janvier 1528, il réconcilia l'église de Sainte-Marie de Maillolles. Guillaume de Vandenesse se trouvait encore sur les registres de l'évêché d'Elne jusqu'au mois d'août de l'année 1529. Un mois plus tard, Ferdinand de Valdès recueillit sa succession.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

VAN EYNDE (Jean), fondateur de cloches, est plus connu sous le nom de *Joannes a Fine*. Les clochettes qui portent la signature *A Fine*, du fondeur Van Eynde, ont été, à plusieurs reprises, l'objet de curieuses notices dans le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. x, p. 63 ; t. xii, p. 216 ; t. xiii, p. 65, 217 ; t. xiv, p. 111. L'abbé Morillot a donné un relevé des clochettes connues de *Joannes a Fine* dans l'*Etude sur l'emploi des clochettes*, Dijon, 1888, p. 169-170. En 1892, Berthelé, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* a signalé deux autres sonnettes à main du même fondeur, l'une datée de 1531, l'autre de 1535. La cathédrale d'Elne et l'église de Casteil conservent chacune une clochette de cet artiste. Celle d'Elne fut fondue en 1534.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

VAQUER (Jean), docteur en droit civil et en droit canon, avait été revêtu, par le roi Alphonse V, de la charge de *corregidor* de la ville de Perpignan. Il exerçait à ce titre les fonctions de juge, d'administrateur et de chef du corps municipal. « Dans ces

honorables et difficiles fonctions, dit Mgr Tolra de Bordas, Jean Vaquer sut toujours concilier la justice et la bonté. Mais l'esprit du mal qui, dans tous les temps, ne cherche qu'à troubler la paix et à empoisonner le bonheur des hommes vertueux, alluma le tison de l'envie dans le cœur de plusieurs habitants de cette ville, et fut trop bien servi par de malheureuses circonstances. En effet, sur ces entrefaites, un crime entraînant la peine capitale fut commis à Perpignan, et plusieurs citoyens, excités par l'enfer, en accusèrent le *corregidor* D. Jean Vaquer, qui l'avait appris par la voix publique. Bientôt le gouvernement en fut instruit, et, sous la direction de l'Infant, on commença sans délai d'instruire sommairement le procès. Les faux témoins ne manquèrent pas pour accabler l'innocent ; si bien que, l'enquête et l'instruction terminées, l'infortuné *corregidor* fut condamné à la peine capitale et l'arrêt confirmé par le roi d'Espagne. Comme Don Jean Vaquer était très dévot à saint Antoine de Padoue, il ne se lassait pas d'implorer le secours de sa puissante protection dans une telle extrémité. Enfin, le jour de l'exécution arriva. Le condamné avait gravi les degrés de l'échafaud ; déjà il était entre les mains du bourreau, et il n'attendait plus que le coup qui devait le mettre en possession de son éternité, lorsque les nombreux spectateurs de cette scène lugubre furent tout à coup saisis de stupéfaction et de frayeur : on vit saint Antoine de Padoue apparaître dans les airs, descendre précipitamment et s'arrêter sur l'échafaud, où il arracha des mains de l'exécuteur le malheureux condamné, qu'il éleva un instant avec lui dans les airs, le transportant ainsi jusqu'à l'église du couvent de Saint-François, où il ne le déposa que devant l'autel de saint Antoine de Padoue. C'est ainsi que ce grand saint voulut témoigner à un de ses clients l'efficacité de sa confiance, en répondant à son appel et se montrant l'avocat des innocents et le soutien des malheureux. Le roi d'Aragon, ayant eu connaissance de l'événement merveilleux qui avait délivré Don Jean Vaquer, le déclara libre, reconnut son innocence que le ciel avait pris soin de proclamer aux yeux de tous et le fit réintégrer dans ses hautes fonctions de *corregidor* et dans tous les honneurs dont il jouissait. Quant à celui-ci, on devine quels durent être ses sentiments de reconnaissance et de piété ; aussi voulut-il les perpétuer en faisant élever sans retard, pour l'autel de son grand Protecteur, un nouveau retable, sur lequel fut sculptée en relief la scène de sa délivrance miraculeuse. »

TOLRA DE BORDAS, *L'Ordre de saint François d'Assise en Roussillon*.

VASSAL (Jean-Emmanuel-Henry) naquit à Perpignan, le 21 décembre 1743. Il était fils de Henry

Vassal, marchand-*mangonnier*, et de Françoise Blazy. Jean Vassal embrassa la carrière ecclésiastique, et le 9 juillet 1779, l'autorité diocésaine le plaça à la tête de la paroisse de Saint-Jacques, à Perpignan. Ayant refusé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, il fut forcé de s'expatrier. Jean Vassal vécut en Espagne durant la Terreur et le gouvernement du Directoire. Il rentra de l'exil durant l'an IX de la République. Après le Concordat, il devint succursaliste de l'église Saint-Jacques qu'il dirigea jusqu'au 15 juin 1816, date de sa mort. Jean Vassal était vénéré de ses paroissiens. Son corps avait d'abord été inhumé *au camp d'en Fourquet* (cimetière de l'Est). Le lendemain des obsèques, des habitants de Saint-Jacques se rendirent, durant la nuit, au lieu de la sépulture de leur ancien pasteur, exhumèrent son cadavre, le portèrent dans l'église paroissiale et l'ensevelirent dans un caveau souterrain, creusé sous l'ancienne chapelle du Dévot Crucifix, dite de la *Sanch Vella* (chapelle Saint-Ferréol actuelle). Jean Vassal avait été nommé chevalier du Lys le 1^{er} septembre 1814, et chanoine honoraire, le 31 janvier 1816.

Archives de la famille et de l'église de Saint-Jacques de Perpignan.

VASSAL (Jacques) naquit à Perpignan, le 21 avril 1831. Il était l'aîné des quatorze enfants issus de l'union contractée entre Bonaventure Vassal, marchand-droguiste, et Marguerite Coder. Après de bonnes études classiques, faites successivement au Petit-Séminaire de Prades et à celui de Montolieu (Aude), Jacques Vassal se rendit à Bordeaux pour compléter son éducation commerciale. Il demeura dans cette ville jusqu'au jour où il recueillit la succession de son père, à la tête de l'importante maison de fabrique de chocolat Vassal-Frigola, fondée à Perpignan en 1696. Tout en donnant ses soins aux affaires du négoce, Jacques Vassal, dont l'esprit curieux était avide de connaître le passé de la province, rechercha dans les archives des documents de nature à éclairer l'histoire du Roussillon. Il dirigea plus spécialement ses investigations du côté de l'histoire religieuse de la province et publia : *Les origines chrétiennes du Roussillon : Notre-Dame dels Correchs, son nom, son église, sa statue et son culte*, Perpignan, 1890 ; *Une inscription romaine au musée de Perpignan*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. 1 ; *Un pèlerinage roussillonnais à Saint-Jacques de Galice en 1482*, id. ; *Epilogue du drame des poisons en Roussillon (1682-1724)* ; *Les léproseries du Roussillon au moyen-âge*, id. t. II ; *L'Ascier et la pierre tombale trouvée dans le vieux Saint-Jean*, id. Les archives personnelles de Jacques Vassal contiennent de nombreux manuscrits, dont la publication fournirait des con-

tributions précieuses à l'histoire religieuse du Roussillon. Il mourut à Perpignan le 24 novembre 1901.

VELASQUEZ (Etienne), religieux bénédictin de Montserrat, fut désigné, en 1653, pour prendre le gouvernement de l'abbaye de Saint-Génis-des-Fontaines. Ce prélat ne put, à cause de la guerre, entrer en possession de ce monastère que l'ancien abbé, Placide Puyo, continua à administrer.

Gallia christiana, t. VI, col. 1109.

VELEZAR (François), moine de l'abbaye de Montserrat, fut nommé abbé de Saint-Génis-des-Fontaines en 1637, après avoir, au préalable, exercé diverses charges dans son monastère.

Gallia christiana, t. VI, col. 1108.

VERA (François de), né à Xérez, en Andalousie, religieux de l'Ordre de la Merci, évêque de Madaure, coadjuteur de l'archevêque de Séville, fut nommé au siège d'Elne par le roi d'Espagne en 1613. Le 27 juillet de cette année-là, François de Vera prêta serment par procureur et fut admis à la communauté ecclésiastique de Saint-Jean, à Perpignan. Le 1^{er} août, ce prélat fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Une cavalcade alla le chercher hors des murs de la cité et le conduisit jusqu'en face de la maison de Grimau (rue Mailly). Quatre jours après, la communauté ecclésiastique de Saint-Jean offrit au nouvel évêque un cadeau de joyeux avènement. Le présent était composé de deux superbes moutons, d'une douzaine de chapons et de deux douzaines de poulets. Prélat de mœurs austères, mais d'humeur vive, François de Vera supportait mal la contradiction, surtout quand il s'agissait des droits de l'Eglise et de la décence due aux cérémonies religieuses. A peine arrivé, il entra en guerre ouverte avec l'Hôtel de ville. « A la suite d'une cérémonie religieuse, raconte M. le chanoine Torreilles, durant laquelle il avait remarqué que les membres des confréries et les fabriciens qui se tenaient dans le chœur parlaient sans cesse, ne mettaient qu'un genou en terre pendant l'élévation pour se relever aussitôt et reprendre la conversation interrompue, Monseigneur fit enlever tous les bancs de ces chrétiens peu respectueux. Les consuls qui avaient là leur place se plaignirent, et quand leurs délégués parurent à l'évêché, le fougueux prélat déversa sur eux sa colère. Dans aucune partie du monde, disait-il, je n'ai rencontré un peuple si peu chrétien et si peu respectueux de l'honneur dû au culte divin et à ses prélats ». François de Vera « jeta l'interdit sur les églises de la ville, poursuit M. Pierre Vidal dans son *Histoire de la ville de Perpignan*, et cela, parce que plusieurs bourgeois avaient été excommuniés pour avoir délivré un de ses pri-

sonniers ; l'un des excommuniés, qui assistait aux offices, fut expulsé, et on ne laissa pénétrer dans les églises que les individus porteurs de la *bulle de la Croisade* (8 décembre 1613). Cet interdit fut levé pendant l'office célébré le 10 décembre, en l'honneur de la fête des saintes Eulalie et Julie, patronnes du diocèse... Le 19 janvier 1614, François de Vera faisait publier l'ordre d'assister, à peine d'excommunication, à l'office et à la procession célébrée à Saint-Jean le jour de Saint-Sébastien ; c'est ainsi encore qu'il avait défendu aux prêtres, toujours à peine d'excommunication, d'aller au théâtre. L'archidiacre Valls, qui apparemment avait du goût pour la comédie, ne tint aucun compte des prescriptions de l'évêque, et celui-ci le fit donc simplement expulser du chœur de la Cathédrale (25 avril 1614). A leur tour, les autorités civiles eurent à endurer les coups de l'autorité épiscopale. En effet, le jour de l'Ascension, l'évêque excommunia le gouverneur et les trois consuls de Perpignan, parce qu'ils s'étaient placés comme lui dans le cancel de la cathédrale, vis-à-vis de son trône, et qu'ils refusèrent de sortir de ce lieu malgré ses ordres réitérés. [Cela] indisposa une partie du clergé de Perpignan contre l'évêque et amena des scènes d'une scandaleuse violence dans l'église même de Saint-Jean. L'évêque avait fait placer dans le chœur un nouveau siège épiscopal plus élevé que celui dont se servaient ses prédécesseurs. Quelques chanoines en éprouvèrent un indicible ressentiment. Furieux, armés de haches, ils entrèrent dans le chœur et s'acharnèrent contre le siège, qu'ils firent voler en éclats. Des bénéficiers, témoins de cette scène odieuse, représentèrent doucement aux irascibles chanoines que ce qu'ils faisaient là n'était pas bien... et qu'ils blessaient singulièrement l'autorité épiscopale. Devant ces justes réprimandes, les chanoines s'arrêtèrent dans leur acte de vandalisme. Ceci se passait le 27 mai 1614. Le lendemain, de bon matin, les chanoines Antoine Ponsich et Gaudérique Roig, deux des coupables, venaient à peine d'entrer dans la cathédrale que le procureur fiscal y entra à son tour avec ses huissiers. Ils venaient arrêter les rebelles sur un ordre de l'évêque. Le procureur appela à son secours quelques bénéficiers qui étaient présents. Les huissiers purent se saisir de Ponsich, qu'ils menèrent aussitôt en prison. Roig, qui s'était vite aperçu que l'affaire allait mal tourner, prit la fuite, et, tirant un poignard qu'il portait caché sous son manteau, il menaça de tuer quiconque s'approcherait de lui. Peu après, Gaudérique Roig reparut en compagnie de ses complices Montserrat Julia et Melchior Balle. La tête haute... ils portaient sous leur manteau des poignards et des dagues. On ferma aussitôt la porte de la galerie pour leur couper la retraite, et les offi-

ciers de l'évêque, aidés de quelques bénéficiers, essayèrent de s'emparer d'eux. Mais ceux-ci se mirent à brandir leurs armes, menaçant de tuer quiconque les approcherait. On alla prévenir l'évêque de ce qui se passait. Il vint en personne... et pria les trois chanoines de se rendre ; mais ceux-ci, furieux, crièrent qu'ils n'en feraient rien et qu'avant de se laisser prendre, ils tueraient quelqu'un. En ce moment même, l'un d'eux se mit à brandir son poignard avec tant de violence qu'il blessa l'évêque à la main droite... Les bénéficiers présents... mirent la main au collet de ces matamores. L'un fut enfermé dans la cellule où l'on avait jeté déjà Ponsich ; l'autre alla réfléchir dans la *cambra fosca* ; et au troisième (Montserrat Julia), l'évêque lui donna pour prison une chambre du palais épiscopal... Montserrat Julia, aidé apparemment par les gens mêmes de l'évêque, s'évada de sa prison quelques heures après ; puis ce fut le tour de ses deux complices, et ceux-ci agirent avec le concours du Gouverneur et du Procureur royal... En effet, le 30 mai... ces deux hauts fonctionnaires étaient venus trouver l'évêque pour implorer sa clémence en faveur des prisonniers... L'évêque se laissa prendre à ces ruses et accorda la faveur qu'on lui demandait. La nuit de ce même jour, le geôlier était gagné par dons ou par promesses, et trois hommes, parents des prisonniers, leur ouvraient les portes de la prison épiscopale. L'évêque fut indigné de se voir ainsi joué par des gens dont la parole aurait dû lui être une garantie... Il frappa d'excommunication les trois coquins... Pendant qu'il... quittait Perpignan pour se retirer à Elne (5 mai) ceux-là intriguaient pour se faire absoudre par l'autorité ecclésiastique supérieure... Le 8 juin, ils se présentèrent effrontément dans le chœur. Les bénéficiers quittèrent l'église ; la plupart des laïques en firent autant. Les intriguants avaient obtenu, de l'archevêque de Tarragone, des lettres d'absolution, à ce qu'ils disaient du moins. Le 25 juillet, les chanoines du chapitre de Saint-Jean vinrent à Elne célébrer l'office... L'évêque profita de leur présence pour faire publier aux vêpres une communication de l'archevêque de Tarragone, où il était dit que les lettres d'absolution obtenues par les quatre chanoines rebelles étaient nulles et subreptices... Le lendemain 31, l'évêque vint à Perpignan pour assister aux obsèques de son official, mort au couvent des Augustins. Pendant qu'il officiait, on lui annonça qu'un grand scandale venait de se produire à Saint-Jean où on avait dû interrompre l'office. La cause en était que le chanoine Ponsich s'était présenté pour assister aux offices, affirmant qu'il avait des lettres d'absolution. Le 27 octobre arriva un mandement de l'archevêque de Tarragone enjoignant aux syndics d'admettre les

quatre chanoines aux distributions. Alors, l'évêque leur chercha querelle et les fit emprisonner... On avait rétabli la fameuse *cadira* en mai 1615 ; l'évêque était parti pour Madrid afin d'y régler l'affaire avec le nonce du pape ». Le 11 avril 1615, Félix de Vera fit les honneurs de sa ville épiscopale au cardinal François de Joyeuse qui était de passage à Perpignan. Ce prince de l'Eglise se rendait au sanctuaire de Notre-Dame de Montserrat pour y accomplir un vœu. A son retour d'Espagne, il traversa Perpignan une seconde fois, le 27 avril 1615 ; mais il n'y séjourna point et alla passer la nuit à Rivesaltes, dont il était seigneur. Le 1^{er} juin 1615, François de Vera partit de Perpignan pour Madrid. Il mourut dans la capitale de l'Espagne le 4 juillet de l'année suivante. Ce prélat a composé un traité sur les *Indulgences*.

Archives des Pyr.-Or., B. 440, G. 13, 49, 62, 241, 258, 397. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — P. VIDAL, *Histoire de la ville de Perpignan*. — Abbé TORREILLES, *Testaments des consuls de Perpignan au XVII^e siècle*, dans le XLIV^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

VERDAGUER (Michel), peintre, revêtit d'or et d'azur, en 1584, le retable et la statue de la Conception Immaculée de Marie, que le sculpteur Barrofet avait construits dans la nouvelle église de Saint-Jean, à Perpignan. Cet artiste travaillait de concert avec Antoine Peytavi. Ensemble, ils s'engagèrent, en 1587, à peindre un retable, que la corporation des bâtiers faisait alors construire.

Archives des Pyr.-Or., B. 435, G. 240.

VERGER (Jean), fondeur, citoyen de Gérone, fabriqua, en 1396, pour l'église d'Elne, des cloches, dont le prix s'éleva à la somme de 448 florins. Deux ans plus tard, le 19 septembre 1398, étant consuls de Perpignan Pierre Rodon, Terrenus Castello, Pierre Andreu, Nicolas Nègre et G. Tiso, Jean Verger fonda la cloche de l'horloge de Saint-Jean, aux frais du consulat. Cette cloche s'étant brisée, on ne sait comment, quelques jours après sa mise en place, les consuls en firent faire une autre, beaucoup plus grande, par le même fondeur. Cette dernière fut fondue le 14 juin de l'année suivante. Quarante-six ans auparavant (9 novembre 1352), sous le consulat de Jean Homdedeu, Ermengaud Marti, Jean Gil, Jean Minyana et Pierre Vivers, avaient été fondues les deux grandes cloches de l'église Saint-Jean de Perpignan. On ignore quel en fut le fondeur. Cette même année 1352, et avant de faire les dites cloches, les mêmes consuls avaient fait couvrir en plomb le clocher de la dite église. On retrouve Jean Verger témoin à un testament fait à Perpignan le 10 janvier 1406. Six jours plus tard, il passa contrat pour la façon d'une cloche destinée à l'église Saint-Martin. Cette cloche

devait être de bon et fin métal, sonnante bien et à l'accord avec la grande cloche de cette église. Les obligations du contrat n'ayant pas été remplies, la cloche fut refusée et Jean Verger dut la refondre (31 janvier 1406). Le 11 avril 1409, les consuls et conseillers de l'Université de Rivesaltes reconnurent devoir à maître Jean Verger la somme de quarante-deux livres barcelonaises, à raison du métal fourni par lui, pour la refonte d'une cloche.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnaises*.

VERGÈS (Raphaël), connu sous le nom de Vergès aîné, était avocat à Perpignan, avant la Révolution. Ses talents oratoires lui avaient acquis une réputation d'orateur remarquable. Les membres du barreau perpignanais le désignèrent, le 24 octobre 1788, pour être l'interprète des vœux de leur ordre, auprès des juges du Conseil Souverain qui revinrent s'asseoir, ce jour-là, sur les sièges d'où le pouvoir central les avait chassés quelques mois auparavant. Les accents de Raphaël Vergès soulevèrent en cette circonstance d'enthousiastes acclamations. A la suite de graves événements survenus à Perpignan, le 8 juin 1790, après le départ du colonel de Mirabeau, commandant le régiment de Touraine, Raphaël Vergès reçut mission, de la commune, pour se rendre à Paris. Il fut chargé de retracer à l'Assemblée nationale le tableau exact des événements et d'obtenir la clémence du roi en faveur des soldats mutinés. Le 26 juin 1790, Raphaël Vergès monta à la tribune de l'Assemblée nationale et prononça un discours qui fit une telle impression sur l'esprit des députés que ceux-ci en votèrent l'impression. Raphaël Vergès avait uni ses destinées à celles de M^{lle} Malègue, de Pézilla-de-la-Rivière. De cette union naquit un fils unique, mort célibataire.

Archives de la famille.

VERGÈS (Emmanuel), frère du précédent, vint au monde à Perpignan, le 13 juillet 1759. En 1788, il fut chargé de professer un cours de droit civil à l'Université de Perpignan. En 1792, il recueillit la succession du célèbre magistrat Joseph Jaume à la chaire de droit romain et ne tarda pas à être nommé successivement juge du Tribunal et administrateur du district de Céret. Emmanuel Vergès fut désigné en 1796, pour occuper le siège de Président du Tribunal civil de Perpignan. Deux ans après, il abandonna cette fonction honorable. Il avait été investi de la charge de conseiller à la Cour de cassation, à Paris. Sous l'Empire, Emmanuel Vergès fut élu deux fois sénateur, en concurrence avec Augereau et Macdonald, que Napoléon I^{er} préféra. En 1808, il fut chargé de promulguer le Code Napoléon en Italie ; il fut promu officier de la Légion d'honneur en 1814. Emmanuel

Vergès refusa une place à la Chambre des Pairs que lui offrit Louis XVIII. Il faillit de nouveau être élevé à cette haute fonction en 1830, par le ministère Laffite. Emmanuel Vergès mourut à Paris, le 24 octobre 1835, sans laisser de postérité. Il avait épousé une demoiselle Conte de Bonet.

Archives de la famille.

VERGÈS (Joseph), frère des deux précédents, fut procureur (avoué) près le Tribunal civil de Perpignan. Il se maria à la fille du sculpteur Navarre qui lui donna un fils, Emmanuel. Celui-ci devint le seul héritier du nom patronymique de la maison Vergès. Il fut créé en 1818, par Pie VII, comte Palatin et chevalier de la Milice d'or. De son épouse, Marie Desbœufs, Emmanuel Vergès eut une descendance nombreuse. Le fils aîné portait le prénom du père. Il embrassa la carrière des armes, devint capitaine d'état-major et descendit tout jeune dans la tombe. Deux de ses frères continuèrent la lignée de la famille, le premier en épousant Alphonsine de Ricaudy, fille de l'amiral de ce nom, et l'autre en se mariant à M^{lle} Bort-Julia.

Archives de la famille.

VERGÈS DE RICAUDY (Christian-Marie-Louis-Emmanuel) naquit à Perpignan le 8 octobre 1837. Il était le troisième enfant d'une nombreuse famille, issue de l'union de Raphaël Vergès et d'Alphonsine de Ricaudy. Le jeune Emmanuel fit de solides études classiques dans des établissements d'instruction secondaire en renom : le Collège de Perpignan, l'Institution Saint-Louis de Gonzague de la même ville ; Sorèze, l'Ecole de la rue des Postes à Paris et la Seyne (Var). Après avoir conquis son diplôme de bachelier ès-sciences, Emmanuel Vergès de Ricaudy affronta les examens d'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Deux fois il subit avec succès les épreuves écrites du concours. Il était à peine âgé de vingt-cinq ans, lorsqu'il entra comme associé dans la maison de banque de M. Augustin Vassal, qu'il fit prospérer, grâce à ses capacités et aux soins persévérants qu'il apporta dans l'exercice de ses fonctions. C'est dans les travaux des opérations financières que se sont écoulées trente années de l'existence de M. Emmanuel Vergès de Ricaudy. Son activité se dépensa aussi bien en dehors de la sphère des occupations professionnelles. De nombreuses sociétés de bienfaisance, plusieurs groupements intellectuels, des mutualités sollicitèrent et obtinrent d'Emmanuel Vergès de Ricaudy le concours de sa personne, la lumière de ses conseils ou l'autorité de sa direction. Déjà, en 1880, on le trouve à la tête de la *Société Philharmonique de Sainte-Cécile*. En 1884, il fut nommé Président du *Club Alpin français, section du Canigou*. Il occupa durant cinq années

cette situation et devint ensuite administrateur de l'Association. *Les Patriotes du Roussillon* élurent Emmanuel Vergès de Ricaudy pour leur vice-président, le 5 octobre 1890, et la *Caisse d'Epargne de Perpignan* le compta aussi au nombre de ses Directeurs, avant de le choisir pour son vice-président. A la même époque, il fut nommé président de la société chorale l'*Orphéon* de Perpignan. En 1897, l'*Association amicale des anciens élèves de Saint-Louis* le plaça à sa tête, en le choisissant pour son président. En 1904, ce groupe renouvela à M. Emmanuel Vergès de Ricaudy le témoignage de sa considération en l'élevant et en le conservant à la présidence, durant quatre années consécutives. A la mort d'Albert Passama, président de la société *Saint-Joseph*, les membres de cette mutualité ne crurent pas faire de meilleur choix qu'en donnant sa succession à Emmanuel Vergès de Ricaudy. Et lorsque, en 1906, la *Société d'Etudes Catalanes* se fonda, Emmanuel Vergès de Ricaudy se chargea de la présidence qu'on lui demandait instamment d'accepter. La *Roussillonnaise*, fédération des sociétés de secours mutuels du département lui avait confié en 1907 la charge importante de trésorier-général. Emmanuel Vergès de Ricaudy ne fut pas seulement homme d'action. Il consacra ses loisirs aux lettres et à la science. L'histoire locale est redevable à sa plume de trois ouvrages dont la facture dénote chez l'auteur une réelle compétence technique : *Notice historique sur la section du Canigou depuis sa fondation jusqu'à ce jour*, Perpignan, Imprimerie de l'Indépendant, 1906 ; *Notice historique sur la Caisse d'Epargne de Perpignan*, Comet, 1908, et la *Toponymie du Roussillon*. Emmanuel Vergès de Ricaudy mourut à Perpignan le 18 janvier 1911.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

VERGINIS (Emmanuel) naquit à Perpignan en 1804. Ayant embrassé la carrière musicale, il fut nommé maître de chapelle à la cathédrale de Perpignan en 1834. En 1838, Verginis fut appelé à occuper le fauteuil de chef d'orchestre du Théâtre municipal et remplit cette honorable fonction durant douze années. Ce fut sous sa direction qu'eut lieu la création, dans Perpignan, des grands drames lyriques dus au talent des meilleurs écrivains de musique que produisit la première moitié du XIX^e siècle. « C'étaient là, disait-il lui-même, ses plus beaux titres de gloire. » Verginis fut en relations constantes avec Auber qui l'honora d'une particulière amitié. Il prêta toujours un concours dévoué aux fêtes et aux concerts donnés dans les églises, les chapelles ou les soirées musicales. Verginis mourut à Perpignan le 19 décembre 1872.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

VERGUER (Antoine), fondateur, originaire de Gérone, fit une cloche, en 1419, pour l'église Saint-Mathieu, de Perpignan. On est fondé à croire qu'il y avait un lien de parenté entre ce fondateur et Jean Verger (voir ce nom), aussi fondateur de cloches de Gérone, que l'on trouve en Roussillon quelques années plus tôt.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondateurs de cloches roussillonnaises*.

VERNET (Pons I de), seigneur roussillonnais, vivait à Torrelles, vers le milieu du XII^e siècle. En 1157, il inféoda, de concert avec son fils Ermengaud, une maison située à Saint-Laurent-de-la-Salanque et la céda à Raymond de Saint-Laurent et à Guillaume, son frère.

Archives des Pyr.-Or., B. 50.

VERNET (Ermengaud de), fils du précédent, acquit, par voie d'achat, des fiefs nombreux à Torrelles. Ce chevalier épousa en premières nocces, Ava. Resté veuf, il convola en deuxièmes nocces avec Saurimonde, fille d'Arnaud d'Avinyo et de Marie de Peralada (château de Torrelles), celle qui devait être l'héroïne de la légende attachée au nom du troubadour Guillaume de Cabestany. Elle apporta en dot à son époux des droits et des revenus à Torrelles, Saint-Etienne, Villelongue, Sainte-Marie-la-Mer et Bigaranes. Ermengaud de Vernet, de son côté, donna à Saurimonde son château de Barres avec tous les revenus qu'il percevait à Salses et à Garrius. Un fils, Pons, dont la notice suit, naquit de l'union d'Ermengaud de Vernet et de Saurimonde. Celle-ci, à la mort de son mari, épousa Raymond de Castell-Rossello (voir ce nom). Elle apporta en dot tous ses biens de Torrelles, et son nouvel époux lui fit donation de son honneur de Cosprons et de ses droits sur le territoire de Sainte-Marie de Palol.

Archives des Pyr.-Or., B. 45-51.

VERNET (Pons II de), chevalier, fils du précédent et de Saurimonde d'Avinyo, combattit contre les croisés commandés par Simon de Montfort. Il eut des rapports avec les hérétiques Albigeois, et en 1260, quarante ans après sa mort, un procès d'inquisition fut ouvert contre lui. « Les deux inquisiteurs dominicains, dit B. Alart, Pierre de Cadireta et Bernard dez Bach, commissaires du Saint-Siège dans les Etats du roi d'Aragon,... prouvèrent par des témoignages... que feu Pons de Vernet avait reçu chez lui, recelé, soutenu et fréquenté des hérétiques (Albigeois), leur avait fait du bien et les avait adorés, par quoi il constait qu'il avait cru à leurs erreurs, sans qu'il put constater qu'il s'en fut confessé ni qu'il en eut fait pénitence. C'était plus qu'il n'en fallait pour que tous les biens du dit défunt Pons fussent confis-

qués de droit au profit du trésor royal, sans préjudice des mesures que l'autorité ecclésiastique allait prendre contre les restes du chevalier hérétique, et de la tache d'infamie qui allait rejaillir sur ses descendants. » De son épouse, dont le nom est inconnu, Pons II de Vernet laissa un fils appelé Pons III de Vernet, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 50. — ALART, *Privilèges et titres relatifs aux franchises, institutions et propriétés communales de Roussillon et de Cerdagne*.

VERNET (Pons III de), chevalier, fils du précédent, « jouissait, raconte l'historien Alart, de la plus grande faveur auprès de Jacques d'Aragon, car il figure, comme témoin, dans presque toutes les chartes de ce roi, datées de Perpignan. Dans le mois de janvier de l'année 1260, on le voit tout occupé d'achats de terrains à Canamals et dans d'autres parties de la Salanca pour la construction du ruisseau de ses moulins de Torreilles, et au mois d'avril suivant, on le voit signer tranquillement un privilège pour ses vassaux de Millas. Le 7 des ides d'avril 1260, les co-seigneurs de Millas, Pons de Vernet et Guillem-Hugues, seigneur de Serralonga et de l'honor de la Tour dans la ville de Millas, accordèrent ou confirmèrent divers privilèges aux habitants de cette ville. Les deux seigneurs prirent à leur charge la construction et l'entretien du four destiné à la population, en se bornant à prendre pour droit du fournage un pain sur vingt ; ils devaient également y faire cuire gratuitement les *formatjades*, *panades* et *flahons* de tout le peuple de Millas. Les habitants conservaient d'ailleurs le droit d'avoir des fourneaux particuliers dans leur maison, pour y faire cuire toute espèce de pain, sauf le pain de froment (*pa de fleca*) destiné à la vente. Le même jour, d'accord avec les habitants, il établit un ban ou tarif d'amendes et nomma un banner « pour la répression des délits ou dommages commis dans les propriétés situées au territoire de Millas. Tout délinquant, qu'il fut de la ville ou étranger, devait d'abord restituer le dommage et payer ensuite le ban, ou bien entrer, pour un temps que *deux prohomens de Millas* devaient déterminer, dans le *costell* ou carcan construit à frais communs par les deux seigneurs qui devaient aussi se partager le produit des amendes et des justices. Le roi voulut bien se sentir touché de miséricorde pour ce seigneur ; il lui restitua tous les biens de son père par une charte datée de Barcelone, la veille des nones d'octobre 1260, en le déclarant, lui et les siens, absous à tout jamais de toute tache d'infamie pour le fait des crimes et de la condamnation de son père. Mais cette miséricorde n'était guère désintéressée et, pour cette restitution et toutes ces grâces, le fils de Pons de Vernet devait payer au roi 22.000 sols de Malgone.

Cette somme énorme n'était pas facile à trouver alors en Roussillon, même pour un aussi grand seigneur. Pons de Vernet fut obligé de vendre la majeure partie de ses biens, et il mourut misérablement moins de deux ans après. Dès le mois d'octobre (13 des calendes de novembre 1260), on le voit vendre à l'abbaye de Fontfroide, on ne sait pour quelle somme, tous les revenus et droits seigneuriaux qu'il possédait à Vingrau. Six jours après, ... il vendait, pour le prix de 22.250 sols barcelonais couronnés, le quart des *agres* du vignoble et d'autres droits de Vernet, à cinq habitants de Perpignan... La vente du domaine de Vingrau fut ratifiée par le roi, le 5 des ides de novembre et, le 6 des ides de janvier suivant, par une déclaration datée de Perpignan, les deux inquisiteurs reconnurent à Pons de Vernet, que... le roi d'Aragon et l'infant Pierre son fils lui avaient restitué tous les biens de son père... Pons de Vernet avait été surpris au milieu des travaux de construction du ruisseau des moulins de Torreilles, lorsque la sentence des inquisiteurs avait été prononcée contre son père. Le manque d'argent et les embarras de toute sorte qui vinrent l'assaillir à cette occasion suspendirent sans doute son entreprise, mais il ne l'avait pas abandonnée et il semble même que, se voyant déjà sur le point de quitter le Roussillon, il eut à cœur de la terminer pour laisser au moins ce souvenir de son administration de l'importante seigneurie de Torreilles. Ce fut dans ce but que, le 11 des calendes d'octobre 1261, il abolit la banalité du four de Torreilles, en laissant désormais à tous les habitants pleine liberté de faire cuire leur pain comme ils l'entendraient. Cette concession fut faite avec la condition que chacun des habitants de Torreilles, à perpétuité, serait tenu de faire au seigneur une journée de travail, entre la fête de Pâques et la Pentecôte, pour l'entretien du ruisseau seigneurial, au-dessous des moulins et dans le territoire de la paroisse. » Le 14 novembre 1261, Pons III de Vernet échangea avec le comte d'Empuries, Pons-Hugues, les châteaux et lieux de Millas, Torreilles, Vernet, Tautavel, ses revenus de Salses et Céret contre le château et la ville de Cerdagne. Pons III de Vernet avait épousé Jusiana. Celle-ci lui donna trois enfants : Pons IV de Vernet qui était, en 1273, religieux au couvent des Frères-Mineurs de Perpignan, Alamanda, épouse de Guillaume de Canet, et Brunisende.

Archives des Pyr.-Or., B. 50, 51, 56. — ALART, *Privilèges et titres relatifs aux franchises, institutions et propriétés communales de Roussillon et de Cerdagne*. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série. — Abbé J. CAPELLE, *Etude historique sur Millas*.

VERNET (Pierre de) fut nommé abbé de Saint-Martin du Canigou, le 4 juin 1339. Le 21 mai de

l'année suivante, ce prélat accorda aux habitants de Vernet, ses compatriotes, un privilège qui réglait l'administration civile de leur communauté séculière. Il mourut le 2 janvier 1347 et eut Raymond Patau pour successeur, sur le siège abbatial de Saint-Martin du Canigou.

Abbé FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Martin du Canigou*.

VERNET (Jean de), élu abbé de Saint-Génis-des-Fontaines en 1661, mourut avant d'avoir accompli les années de son triennat.

Gallia christiana, t. VI, col. 1109.

VERNIOLA (Bertrand de), chevalier et conseiller du roi Pierre-le-Cérémonieux, suivit et servit ce prince dans l'expédition militaire qu'il avait entreprise contre Pierre le Cruel, roi de Castille. Pour récompenser Bertrand de Verniola de ses brillants états de service, le roi d'Aragon lui fit concession d'une rente viagère de trois mille sols sur les revenus de la vallée de Ribes. Plus tard, Pierre-le-Cérémonieux reporta cette rente sur la leude de Puigcerda et sur les revenus royaux de Conat et de Salses.

Archives des Pyr.-Or., B. 110, 121.

VERNIOLA (Arnaud de), chevalier, possédait une partie de la co-seigneurie de Vernet (près de Perpignan), sous le règne de Pierre IV, roi d'Aragon. En 1370, les héritiers de l'infant Ferdinand de Majorque vendirent le château de Calce à Arnaud de Verniola.

Archives des Pyr.-Or., B. 117, 123, 144.

VERNIOLA (Bertrand de), chevalier, occupait la seigneurie de Vernet et de Calce en 1372. Il épousa Sibille qui était veuve en 1394. De leur union naquit un fils appelé François, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 126, 134, 157.

VERNIOLA (François de), chevalier, accompagna Alphonse V dans la guerre de Naples. Il mourut dans un combat naval, en 1432. A sa mort, son fils, Arnaud de Verniola, l'avait déjà précédé dans la tombe. Pierre du Vivier fut l'héritier de François de Verniola. A ce titre, il devint seigneur de Calce.

Archives des Pyr.-Or., B. 239, 254, 268.

VIADER (François), de Villefranche-du-Conflent, prit parti pour le roi d'Aragon, lors de la chute du royaume de Majorque.

Archives des Pyr.-Or., B. 97.

VIADER (Antoine), *mercader*, de Villefranche-du-Conflent, acheta à Grimaud d'Avellanet, le 1^{er} août

1441, le lieu d'Huyteza, avec toute juridiction civile et autres droits. Cette seigneurie lui fut vendue, sous réserve de la directe de l'abbé de Cuxa pour qui se tenait le lieu d'Huyteza, pour la somme de cent soixante livres barcelonais. Grimaud d'Avellanet aliéna encore à Antoine Viader les revenus qu'il possédait à Urbanya et à Galbe en Capcir. En 1453, Antoine Viader détenait aussi la seigneurie de Rodès et de Ropidéra. Sa fille Catherine contracta alliance avec Georges Andreu, bourgeois de Perpignan. Quant à « la seigneurie d'Huyteza, dit Bernard Palustre, elle passa des Viader aux Alemany, probablement par l'intermédiaire des Cardona, dont un membre, Michel de Cardona, seigneur de Molitg, Campôme, Paracols, Coma et Vall de Conat, avait épousé Claire, nièce d'Antoine Viader. »

Archives des Pyr.-Or., B. 261, 314, 406, 408.

VIADER (Jean), bourgeois de Villefranche, prit parti pour le roi d'Aragon contre la domination de Louis XI. Il mourut vers 1476. Les biens de sa veuve Elisabeth furent mis sous sequestre et confisqués au nom du roi de France.

Archives des Pyr.-Or., B. 302.

VIADER (Narcisse), chanoine de la collégiale Saint-Jean de Perpignan, occupait une chaire de théologie à l'Université de cette ville en 1539. En 1558, il fut pourvu de la sacristie de Baixas. Nommé vicaire-général du diocèse d'Elne, par l'évêque Loup de La Gunilla, Narcisse Viader autorisa, le 12 septembre 1559, l'ermite de Saint-Maurice d'Ille, à construire une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Vie, sur le territoire de Graolera. Narcisse Viader fut élu abbé de la Réal en 1559. Mais son administration pesa lourdement sur les chanoines de cette collégiale. Ceux-ci se plaignirent amèrement, le 15 septembre 1562, des vexations et des charges dont les accablait Sébastien Viader, frère de leur abbé qui remplissait les fonctions de sequestre de la collégiale. Narcisse Viader fut à la tête de l'abbaye de la Réal jusqu'au 28 mars 1563. L'année précédente, ce prélat avait représenté aux cortès de Monzon, l'évêque d'Elne, Loup de La Gunilla.

Archives des Pyr.-Or., G. 24, 149, 389, 441, 723, 879, 903, 1011.

VIADER (Jacques), *mercader*, de Villefranche-du-Conflent, était fils de Jean-Michel Viader et d'Anne. Il contracta alliance, en 1564, avec Gabrielle Bertran, fille de Jean Bertran, du lieu de Catllar.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 783.

VIADER (Barthélemy), bourgeois de Villefranche-du-Conflent, fixa sa résidence à Barcelone où il avait épousé Catherine de Carmona. Il testa à Perpi-

gnan et mourut dans cette ville, le 10 juin 1624, laissant pour héritier universel, son fils Jacques.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 783.

VIADER-RIAMBAU (Joseph), damoiseau de Villefranche-du-Conflent, avait épousé Marie de Fluvia. Il était décédé en 1664. A sa mort, il légua tous ses biens à son enfant unique et impubère Jean. Sa veuve convola en secondes noces avec Joachim Valls-de-Sanclimens, qui était domicilié à Barcelone. Jean Viader de Fluvia testa à Ille, en 1675. Il institua sa mère pour héritière universelle et fit donation à Notre-Dame de Montserrat de la somme de cent doubles d'or.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 783.

VIADER (Joseph) était *batlle* d'Ille-sur-Tet en 1642. De son épouse Françoise, il eut entre autres enfants : Isabelle, qui unit ses destinées à François Réart ; Bonaventure, Joseph et Jacques-Etienne. Ce dernier devint son héritier universel et, après avoir contracté alliance avec une demoiselle de la maison Domenech, laissa deux fils : Joseph et Théodore, pourvus du doctorat en droit, et une fille, Marie, épouse de J.-B. Dulcat, avocat et bourgeois noble. Joseph Viader-Domenech, resté veuf, convola en secondes noces avec Isabeau Jaurès, veuve de Jérôme Corneilla, à laquelle il légua son patrimoine. Quant à Théodore Viader-Domenech, il était inscrit comme avocat à la Cour du Conseil Souverain du Roussillon. Il testa en 1729. Il avait épousé Thérèse Reynalt, fille d'un *mercader* de la ville de Perpignan, dont il eut un fils appelé François, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 783.

VIADER (François), domicilié à Ille-sur-Tet, jouissant du privilège de la noblesse du Roussillon, unit ses destinées à Marie Anglade. De son mariage étaient issues : Anne-Marie, épouse de Jean-Pierre Chamayou, de Montalba, et Augustine. François Viader testa le 2 mars 1787.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 783.

VIADER (Jean), occupait, en 1785, le siège de procureur de la viguerie de la Cerdagne française, à Saillagouse.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 783.

VIADER (Joseph), docteur ès-lois, épousa Marie-Catherine d'Ax de Cessales d'Ayat.

Généalogie des Dax, barons de Cessales, marquis d'Ayat.

VIALAR (François-Mathieu-Joseph), né à Perpignan, le 20 septembre 1754, appartenait à une

famille de bourgeois aisés de cette ville. Son père était marchand-droguiste. François Vialar fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Mathieu par François Terrats *mercader* et par la dame Thérèse Xaupi, veuve de Joseph Xaupi, bourgeois noble et *batlle* de Perpignan. Entré jeune dans la congrégation des prêtres de la Doctrine chrétienne, l'abbé Vialar devint professeur d'humanités au célèbre collège de Lesquille, à Toulouse, où il eut pour élève, de Villèle, qui devenu ministre des finances sous les Bourbons de la branche aînée, lui offrit le siège vacant d'un évêché. François Vialar, dans sa modestie, refusa cette dignité et demanda comme une grâce à son élève qu'il voulut bien élever la cure de la Réal à la première classe, ce qui lui fut accordé. Orateur chrétien en renom et poète distingué, il a été couronné par l'Académie des Jeux Floraux et par celle de Montauban. Cette dernière société savante lui décerna une couronne, en 1779, pour l'ode intitulée *Louis Dauphin père de Louis XVI*, insérée plus tard dans le recueil des *Étrennes roussillonnaises*. François Vialar occupait depuis le 11 octobre 1782, à la collégiale Saint-Jean de Perpignan, un bénéfice qu'il permuta, en 1785, contre une autre prébende ecclésiastique de l'église Saint-Jacques. A l'exemple de la majorité des prêtres roussillonnais, il prit le chemin de l'exil, sous les mauvais jours de la Révolution. Son nom est inscrit sur le tableau des émigrés perpignanais. A son retour d'Espagne, après le Concordat, il fut placé par Ferdinand de Laporte, à la tête de l'une des nouvelles paroisses de la ville. Il avait à recueillir, à la Réal, la succession d'un curé constitutionnel, le Père Mus, ancien supérieur du couvent des Grands-Augustins. De plus, le dénuement de cette église était complet. Elle ne possédait presque plus d'autels ; l'atelier d'artillerie qui y avait été longtemps installé, avait dégradé l'édifice. Mais l'éloquence de l'abbé Vialar et son zèle apostolique dans l'exercice de ses fonctions surent attirer, pour la restauration de l'église, les dons qui l'ont rendue ce qu'elle est aujourd'hui. Les colonnes de l'autel de l'abbaye de La Grasse, que ce respectable pasteur acheta, se trouvant trop petites pour l'abside de la Réal, le sculpteur Boher, chargé de la décoration de cette abside, dut les exhausser sur un stéréobate dont il dissimula le mieux qu'il put le manque de proportion avec l'ordre d'architecture. Boher exécuta les statues qu'on y voit, et dont celle de la Vierge est la plus remarquable. On sait que cet artiste roussillonnais est encore l'auteur de la *Cène*, toile qu'on distingue dans la chapelle du Saint-Sacrement de cette même église. On trouve, en 1819, le chanoine Vialar, principal du collège de Perpignan. Il remplissait cette charge importante, tout en conservant le titre et les fonctions de curé de Notre-Dame de la

Réal. Toutefois, il n'est plus à la tête de cet établissement d'éducation en 1822. A cette date, il y est remplacé par un certain abbé Faure, prêtre, licencié en droit et aumônier. Quoique remplie, la carrière de l'abbé Vialar fut longue. Juste appréciateur des talents et des mérites, Jean de Saunhac-Belcastel l'avait appelé dans son conseil épiscopal et lui avait conféré la dignité de vicaire-général honoraire du diocèse. François Vialar mourut à Perpignan, le 22 janvier 1850, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. A sa mort, son buste en marbre blanc, œuvre d'Oliva, fut placé au musée de Perpignan. Ses ouvrages sont restés inédits, moins deux pièces de poésies publiées en 1815 dans les *Etrennes roussillonnaises*.

Archives des Pyr.-Or., G. 377. — Archives communales de Perpignan, GG. 238. — *Etrennes roussillonnaises*, Perpignan. J.-B. Alzine, 1815. — HENRY, *Le Guide en Roussillon*. — J. SIRVEN, *Biographies roussillonnaises*, dans le X^e *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

VIBERT (Bernard de) occupa l'archidiaconé de Vallespir sous le pontificat de l'évêque d'Elne, Bérenger Batlle.

Archives des Pyr.-Or., G. 171.

VICENS (Vincent), magistrat, fut nommé président du Tribunal civil de Prades en 1801, et occupa ce siège jusqu'en 1842. Il avait épousé Thérèse, une des filles de Joseph Jaume (voir ce nom). De cette union était issu un fils, appelé Joseph, qui, ayant uni ses destinées à Marguerite de Figarola, devint le père de Firmin Vicens, dont la notice suit.

E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — *Mémoires de Jaume*.

VICENS (Firmin) exerça la charge d'avoué près le Tribunal civil de Prades, durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Il a publié : *Usages locaux des comtés du Roussillon et de Cerdagne*, Prades, Larrieu, 1884, in-8° de 70 pages ; *Un livre de raison catalan du XVII^e siècle, à Prades*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. II ; *Les beaux-arts à Prades*, Prades, Cocharaux, 1898, in-8° de 55 pages.

VIDAL (Pierre), notaire de Perpignan, instrumentait dans cette ville, sous le règne de Jean I^{er}. Il reçut une commission de greffier de la Procuration royale de Roussillon, puis fut placé à la tête de cette administration. Le roi d'Aragon, Martin I^{er}, destitua Pierre Vidal de son emploi, parce que ce fonctionnaire s'était rendu indigne de la confiance, dont l'avait honoré ce monarque. Le prince nomma à sa place Arnaud Porta.

Archives des Pyr.-Or., B. 145, 147, 151, 160, 163, 164, 166, 177.

VIDAL (Renée), artiste dramatique, née à Ille-sur-Tet, fut élève du Conservatoire de musique de

Paris. Elle obtint un second prix d'opéra en 1885, et fut successivement engagée à Marseille, puis à Lyon, dans la direction de Campocasso. Renée Vidal entra ensuite à l'Opéra de Paris, où elle se fit applaudir dans *Aïda* et *le Prophète*. Elle tint avec éclat le rôle de contralto sur les tréteaux du célèbre théâtre parisien. Renée Vidal abandonna la carrière du chant pour épouser un médecin, M. Planet. Elle mourut à Ille-sur-Tet, le 15 octobre 1911.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

VIDALIER (Augustin), nommé chanoine de la Réal en 1738, était bachelier en médecine, docteur en droit et en théologie. Il enseigna, durant de longues années, la théologie à l'Université de Perpignan, et y acquit une grande réputation de savoir. Il obtint une stalle au chapitre de Saint-Jean, devint vicaire-général de Charles de Gouy et exerça une grande influence dans le diocèse d'Elne, jusqu'à sa mort survenue en 1785. « Augustin Vidalier, raconte M. Torreilles, avait eu pour mère une simple lessiveuse et ne s'en cachait pas. Dans un dîner officiel donné par le maréchal de Mailly, un seigneur crut pouvoir, en plaisantant, lui demander si, lorsqu'il prendrait des armoiries, il n'y mettrait pas un battoir. L'abbé Vidalier, sans répondre, fit aller quérir ses diplômes : *Mes armes, les voilà !* dit-il à son voisin interloqué. »

Archives des Pyr.-Or., G. 395, 459, 726, 805, 806, 1028. — *Mémoires de Jaume*.

VIGÉ ou VIGER (François), né à Pia en 1653, recueillit, le 21 décembre 1690, la succession de son beau-frère Jean Figuerola, à la tête de l'imprimerie que ce dernier avait dirigée à Perpignan, durant une période de vingt années. En dehors des factums de droit, des indulgences et des *goigs* en placard qui sont sortis des presses de François Vigé, on cite de cet imprimeur le traité de *l'Imitacio de Christo*, dont le prêtre Pierre Bonaure est l'auteur. François Vigé mourut à Perpignan, le 29 avril 1707. Son atelier d'imprimerie continua de fonctionner sous le nom de la veuve Vigé, jusqu'en 1714. A cette date, Joseph Vigé, fils de François Vigé, recueillit la succession de sa mère et édita divers opuscules. En 1727, Antoine Reynier acquit, par voie d'achat, l'imprimerie de Joseph Vigé, qui ne tarda pas à être réunie à celle de François Reynier, également établie à Perpignan.

COMET, *L'Imprimerie à Perpignan*.

VILA (Jacques de), notaire de Perpignan, obtint, de la reine Marie d'Aragon, concession à vie des greffes du gouverneur et du capitaine-général du Roussillon. Cette princesse récompensa de cette façon les services que Jacques de Vila avait rendus

au roi d'Aragon en Italie. Elle lui témoigna encore sa gratitude pour l'empressement qu'il avait mis, en avançant six cents florins d'or à Alphonse V, lorsque ce monarque avait été mis dans l'obligation de se retirer du Milanais.

Archives des Pyr.-Or., B. 253, 292.

VILACORBA (Bernard de), chevalier, acquit par voie d'achat, le 20 juillet 1392, de Bérenger de Perapertusa, l'office de châtelain d'Opoul ou de Salvaterra. « Il ne restait plus en ce moment, dit H. Bruel, auprès de la forteresse (d'Opoul), que quelques pauvres ménages, des bergers surtout. Quatre années plus tard la baillie fut réunie à la châtellenie d'Opoul. Cette mesure eut pour conséquence d'assurer plus d'autorité au châtelain et d'arrêter l'émigration au moment où tous les bras allaient être nécessaires. En effet, un nouveau danger pour le pays était imminent. Le roi Jean venait de mourir. Son gendre, Mathieu, comte de Foix, prétendit lui succéder. Il essaya d'envahir le Roussillon ; mais sa tentative échoua, grâce à la vigilance du vicomte de Périllos, capitaine-général, et du gouverneur des comtés, qui avaient pris des mesures énergiques pour se prémunir contre toute surprise. Le château d'Opoul, en cette circonstance, avait repris sa physionomie des grands jours, sa garnison avait été renforcée d'un corps nombreux levé à Tura : il ne vit pas l'ennemi. Les mêmes mesures furent prises quand le maréchal de Boucicaut menaça le Roussillon en 1412, pour revendiquer les droits du nouveau duc d'Anjou sur cette province. » Au mois de décembre 1398, Bernard de Vilacorba prit un engagement dans l'armée des nobles catalans que leva Pierre de Çagarriga, pour voler au secours de Benoît XIII bloqué dans le palais papal d'Avignon. Il exerça le commandement de la châtellenie d'Opoul jusqu'en 1424. A cette date, Bernard de Vilacorba se démit de sa charge en faveur de Pierre d'Ortaffa qui avait épousé sa petite-fille.

Archives des Pyr.-Or., B. 142, 153, 160, 163, 165, 171, 181, 182, 203, 228, 230, 253. — BRUEL, *Etude archéologique sur le château et le village d'Opoul*.

VILADAMOR (Antoine), né à Barcelone, composita, en 1585, *Cronicon de Catalunya*, ouvrage inédit, dont l'historien Pujades a tiré un grand parti. Antoine Viladamor occupait la charge d'archiviste royal de Barcelone, durant l'année 1588. Au dire de Féliu de la Peña, Antoine Viladamor se distingua durant le siège que la ville de Perpignan soutint en 1543, contre les armées françaises de Henri II.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

VILADOMAR (Raymond de) naquit à Thuir en 1738. Il était fils de Joséphine de Viladomar de Rovira

et de Joseph de Bru de Descallar. Dom Melchior de Bru et de Descallar, prévôt de Fillols et prieur claustral de Saint-Michel de Cuxa, lui donna l'habit monastique, le 19 août 1757. Le 21 août de l'année suivante, Raymond de Viladomar fit sa profession religieuse. Il succéda à Melchior de Bru dans l'office de prévôt de Fillols, qu'il occupait en 1772, et qu'il garda jusqu'à la Révolution. Raymond de Viladomar quitta le monastère le 22 février 1791. Il fut le dernier bénédictin de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa et mourut à Thuir dans un âge avancé.

E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*.

VILADOT (Joseph de), docteur en droit, remplissait la charge de sacristain-majeur de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, lorsqu'il fut élu abbé de Cuxa, en 1666. A la mort de François de Montpaul, abbé de Banyolas, survenue en 1674, Joseph de Viladot fut nommé sequestre du monastère de Saint-Martin du Canigou. En 1678, ce prélat adressa une supplique à Louis XIV, pour demander l'exemption de la dîme et des autres contributions, dont avaient toujours joui vis-à-vis du roi les ecclésiastiques du Roussillon. Joseph de Trobat (voir ce nom) fut nommé abbé de Cuxa, le 29 août 1689, en remplacement de Joseph de Viladot.

Archives des Pyr.-Or., H. 68-69.

VILAFORMIU (Jacques de) reçut, le 7 juin 1660, des provisions qui lui octroyèrent la place de conseiller-clerc au Conseil Souverain du Roussillon. Ce magistrat était encore en charge au mois de juin 1681. On trouve un certain Barthélemy de Vilaformiu, clerc du diocèse de Lérida, successivement curé de Collioure en 1665 et de Baixas en 1675.

Archives des Pyr.-Or., B. 401, G. 724, 772.

VILAFRANCA (Raymond de), chevalier, fit partie d'une commission qu'institua Pierre III, dans le but de régler le salaire des châtelains du Roussillon, après la chute du royaume de Majorque. Raymond de Vilafranca posséda, par hypothèque ou par engagement, divers droits seigneuriaux des domaines de Perpignan et d'Argelès. Il eut un fils appelé Barthélemy qui épousa Yolande dez Pla, de Barcelone et qui mourut en 1410. De leur union naquit Hugues de Çà Pera dez Pla dit de Vilafranca, dont la notice suivra.

Archives des Pyr.-Or., B. 100. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

VILAFRANCA (Pierre de), de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était commandeur de Bajoles, sous le règne du roi Martin I^{er} d'Aragon.

Archives des Pyr.-Or., B. 138, 222.

VILAFRANCA (Hugues de Ça Pera dez Pla dit de), fils de Barthélemy de Vilafranca et d'Yolande dez Pla, « portait, dit l'historien Alart, le nom de Ça Pera (La Pierre), et nous ignorons d'où il lui venait ; des familles de ce nom existaient aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles à Gérone et à Fontcoberta (diocèse de Gérone) » Hugues de Vilafranca assista aux corts qui furent célébrées à Barcelone, le 22 avril 1422. Il porta le titre de seigneur de Ponteilla, après la mort de François dez Fonts. « Dès le 31 août 1434, continue Alart, il donnait procuration générale à Gaucelm de Belcastell, seigneur de Vilallonga-de-la-Salanca, pour régir et administrer en son nom sa seigneurie de Ponteilla... Le chevalier Hugues de Vilafranca avait épousé Isabelle, dont le nom de famille nous est inconnu, mais dont le mariage avait peut-être amené l'acquisition de la seigneurie de Ponteilla. En effet, par acte du 9 mai 1438 passé dans sa maison ou château de Ponteilla, cette dame nommait un procureur chargé d'affermir divers biens de son mari situés à Barcelone et pour renouveler, en son nom, l'obligation d'une rente que lui payaient le chevalier François de Vallgornera, seigneur de Vilarnau, et son fils Jacques de Vallgornera, rente qu'elle avait constituée en dot à son mari. » Hugues de Vilafrancalaissa un fils, appelé Jean-Hugues, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 214, 232, 274. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

VILAFRANCA (Jean-Hugues de), « fils unique du précédent, dit Alart, lui succéda à Ponteilla vers l'an 1453. On le trouve marié, en 1446, avec une dame du nom de Catherine, dont la famille est inconnue. Il paraît que ce seigneur, malgré son origine barcelonaise, s'accommoda fort bien de la domination française de Louis XI et de Charles VIII, car on le voit sans interruption en possession du domaine de Ponteilla sous ces deux rois, et on ne trouve aucune trace de confiscation de ses biens au profit des officiers français ou autres qui occupaient alors le Roussillon. Il n'avait qu'une fille unique nommée Elisabeth-Marguerite qui était déjà veuve du donzell Jean d'Oms, lorsqu'elle épousa, en 1486, le donzell Jean-Cyr dez Vivers, dont le père Michel dez Vivers, avait été banni par Louis XI en 1475 après la reddition de Perpignan. »

ALART, *op. cit.*

VILAFRANCA ou VILLEFRANCHE (Joseph de), né à Villefranche-de-Conflent, le 7 juillet 1723, descendait d'une vieille famille de citoyens nobles qui resta fidèle à l'Espagne. Un de ses ascendants, Joseph de Vilafranca-Terreros avait participé à la conspiration de Villefranche et avait été condamné à mort en 1653, avec Charles de Llar, Emmanuel de

Descallar et Charles de Banyuls. Joseph de Villefranche prit du service dans l'armée espagnole et se trouvait à Madrid en 1739, garde du corps du roi d'Espagne. Il fit partie de l'escorte qui accompagna, en 1745, l'infante Marie-Thérèse, fille du duc d'Anjou (Philippe V), lors de son mariage avec le Dauphin, fils de Louis XV. Joseph de Villefranche passa à Vienne en 1748 et fit les campagnes des Alpes. Lieutenant au régiment des gardes lorraines, il rentra en Roussillon et commandait à Villefranche, en 1750, pour le prince de Beauveau, colonel du régiment. Capitaine des gardes lorraines à Paris en 1753, Joseph de Villefranche fut condamné pour dettes par le tribunal des maréchaux et enfermé au Castillet, à Perpignan, en 1754. Son frère, François de Villefranche paya ses dettes à leur cousin M. de Blanchefort, capitaine du régiment de Condé à Villefranche. Il fut chargé en 1756 du commandement de la place de Mont-Louis.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

VILAFRANCA ou VILLEFRANCHE (Jacques de), frère du précédent, fut lieutenant dans les fusiliers de montagne en 1744. Promu capitaine, l'année suivante, dans ce même corps que commandait Paul-Bonaventure d'Ortaffa, maréchal de camp, Jacques de Villefranche fut à la tête des *sometents* de Mont-Louis. Il fit la campagne de Port-Mahon, en 1762, avec son compatriote le chevalier d'Aix de Cessales, fut pris par un corsaire anglais et mourut à Mont-Louis, le 7 novembre 1756.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

VILAFRANCA ou VILLEFRANCHE (François de), frère des deux précédents, capitaine des *sometents* et consul de Villefranche, épousa, le 3 octobre 1734, Anne-Thérèse de Lacroix et eut dix enfants. De ce nombre furent : Adrien, garde du corps du roi d'Espagne, lieutenant de cavalerie à Gérone, en 1789 ; François-Melchior, avocat au Parlement de Toulouse ; Jean-Baptiste, lieutenant-colonel et gouverneur de Fontarabie en 1813 ; Joseph, mort à Madrid en 1789, officier général au service du roi d'Espagne. Les armes de la famille de Vilafranca se blasonnent : *d'azur à huit besans d'or*.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

VILAFRANCA (Jacques), religieux carme, menait la vie érémitique dans l'oratoire de Saint-Maurice, situé sur le territoire d'Ille-sur-Tet, lorsqu'il obtint du vicaire-général d'Elne, le 12 septembre 1559, la permission d'élever une chapelle dédiée à Notre-Dame de Vic, sur le lieu dit de Graolera.

Archives des Pyr.-Or., G. 149.

VILALLONGA (Raymond de), préchantre de l'église d'Elne en 1194, était abbé de Poblet, lorsqu'il fut nommé évêque d'Elne, en 1212. Le 27 avril de cette année, il consacra l'église, reconstruite sans doute, de Saint-Vincent d'Eus. Le 23 avril 1213, Raymond de Vilallonga assista à un concile de Narbonne, où l'archevêque Arnaud donna l'église de Cuczac à son chapitre. La même année, il souscrivit la confirmation des privilèges de la collégiale de Saint-Jean de Perpignan. Raymond de Vilallonga mourut en 1216 et fut enterré dans son église cathédrale.

Archives des Pyr.-Or., G. 171. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

VILALLONGA (Simon de), seigneur du château de Vilarnau d'avail, fit l'acquisition de ce fief, par voie d'achat, en 1258. Il le tenait sous la suzeraineté de Guillaume de Canet. Simon de Vilallonga laissa une fille appelée Sibille qui fut son héritière et épousa Jacques de Vallgornera, dans le cours du XIII^e siècle.

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série. — Archives des Pyr.-Or., G. 292.

VILALLONGA (Raymond de), damoiseau de Saint-Hippolyte, soutint le parti du dernier roi de Majorque. En 1345, ses biens avaient été donnés par Pierre-le-Cérémonieux aux procureurs royaux Bernard Ramon et Michel Amarell. Mais en 1346, Raymond de Vilallonga recouvra sa fortune.

Archives des Pyr.-Or., B. 97.

VILALLONGA (Bernard de), officier de cavalerie au service de la France, reçut donation de rentes, le 29 août 1633, sur les biens de Mauris, habitant de Saint-Cyprien. Le 23 septembre 1635, une part des domaines confisqués sur le patrimoine d'Hyacinthe de Vilanova fut encore attribuée à Bernard de Vilallonga.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 401.

VILALTA (Marc de), nommé abbé de Saint-Martin du Canigou, le 13 juillet 1397, n'administra ce monastère que durant un court espace de temps. Son successeur, Guillaume Catala, occupait déjà le siège abbatial, à la date du 17 octobre 1397.

Inventaire de dom d'Agullana.

VILALTA (Jérôme), de Perpignan, reçut, le 1^{er} avril 1648, des lettres du cardinal Mazarin, qui lui octroyaient l'office de receveur des deux comtés de Roussillon et de Cerdagne. Il mourut en 1657, et le 21 août de cette année-là, le capitaine-général de

Catalogne, Louis de Foix, désigna Antoine Bonet, *mercader* de Perpignan, pour lui succéder.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 401.

VILAMARI (Bernard) était capitaine-général des flottes d'Aragon, lorsqu'il fut appelé, le 1^{er} novembre 1452, par le roi Jean II d'Aragon, aux fonctions de gouverneur du Roussillon. Il remplaça dans cette charge Bernard Albert, décédé. Lors de la révolution catalane de 1462, Bernard de Vilamari, qui était un ardent partisan de Jean II, commanda la flotte d'Aragon. Les négociations des catalans pour faire passer l'amiral de Vilamari dans leur camp n'eurent aucun résultat. Jusqu'au bout, il demeura au service de son souverain et plus tard il servit Ferdinand le Catholique, notamment en Italie.

Archives des Pyr.-Or., B. 292, 406. — CALMETTE, *Louis XI, Jean II et la révolution catalane*.

VILANA (Gaspard), jurisconsulte de Perpignan, occupa, dès 1464, la charge de vice-chancelier, au conseil de don Pedro, roi intrus en Catalogne. Il s'attacha ensuite au parti de Jean II et vit ses biens confisqués, en 1476, par Louis XI qui les donna à Jean de Daillon, seigneur de Lude.

Archives des Pyr.-Or., B. 290, 299, 300, 302.

*Famille des « Vilanova » seigneurs de Paracols
ou de Molitg*

VILANOVA (Antoine de) était issu de l'union contractée entre François de Vilanova, domicilié à Valence, et Eléonore d'Aragon, de Prades, belle-sœur du roi Martin I^{er}. Il était le neveu de Galcerand de Vilanova, évêque d'Urgell (1388-1415). Il vint se fixer dans le Roussillon, dès le premier quart du XV^e siècle, à la suite du mariage qu'il contracta avec Michaëlle de Trégura, fille de Jaspert de Trégura, seigneur de Paracols. Antoine de Vilanova compta au nombre de ses frères : François, auteur d'une branche de la famille qui eut la baronnie de Bicornb avec le comté de Castello, et Galcerand dont la notice suit. Il eut pour successeur son fils, Jean-Ange de Vilanova.

Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Galcerand de), frère du précédent, embrassa la carrière ecclésiastique. Il fut nommé successivement chanoine d'Urgell, archidiacre de Cerdagne et recteur de l'église paroissiale de Montcada, au diocèse de Valence. En 1420, il fut pourvu de la camérierie de l'abbaye de La Grasse et comme tel, devint seigneur de Rivesaltes, Prades et Estagel. « Des lettres du roi d'Aragon, Alphonse V, raconte Delamont, nous apprennent que l'Université de Ville-

franche, lui avait présenté une requête à l'effet d'établir contre Galcerand de Villeneuve, camérier de La Grasse, le droit, qu'elle prétendait avoir, de percevoir certaines redevances dans la ville de Prades ; mais par ses lettres du 9 juillet 1424, le roi abrogea les pièces à l'appui qui lui avaient été présentées et condamna Villefranche aux dépens dont il se réserva la taxe ». En 1431, la faction française des Pères du concile de Bâle retira à Galcerand de Vilanova le titre de chambrier de La Grasse et en pourvut Mathieu Fournier. La reine Marie d'Aragon publia une ordonnance pour maintenir Galcerand de Vilanova en possession de sa charge monacale. A la suite d'une enquête faite par ses ordres à Lérida, cette princesse connut les faits suivants. De nombreux prélats et plusieurs hommes graves déposèrent que, dans le concile de Bâle, les juges qui s'étaient prononcés contre Galcerand de Vilanova avouaient publiquement qu'ils n'avaient pas eu la faculté de lui rendre justice, parce que les évêques français étaient en trop grand nombre. Galcerand de Vilanova fut, en conséquence, remis en possession de la charge de camérier de La Grasse, qu'il possédait encore en 1449.

Archives des Pyr.-Or., B. 216, 226, 254, 257, 261, 264, 267, H. 127.

VILANOVA (Jean de), neveu du précédent, était fils d'Antoine de Vilanova et de Michaëlle de Trégura. Il contracta alliance avec Elisabeth, dont on ignore le nom patronymique, et eut d'elle un fils, Ange, dont, à titre de tuteur, il dut prendre les intérêts en main, durant l'année 1303. C'était après la mort de Jeanne de Trégura-Marça, dame de Paracols, sa tante. « La succession, raconte Alart, donna lieu à quelques discussions entre Anna, fille du damoiseau Jaspert, d'une part, et noble Jean de Vilanova qui parlait au nom de son fils Ange ou Angelot, dont il faisait remonter les droits aux substitutions contenues dans les dernières volontés du chevalier Jaspert. Selon lui, Pierre de Trégura était mort *ab intestat*, et son testament, s'il en avait fait, n'avait aucune valeur. Enfin, par acte du 19 juin 1303, Jaspert de Trégura, au nom de sa fille, et Jean de Vilanova, comme tuteur de son fils convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage du damoiseau Roger Garriga, du docteur Jean Salvetat, de Jean de Malorgues et de François de Çanespleda, qui décidèrent que la succession de Pierre de Trégura, comprenant la baronnie de Paracols, demeurerait indivise entre Angelot de Vilanova et Anne de Trégura-Çanespleda, leur vie durant. »

Archives des Pyr.-Or., B. 412, 414. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

VILANOVA (Ange de), fils du précédent, devint l'unique baron de Paracols, après la mort d'Anne de

Trégura et de son mari Jean de Çanespleda (novembre 1343). « Le 20 mai 1349, au château de Mosset, dit l'historien Alart, moyennant l'acapte d'un chevreau présenté le même jour et un cens annuel d'une charge d'avoine, don Galcerand, fils et procureur de don Johan-Garau de Cruylles y de Santa-Pau, baron de Mosset et de Castell-Fullit, concéda au baron de Molitg (don Angel) quoique absent, et à son fils don Jacques de Vilanova, le droit de faire une prise d'eau, au territoire de Mosset, pour la forge ou *molina* de Campôme... Le baron de Paracols plaidait en 1351 (4 février), contre le prieur de Corneilla-du-Conflent, au sujet des pasquiers royaux. Il se trouvait, à la même époque, en guerre privée avec la famille Canta, qui possédait la seigneurie de Castell-Rossello. On connaît assez les effets de ces guerres privées, et bien que nous n'ayons aucun détail sur celle-ci, nous savons que, par acte du 22 juin 1351, en présence des damoiseaux Jacques de Saragosse et Gérard Cadell, et du noble Jean-François d'Oms, seigneur de Villelongue-de-la-Salanque, don Ange de Vilanova donnait procuration à don Onuphre d'Oms, pour traiter et signer, en son nom, paix et trêve définitive avec Honoré Canta, damoiseau, domicilié à Perpignan, ses amis, défenseurs et *valedors*, pour tous griefs, dommages, bandosités, rixes et discussions entre eux survenus. Il est encore fait mention de don Ange de Vilanova dans un acte du 30 octobre 1353. » Le baron de Paracols avait contracté un premier mariage avec Catherine d'Oms. De cette union étaient issus : Michel et François, dont les notices suivront. En 1319, Ange de Vilanova ayant convolé en secondes noces, avec Yolande de Saragosse, eut du second lit trois garçons : Louis, entré dans les ordres, recteur de Marquixanes en 1366 et curé de Molitg en 1371 ; Jacques, commandant du Castillet de Perpignan, époux de Cécile de Réquesens, décédé sans postérité, après avoir institué héritière universelle sa belle-sœur, Stasie de Réquesens, veuve de Galcerand de Caramany, et Frédéric.

Archives des Pyr.-Or., B. 337, 418, G. 933. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série. — Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Michel de), fils aîné du précédent, fut son successeur à la baronnie de Paracols, le 29 juin 1356. « Il trouve place, dit Bernard Alart, dans les annales des guerres privées du Roussillon. Cette province était, à cette époque, troublée par des bandes de brigands qui, sous prétexte de religion, portaient la désolation sur toute la frontière, depuis Estagel jusqu'au Capcir, et les querelles seigneuriales venaient s'ajouter à ce déplorable état de choses. Le 21 janvier 1380, don Miquel de Vilanova et mossen

Bernard Réart, quatrième consul de Perpignan, se dirigèrent vers le Conflent avec le *sometent*, pour mettre un terme au *grand bandol* du seigneur de Nyer qui tenait assiégés, dans Catllar, don Garau et don Johan de Llupia, avec leurs gens. Le baron de Molitg arriva, comme il put, avec deux cents hommes, en vue de Catllar ; les assiégés firent une sortie pour se joindre à lui, et tous ensemble tombèrent sur les gens de Nyer, près du pont de Prades. Bien valut la nuit qui les sépara, dit le chroniqueur des *Mémoriaux de l'église Saint-Jean de Perpignan*, car il y eut une centaine de morts, sans compter une infinité de blessés (*molts y molts de ferits*) qui ne survécurent que deux ou trois jours ; *y aixi tothom sen torna.* » Michel de Vilanova fut lui-même victime d'un assassinat, et mourut d'une façon tragique, en 1583. Il avait épousé successivement Madeleine de Trago et Jérachine de Castel-Arnaud. Celle-ci ne laissa pas de postérité. Du premier lit, Michel de Vilanova eut six enfants : Jean, dont la notice suivra ; Marie, épouse d'Antoine Giginta ; Isabelle, mariée en 1572 à Jean de Josa ; Polycène, femme de Frédéric de Juallar ; Stéphanie qui unit ses destinées, en 1583, à Alemany de Trago ; Raymond qui, ayant contracté alliance successivement avec Marie-Anne Descall et Anne de Tamarit, n'eut que trois filles : Isabelle, décédée jeune ; Françoise, épouse de Joseph d'Oms et Marie.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 793-794, G. 240. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série. — Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (François de), frère du précédent, fixa sa résidence à Millas. Il unit ses destinées à celles d'Yolande de Réquesens, et de leur mariage naquirent : Mancie, qui épousa Gérard d'Alénia, Raphaëlle et Galcerand. Celui-ci contracta alliance avec Jérachine Paulet, décédée sans enfants, le 4 novembre 1631. Elle fut inhumée dans l'église Saint-Jean de Perpignan, sous la chapelle du Saint-Nom de Jésus (actuellement du Saint-Sacrement). Le 21 février 1626, Jérachine de Vilanova avait fait donation à la communauté ecclésiastique de Saint-Jean, d'une lampe d'argent sur laquelle étaient peintes les armes de son mari et de son père, Louis Paulet, bourgeois de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 793-794, G. 266, 268. — Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Jean de), baron de Paracols à partir de l'année 1583, « exploita en grand, au dire d'Alart, les principales forges du Conflent, et eut, à cette occasion, quelques démêlés avec son voisin, le seigneur de Mosset. Comme d'habitude, les deux barons

se firent la guerre pendant près de deux ans (1593-1595), en dévastant leurs domaines et pillant leurs vassaux à qui mieux mieux, et en les tuant au besoin. Divers habitants de Campôme y perdirent la vie, et ceux de Molitg n'osaient plus approcher de Mosset, cette ville n'étant plus, d'après eux, qu'une caverne de voleurs et de bandouliers. » Jean de Vilanova se maria, en 1578, à Polycène Compte. Victoire de Vilanova, leur fille aînée, contracta alliance, en 1612, avec Raymond de Guimera. Angèle, leur fille cadette, descendit jeune dans la tombe. Devenu veuf, Jean de Vilanova se remaria, en 1611, à Magdeleine de Vilanova, issue d'une famille homonyme, dont l'histoire va suivre. Celle-ci mit au monde un fils, Joseph, qui suit, et trois filles, Gertrude, Alamanda et Marie, décédées en bas âge.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 793-794. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série. — Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Joseph de) était baron de Paracols, en 1623. A cette date, sa mère, qui était veuve, convola en secondes noces avec Gaspard de Llupia (voir ce nom). En 1627, Philippe IV octroya un privilège à Joseph de Vilanova, pour lui accorder la libre administration de ses biens, encore qu'il ne fut âgé que de quinze ans. Joseph de Vilanova mourut le 13 septembre 1636. Il légua la baronnie de Molitg à sa mère Magdeleine. Celle-ci l'apporta en dot à son second mari, Gaspard de Llupia.

Archives des Pyr.-Or., B. 388, E. (Titres de famille), 793-794.

Famille des « Vilanova », châtelains d'Elne

VILANOVA (Michel de), chevalier, né à Corsa (près de Gérone), reçut de Ferdinand I^{er}, roi de Castille et d'Aragon, des provisions qui lui confièrent le commandement du château d'Elne, sa vie durant. A sa mort survenue en 1522, Michel de Vilanova laissa deux fils : Jean et Arnaud, dont les notices suivront.

Archives des Pyr.-Or., B. 347, 349, 357, 415.

VILANOVA (Jean de), fils aîné du précédent, recueillit la succession de son père à la tête de la châtellenie d'Elne. L'empereur Charles-Quint lui conféra cet office. Jean de Vilanova portait aussi le titre de seigneur de Sainte-Eugénie. Il unit ses destinées à celles de Rose Andreu. Un fils et deux filles naquirent de ce mariage : Espérance, qui contracta alliance avec Jean Albert ; Elisabeth, qui épousa François de Foix et de Béarn ; et Ange, gouverneur d'Elne, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 368. — Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Ange de), fils du précédent, fut aussi châtelain d'Elne. Il épousa successivement Angèle Domenech et Anne-Stéphanie de Vilanova, issue d'une famille de bourgeois honorés de Perpignan. Ange de Vilanova étant décédé sans postérité, des provisions de Philippe II conférèrent la châtellenie d'Elne à Pierre de Cardone, fils de Charles d'Oms.

Archives des Pyr.-Or., B. 368.

VILANOVA (Arnaud de), oncle du précédent, était le fils cadet de Michel de Vilanova et le frère de Jean de Vilanova. Ce chevalier figure dans les rangs des nobles qui fondèrent la confrérie de Saint-Georges à Perpignan, le 3 août 1562. Il se maria à Louise de Ballaro, et les enfants issus de leur union furent : Cécile, époux de Notre-Dame de Bas ; Yolande qui, après avoir contracté mariage avec Antoine Roset, convola en secondes noces avec Pierre de Alvarodo ; François, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique et Gaspard, qui suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 374. — Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Gaspard de), fils et héritier du précédent, unit ses destinées, en 1559, à celles d'Alamanda de Peralta. A leur mort, ceux-ci laissèrent pour enfants : François, licencié en droit ; Jérôme ; Madeleine, épouse successive de Jean de Vilanova (voir plus haut), baron de Paracols, et de Gaspard de Lluipia ; et Hyacinthe qui suit.

Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Hyacinthe de), fils du précédent, combattit dans l'armée levée par Dalmace de Quéralt dans les rangs des nobles de la principauté de Catalogne, durant le mois d'août de l'année 1639. En 1633, Hyacinthe de Vilanova vit une partie de ses biens confisquée par Louis XIV qui en fit donation à François de Borrell. Deux ans plus tard, les domaines d'Hyacinthe de Vilanova furent mis sous le séquestre, puis attribués à Bernard de Vilallonga, officier de cavalerie. Hyacinthe de Vilanova avait épousé Victoire de Vilaplana, dont il avait eu une fille Alamanda qui contracta mariage avec N. de Tamarit. Resté veuf, il se remaria avec Isabelle de Oluja, et n'eut encore du second lit qu'une enfant Galdérica, laquelle unit successivement ses destinées à celles de Joseph de Pagès, seigneur de Saint-Jean-pla-de-corts et de Marcellin de Çagarriga. Hyacinthe de Vilanova mourut à Perpignan, le 23 avril 1673. Il fut inhumé dans un caveau creusé sous la chapelle de Tous les Saints, à l'église Saint-Jean. Il avait désigné l'abbé d'Arles, Pierre Pont, comme son héritier fiduciaire.

Les biens que la famille de Vilanova possédait à Elne passèrent à la maison de Çagarriga.

Archives des Pyr.-Or., B. 390, 394, 401, C. 1327, E. (Titres de famille), 794.

Famille des « Vilanova » bourgeois honorés de Perpignan

VILANOVA (Pierre de), de Perpignan, fut attaché à la cour du roi Pierre-le-Cérémonieux. D'abord secrétaire de la trésorerie de l'infant Jean, duc de Gérone, il devint plus tard majordome de ce prince. Le roi d'Aragon lui concéda l'autorisation d'extraire, du Conflent, certaines quantités de minerai de fer, à l'instar de Castillon Patau, de Villefranche-du-Conflent. Dans la suite, Pierre de Vilanova fut revêtu de l'office de garde des objets prohibés, pêcheries, pacages et forêts de Roussillon et de Cerdagne. Il exerça aussi la charge de secrétaire de la cour du bailliage de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 126, 133, 142.

VILANOVA (Guillaume de), licencié en droit de l'Université de Perpignan, était juge d'Ille-sur-Tet, en 1385. Il eut un fils, appelé Pierre de Vilanova, qui était *mercader* de Perpignan en 1416.

Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Laurent de), bourgeois de Perpignan, s'attacha au parti qui soutenait la cause française en Roussillon, sous le règne de Louis XI. Ce prince lui adressa alors des lettres, par lesquelles il lui concéda une rente sur les revenus de la viguerie du Roussillon et l'office de receveur « des tierces de la bayllie de Perpignan ». Laurent de Vilanova passa ensuite au parti du roi d'Aragon, et se signala même par son dévouement, lorsque Jean II fit son entrée à Perpignan, le 1^{er} février 1473. Louis XI le dépouilla de ses biens, dont il fit donation à Jean Le Boteller, homme d'armes de la compagnie du Château royal de Perpignan. A sa mort, Laurent de Vilanova laissa un fils, Thomas, qui devint consul et bailli de Perpignan après la rétrocession du Roussillon à la couronne d'Aragon. Thomas de Vilanova, à son tour, eut pour héritier son enfant, Michel, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 292, 343, 350, 411.

VILANOVA (Michel de), bourgeois de Perpignan, reçut de Charles-Quint, en 1528, un privilège qui lui conférait la noblesse ainsi qu'à ses descendants en ligne masculine. Mais ayant épousé Anne del Viver, il n'eut de celle-ci qu'une fille Anne-Stéphanie qui, successivement, contracta alliance avec Ange de

Vilanova, châtelain d'Elne, G.-R. de Rocaberti et N. de Peralta.

Archives des Pyr.-Or., B. 373. — Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

Famille des « Vilanova-Caramany »

VILANOVA (Galcerand de) qui vivait vers la fin du xvr^e siècle, eut au moins deux fils, Frédéric et Jean. Ceux-ci héritèrent, vers 1577, de leur oncle Alvaro de Caramany et, suivant l'usage espagnol, prirent son nom et ses armes. Frédéric mourut sans postérité. Quant à son frère Jean, décédé en 1627, il laissa deux enfants : Joseph et Pons. Le premier, Joseph de Caramany (voir ce nom) joua un rôle considérable en Roussillon pendant les guerres du xviii^e siècle. Il fut colonel du Royal-Roussillon, maréchal de camp, et il soutint avec énergie le parti français. Joseph de Caramany mourut en 1672, ne laissant de sa femme, Thérèse de Junyent, que quatre filles : Marie-Anne, mariée à Alexandre del Viver, seigneur de Lansac, colonel du régiment de Languedoc ; Françoise, mariée avec son cousin Joseph de Vilanova-Caramany ; Pétronille, épouse de Nicolas Masdeu ; et Thérèse qui contracta alliance avec Clément du Bois de Boisambert, vicomte du Plessis, lieutenant du roi en Roussillon. Le frère cadet de Joseph de Caramany, Pons de Vilanova-Caramany, fut le père de Joseph qui unit ses destinées, en 1674, avec celles de sa cousine Françoise de Vilanova. De ce mariage, naquirent : un fils, Jean, décédé en bas âge et deux filles : Marie, qui épousa Joseph de Ros de Vilaras, et dont les enfants relevèrent le nom de Caramany ; et Jérôme qui contracta alliance avec Antoine de Campredon de Sant-Dionis.

Communication obligeante de M. Raymond de Vilanova-Rossello.

VILANOVA (Pons de), abbé du monastère d'Arles-sur-Tech, est l'auteur de deux relevés d'impositions agraires, dues à son couvent par les vassaux. Le premier porte la date du 30 août 1394, et le second celle du 4 avril 1396. En 1398, Pons de Vilanova accorda l'autorisation à Barthélemy Peyro, évêque d'Elne, d'administrer le sacrement de confirmation et de conférer la tonsure cléricale dans l'église des Bains d'Arles. Il administra cette abbaye jusqu'en 1399. A cette date, Bernard d'Ortallo lui avait déjà succédé.

Gallia christiana, t. VI, col. 1091-1092.

VILAPLANA (Jean de), damoiseau de Perpignan, vivait vers le milieu du xvi^e siècle. Il avait épousé Catherine et eut d'elle un enfant unique, Jean-Génis dont la notice suit. Devenue veuve,

celle-ci convola en secondes noces avec Raphaël Tarba, docteur en droit de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 800.

VILAPLANA (Génis de), fils du précédent, figura dans l'assemblée des nobles catalans qui fondèrent la confrérie de Saint-Georges, à la date du 3 août 1562. Ayant contracté alliance avec une demoiselle de la maison de Copons, ce chevalier laissa à sa mort une postérité assez nombreuse. Véronique, sa fille aînée, était née en 1560 ; Antoinette, la cadette, était venue au monde l'année suivante ; Stasie naquit en 1571 ; Antoine, fut l'héritier universel de la famille de Vilaplana.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 800.

VILAPLANA (Antoine de), damoiseau, fut co-seigneur du Soler, de pair avec l'évêque d'Elne. Il unit ses destinées à celles de Marie d'Agullo, et eut d'elle quatre fils : Antoine, François, Michel, Jérôme. Resté veuf, il se remaria avec Victoire de Sant-Marti qui lui donna une fille. Cette dernière reçut au baptême le prénom de sa mère, épousa Hyacinthe de Vilanova (voir ce nom) et descendit dans la tombe, après avoir donné naissance à Alamanda.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 800.

VILAPLANA (Antoine de), fils du précédent, se maria avec Françoise Soler d'Armendaris, sœur de l'abbé de Saint-Martin du Canigou. Il était déjà décédé en 1637.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 800.

VILAPLANA (François de), frère du précédent et seigneur du Soler, avait le grade de sergent-major dans l'armée des nobles catalans que commandait Dalmace de Queralt en 1639. Il épousa, le 8 avril 1645, Marie Descamps, fille de Jean Descamps. Celle-ci lui apporta en dot la baronnie de Tresserre et le château de Saint-Hippolyte. François de Vilaplana mourut le 31 mars 1649. Il fut inhumé dans le caveau de sa famille, creusé sous la chapelle des saints Onuphre et Honoré, dans l'église des Frères-Mineurs de Perpignan. Sa veuve descendit peu après dans la tombe. Elle fut ensevelie dans le caveau où reposaient ses aïeux, c'est-à-dire devant l'autel de saint André, à l'église Saint-Jean de Perpignan. A leur mort, François de Vilaplana et son épouse laissèrent deux filles impubères, Marie et Jeanne. Celles-ci furent placées sous la tutelle de François de Taqui et d'Emmanuel de Tord, damoiseau domicilié à Ripoll. Marie de Vilaplana contracta alliance avec Joseph d'Ortaffa (voir ce nom). Jeanne eut ses biens confisqués, en 1653, au profit d'Alexis de Senesterra et de Santa-Eugénia.

Archives des Pyr.-Or., B. 390, E. (Titres de famille), 800.

VILAPLANA (François de), chanoine de la Réal en 1664, obtint dans la suite un canonicat au chapitre d'Elne. Il mourut le 1^{er} mars 1693 et fut inhumé devant la grille qui fermait l'entrée de la chapelle de Notre-Dame *dels Correchs*, dans l'église du Vieux Saint-Jean, à Perpignan. François de Vilaplana fit héritière sa nièce, Françoise de Foix et de Béarn, épouse de Jean d'Oms (voir ce nom.)

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 800.

VILAR, chevalier français, originaire de Carcassonne, fut longtemps exilé en Espagne. Il s'y trouvait en 1285, lorsque Pierre IV s'étant saisi, au château de Perpignan, des fils du roi Jacques de Majorque, les amena prisonniers à Barcelone. Le chevalier Vilar délivra les jeunes princes et les ramena à Perpignan. Il resta dès lors attaché à la cour de Majorque et mourut le 5 août 1300, ainsi que l'apprend l'inscription ci-après, qu'on lit dans la collection des pierres tumulaires du musée de Perpignan :

Anno . Domini . MCCC . nonas . Augusti . nobil .
is . Dominus . Vilarius . miles condan . illustris .
Dñi regis . Maioricarum . cujus . anima . per .
mīdīam . Dei . requiescat in pace . Amē .

L. DE BONNEFOY, *Epigraphie roussillonnaise*. — *Li^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

VILAR (Georges) remplissait la charge de receveur général dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, durant l'année 1473. L'année suivante, il devint lieutenant du Procureur royal, Michel dez Vivers, pour le roi d'Aragon, Jean II.

Archives des Pyr.-Or., B. 410.

VILAR (Gabriel) fut nommé lieutenant du Procureur royal Jean dez Vivers, au début du règne de Charles-Quint. Il remplaça dans cette charge Gabriel Mulner, qui était démissionnaire. Son chef hiérarchique, Jean dez Viviers, ayant été accusé de concussion, Gabriel Vilar prit la direction de la Procuration royale du Roussillon et de Cerdagne et la conserva jusqu'à la nomination du nouveau titulaire François Agosti (voir ce nom). Son frère, Antoine Vilar, dont la notice suit, recueillit sa succession à la lieutenance de la Procuration royale.

Archives des Pyr.-Or., B. 353, 354, 357, 358, 368, 374, 378.

VILAR (Antoine), fut nommé, par Charles-Quint, lieutenant du Procureur royal de Roussillon et de Cerdagne, à la place de son frère Gabriel. Du premier lit il avait eu un fils, appelé Gabriel, qui le remplaça à la Procuration royale, sous le règne de Philippe II. Antoine Vilar convola en secondes noces avec Béatrix, veuve d'Etienne Puig, teinturier

de Perpignan, tandis que Gabriel Vilar, son fils, unit ses destinées à celles d'Antoinette Puig, enfant de sa marâtre. Gabriel Vilar testa, le 15 décembre 1563, dans sa maison d'habitation de Toulouges, laissant tous ses biens à sa belle-mère Béatrix Vilar. Il fut inhumé dans le caveau que sa famille possédait dans l'église du monastère de Saint-François (Hôpital militaire actuel).

Archives des Pyr.-Or., B. 367, 368, 374, 378, E. (Titres de famille), 801.

VILAR (Luc et Narcisse) exerçaient le métier d'orfèvre dans la ville de Perpignan, dès le commencement du xvi^e siècle. De concert avec Jean Pincart et François Pebernat, marchands de cette cité, Vincent Alerigues, apothicaire, et Antoine Clar, ils constituèrent une compagnie de commerce, au capital de 3000 à 3500 ducats. Les expéditions devaient se faire de Perpignan ou de la Catalogne. Luc Vilar représentait l'association en Sicile et à Naples. Il renvoyait le produit des ventes ou acquisitions par voie de Valence, Barcelone, Lyon ou autres villes.

Archives des Pyr.-Or., B. 353.

VILAR (Michel), notaire de Perpignan, instrumentait dans cette ville, vers le milieu du xvii^e siècle. Il épousa Marie Reynalt, fille de Jean, *mercader* de Perpignan, et laissa un fils unique, du même nom que lui.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 802.

VILAR (Michel de), fils du précédent, reçut en 1666, le doctorat en philosophie à l'Université de Perpignan. Il entra dans la magistrature, et après avoir été conseiller au Conseil Souverain du Roussillon, obtint, en 1689, la charge de président à mortier auprès de ce tribunal suprême de la province. Au mois de février 1702, Louis XIV lui octroya des lettres de noblesse, datées du château de Versailles. Michel de Vilar épousa Jeanne Coll et laissa à sa mort, trois fils : Joseph, qui fut l'héritier universel ; Raymond, dont les notices suivront ; Michel ; et quatre filles : Victoire, Candide, Jeanne et Marie-Thérèse. Deux de celles-ci épousèrent, l'une Antoine de Blay et l'autre Antoine Ribes. Quant à Michel de Vilar, il fut fait seigneur du Vilar d'Ovança (Mont-Louis) et de Planès. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Erasme, construite dans l'église des Minimes de Perpignan (actuellement Manutention militaire).

Archives des Pyr.-Or., B. 402, E. (Titres de famille), 802.

VILAR (Joseph de), fils aîné du précédent, seigneur de Vilar d'Ovança et de Planès, fut nommé juge de bayle en 1710. Devenu avocat-général au Conseil Souverain du Roussillon, le 10 avril 1720,

Joseph de Vilar obtint la charge de président à mortier auprès de cette Cour, en survivance de son père, le 12 mai 1723. Il mourut le 22 septembre 1740, fut inhumé à Thuir et fut remplacé au Conseil Souverain par Xavier-Clément du Bois de Boisambert. Joseph de Vilar avait contracté alliance avec Marie Coll y Manalt, qui lui donna un fils, appelé François, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 802. — Archives communales de Thuir, GG. 70. — *Mémoires de Jaume*.

VILAR (François de), fils du précédent, chevalier, seigneur de Vilar d'Ovança, Planès et autres lieux, fut nommé avocat-général près le Conseil Souverain de Roussillon, à la date du 27 juin 1746. Il devint Procureur-général, le 27 mars 1762. Les notes de l'Intendance disaient sur le compte de ce magistrat : « Il est très honnête homme, très instruit, mais lent ; ce qui provient peut-être et de la douceur de son caractère et du défaut de sa santé assez languissante. » Après avoir exercé les hautes fonctions de Procureur-général jusqu'en 1787, François de Vilar rentra dans la vie privée. « M. de Vilar, raconte Joseph Jaume dans ses *Mémoires*, se démit de sa place de procureur-général en faveur de M. Desprès, conseiller de la même Cour, et petit-fils de M. Desprès, ancien procureur-général, décédé en 1747, moyennant une pension viagère de 6.800 francs, que dit s. Desprès s'obligea de payer tous les ans au dit s. de Vilar ; ainsi réglé et convenu entre eux par l'entremise de M. de Malartic, premier président, en décembre 1787. M. de Lamoignon, alors garde des sceaux, refusa de pourvoir M. Desprès de cette place ; et à la sollicitation de M. Albert, qui était alors intendant de police à Paris, il y fit nommer par le roi, en février 1788, M. Noguer Albert qui était neveu du dit s. Albert, et qui était le second des avocats généraux, et fut reçu procureur-général le 3 avril suivant ; et M. de Cascastel fils, nommé avocat-général à sa place, y fut reçu le même jour. Néanmoins, M. Desprès se vit obligé de payer à M. de Vilar la pension de 6.000 francs parce qu'en la lui promettant, il s'était soumis à tous les événements ; mais enfin, pour accommodement entre eux, elle fut réduite à la moitié, et enfin elle fut éteinte par la Révolution française, dès que le Conseil Souverain de Roussillon fut supprimé. » François de Vilar avait épousé Marie de Boisambert de Çagariga, née en 1718, décédée le 26 décembre 1775. Celle-ci n'eut qu'un fils Joseph, lequel unit ses destinées à Joséphe d'Oms, fille de Thaddée d'Oms, descendue dans la tombe peu de temps après son mariage. Marie de Vilar de Boisambert, épouse du Procureur-général, était la sœur du seigneur de Corbère, Louis de Boisambert, célibataire, décédé au mois de mars 1779, après avoir

institué héritier universel son neveu, Joseph de Vilar. Depuis 1769, Louis de Boisambert soutenait un procès que lui avait intenté Sauveur de Caramany, domicilié à Barcelone, en revendication de la terre et de la seigneurie de Corbère. Par arrêt du 1^{er} juin 1781, le Conseil Souverain de Roussillon jugea en faveur de Joseph de Vilar, neveu et héritier de Louis de Boisambert. Sauveur de Caramany se pourvut en cassation contre cet arrêt, au Conseil d'Etat du roi à Paris. Il fut débouté et la seigneurie de Corbère resta jusqu'à la Révolution entre les mains de la famille de Boisambert. François de Vilar survécut à son fils Joseph qui descendit dans la tombe, le 1^{er} mai 1789, laissant deux garçons. Il mourut à son tour, à Thuir, le 17 mai 1798.

Mémoires de Jaume.

VILAR (Raymond de), fils cadet du président Michel de Vilar et de Jeanne Coll, fut conseiller au Conseil Souverain du Roussillon. Il contracta alliance avec Marie-Angélique de Ham, qui lui donna deux fils : Michel, dont la notice suit, et François. Celui-ci suivit la carrière des armes. Il était lieutenant au régiment de la Sarre-Infanterie, en 1746, et assista aux séances de l'ordre de la noblesse en 1789. Il y parut avec le titre de major du fort des Bains.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 802.

VILAR-HAM (Michel de), fils du précédent, né en 1723, exerçait la profession d'avocat depuis le 17 janvier 1746 et celle de greffier en chef du Conseil Souverain du Roussillon depuis 1786, lorsqu'il fut élu juge du Tribunal civil de Perpignan en 1790. Michel de Vilar-Ham dut donner sa démission, durant le mois de juillet 1792. En mai 1793, il fut arrêté et emprisonné à Montpellier jusqu'après le 9 thermidor. Michel de Vilar-Ham mourut en 1794.

Mémoires de Jaume.

VILAR (François), issu de l'union contractée entre André Vilar, *pagès* de Céret et Anne, remplissait la charge de *scrivent* à Céret, lorsqu'il épousa, en 1637, Françoise Martinez, du Boulou. De ce mariage naquit un fils, Joseph, qui devint baron de Nidolères.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 802.

VILAR (Joseph, baron), fils du précédent, naquit au Boulou. Il épousa Marie Companyo, qui était déjà veuve d'Alexis de Pont, bourgeois de Perpignan. « En 1712, écrit J. Sauvy, la baronnie de Nidolères entra dans la famille Vilar... Elle s'étendait sur une partie de l'arrondissement de Céret ; elle possédait les droits de fiefs, de justice, de pêche, de chasse, mai-

son, moulin, cortals, bestiaux, hommes, femmes, enfants et sur tous ceux qui voudraient s'établir à Nidolères. Le baron Vilar, de Céret, qui avait assisté aux séances de l'Assemblée provinciale en 1787 et 1788, mourut en 1788 et par suite n'assista pas aux séances des Etats généraux. Il laissa en mourant plusieurs enfants, dont le tuteur dévora l'immense fortune que leur père leur avait laissée. »

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 802. — J. SAUVY, *Institutions de la province de Roussillon*, Laval, 1890.

VILAR (Joseph de), fils de François de Vilar, procureur-général au Conseil Souverain du Roussillon (voir plus haut) et de Marie-Thérèse de Boisambert de Çagarriga, fut l'héritier du nom, des armes et des biens de la maison de Boisambert. Il unit ses destinées à Joseph d'Oms d'Armengau qui lui donna deux fils, François et Léon, dont les notices suivront. Joseph de Vilar avait deux sœurs, Marie, l'aînée, épousa Joseph d'Oms (Ponteilla) et Francoise, la cadette, se maria à Louis de Lachapelle.

Archives de la famille.

VILAR (François de) était le fils aîné de Joseph de Vilar de Boisambert et de Joseph d'Oms d'Armengau, décédée à Vinça en 1787. Il contracta alliance, en 1808, avec sa cousine-germaine Henriette d'Oreil d'Oms, née en 1783 et morte en 1837, après lui avoir donné trois enfants : Albert, né en 1810, mort célibataire à Perpignan, le 1^{er} avril 1832 ; Léon et Gaston, dont les notices suivent.

Archives de la famille.

VILAR (Léon de), fils cadet du précédent, naquit en 1813. Il entra à l'Ecole polytechnique et se retira jeune du service militaire avec le grade de capitaine d'artillerie. De l'union contractée entre Léon de Vilar et Marie Muller sont issus : une fille, Alice, née en 1833, épouse d'Etienne Sire, et un fils Raoul, né en 1837, qui a uni ses destinées à Marie de Pailarès.

Archives de la famille.

VILAR (Gaston de), frère du précédent, était né en 1818. Il se maria, en 1846, avec Marie Arago et eut d'elle trois enfants : Henri, qui épousa Alice Picon ; Léon, décédé en 1877, et Gaston (1854-1882).

Archives de la famille.

VILAR (Joseph de), deuxième fils de Joseph de Vilar de Boisambert et de Joseph d'Oms d'Armengau, contracta alliance avec sa cousine-germaine Adélaïde d'Oreil d'Oms (1787-1844). Un fils unique est issu de leur union : Edmond, né en 1813, époux de Pauline de Çagarriga. De ce dernier mariage

naquirent : Marie, qui unit ses destinées, en 1872, à Henry de Maynard et Joseph, décédé à Thuir, le 11 mars 1883.

Archives de la famille.

VILAR (Etienne-Jean-Jacques) naquit à Perpignan, le 6 août 1730. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il obtint, en 1761, un bénéfice à l'église de Saint-Mathieu où il avait été baptisé. Le 14 novembre 1769, Etienne Vilar reçut les bulles de nomination à la cure de Ponteilla. Il fut installé dans cette paroisse, le 29 janvier 1770 ; il y exerça un ministère fécond durant une cinquantaine d'années. Etienne Vilar agrandit l'église de Ponteilla, en faisant construire, de 1775 à 1781, les deux chapelles de N.-D. de la Victoire et de Saint-Gaudérique. Le retable de cette dernière chapelle est l'œuvre du sculpteur Nègre. Le curé de Ponteilla refusa de prêter le serment à la constitution civile du clergé. Forcé de fuir en exil, le 17 septembre 1792, il trouva un asile assuré au couvent espagnol des Pères Chartreux de Vall de Christo. Après l'entrée des troupes espagnoles dans le Roussillon, Etienne Vilar crut pouvoir retourner au milieu de ses ouailles. Il rentra effectivement dans sa paroisse, le 8 juillet 1793 ; mais après la bataille de Peyrestortes, les armées françaises ayant pénétré dans Ponteilla (23 septembre 1793), Etienne Vilar fut de nouveau mis dans l'obligation de revenir sur la terre étrangère. Il s'établit sur la frontière franco-espagnole, à Torteilla, d'où il ne cessa de correspondre avec ses paroissiens. La fermeté dans la foi, la patience dans les épreuves, la charité dans les relations, tel est le thème des lettres qu'il adressa aux habitants de Ponteilla, depuis 1796 jusqu'en 1800. Le 25 novembre 1800, Etienne Vilar fut de retour dans sa paroisse, pour y reprendre immédiatement ses fonctions curiales. Le 18 juin 1804, après la réorganisation du diocèse de Perpignan, par l'évêque Ferdinand de Laporte, Etienne Vilar reçut le titre de desservant de l'église de Ponteilla, avec charge d'assurer le service religieux dans la localité de Pollestres et dans le hameau de Nyls. Le jubilé de 1803, gagné par la généralité de ses paroissiens, fut un sujet de consolation et de joie pour l'âme du curé de Ponteilla. Le 18 décembre 1818, Etienne Vilar réhabilita l'église d'Anyls, qui avait été profanée pendant les mauvais jours de la tourmente révolutionnaire. Il remplit les charges de son ministère avec un zèle admirable jusqu'au jour de sa mort, survenue à Ponteilla le 20 avril 1819.

Abbé TORREILLES, *Un curé de campagne de l'ancien régime*, Perpignan, Latrobe, 1893.

VILAR (Isidore), né à Err en 1797, était fils de François Vilar, marchand ambulant, et de Marguerite

Tarrats. A l'âge de douze ans, il fut engagé à Perpignan, comme apprenti tanneur. Mais appelé par Dieu à l'état ecclésiastique, Isidore Vilar ne tarda pas à retourner au foyer paternel, où il demanda à suivre les attraits de sa vocation. Après trois années de latinité passées au collège des Ecoles pies de Puigcerda, Isidore Vilar vint à Perpignan subir son examen d'admission au Grand Séminaire diocésain, alors établi à Carcassonne. Il fut ordonné prêtre par Ferdinand de Laporte, le 16 juin 1821. Nommé vicaire à Ille-sur-Tet, le 1^{er} août de la même année, Isidore Vilar fut appelé à la cure d'Amélie-les-Bains, le 10 juin 1823. Cet ecclésiastique fut ensuite pourvu du titre de succursaliste de Marquixanes le 16 août 1828, de desservant de Torreilles le 3 décembre 1830, et de curé de Collioure le 7 juin 1837. C'est principalement dans cette dernière paroisse qu'Isidore Vilar déploya les ressources d'un zèle tout apostolique allié à la sagesse la plus consommée. Il fut à la tête de cette cure importante durant l'espace de trente-cinq années. Pendant le cours de son ministère à Collioure, Isidore Vilar fit donner quatre missions dont les résultats furent progressivement consolants. Après la mission du Père Régis qui eut lieu en 1849, quatre-vingts hommes s'approchèrent de la Sainte Table. Cent quatre-vingts hommes communiaient à l'issue de la mission prêchée en 1857 par les Pères Bénigne et Benoît. La mission de 1865 prêchée à Collioure par les Révérends Pères Exupère et Apollinaire réunit autour de la Sainte Table trois cents hommes. Une communion de trois cent quatre-vingt-dix hommes fut le digne couronnement de la mission que les Pères Exupère et Ladislas donnèrent dans cette même paroisse en 1879. « Entrez, dit l'auteur de la vie d'Isidore Vilar, dans cette église de Collioure que Mgr Gerbet, en tournée pastorale, a appelée une petite basilique. Depuis la tête jusqu'aux pieds, depuis le vestibule jusqu'au maître-autel, à droite et à gauche, c'est à peine si vous découvrirez un pan de ce vaste édifice, qui n'ait reçu de la main de l'abbé Vilar une transformation radicale. » Après avoir été un exemple vivant de vie sacerdotale, Isidore Vilar, que son évêque avait nommé chanoine honoraire, mourut à Lourdes, le 6 juin 1872, durant le pèlerinage diocésain de Perpignan à la grotte de Massabielle.

Sans nom d'auteur, *Biographie de M. l'abbé Vilar*, Espira-de-l'Agly, 1877.

VILARASA (Pierre et Raymond de), chevaliers, vivaient à Perpignan durant la première moitié du xv^e siècle. Le 14 mars 1444, Pierre de Vilarasa fit une fondation d'anniversaires à l'église Saint-Jean de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 254, 278, G. 236.

VILARASA (François de), chevalier de Perpignan, possédait des créances sur les villes de Thuir et du Boulou, sous le règne de Ferdinand I^{er}.

Archives des Pyr.-Or., B. 345, 357, 418.

VILARASA (Jacques-Jean de), damoiseau de Perpignan, contracta mariage, en 1540, avec Angèle Crivaller. Il testa en 1552 léguant tous ses biens à son épouse.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 804.

VILARDELL (Michel) occupait l'archidiaconé d'Elne en 1664. Ce dignitaire ecclésiastique était en outre chancelier de l'Université de Perpignan, en 1666. Comme tel il eut maille à partir avec le célèbre vicaire-capitulaire Jérôme Lléopart, qui avait enfermé des docteurs en théologie dans les cachots de l'officialité. Michel Vilardell fut désavoué par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 14 octobre 1666. Le grand archidiacre Vilardell mourut dans les derniers jours du mois d'août 1674.

Archives des Pyr.-Or., G. 3, 117.

VILARIC (Arnald de), fut nommé par lettres de Pierre-le-Cérémonieux, à l'office de châtelain du Château de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 100.

VILASECA (François de), bourgeois immatriculé de Perpignan, épousa en 1536, Grâce, fille d'Antich Xammar, *mercader* de la même ville. Il mourut le 2 octobre 1556, laissant quatre garçons et quatre filles : Onuphre ; Galcerand, dont la notice suit ; Jérôme ; Frédéric ; Angèle qui fut religieuse au couvent de Sainte-Claire à Perpignan ; Raphaëlle et Louise.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 806.

VILASECA (Galcerand de), fils du précédent, contracta alliance avec Denise, fille de Joseph Montaner, docteur en droit, régent de la chancellerie du roi de Sardaigne. Une enfant unique, Antoinette, naquit de ce mariage. Celle-ci unit plus tard ses destinées à Pierre Llobet, fils d'Onuphre Llobet (voir ce nom), dont la veuve, Magdeleine, convola en secondes noces avec Galcerand de Vilaseca, resté aussi veuf. Philippe III adressa une lettre à Galcerand de Vilaseca pour lui accorder les privilèges nobiliaires concédés aux citoyens honorés de Barcelone. Galcerand de Vilaseca testa le 1^{er} novembre 1608 et demanda à être inhumé sous la chapelle du Saint-Sacrement, construite dans l'église Saint-Jean de Perpignan. Une rue de Perpignan, située dans le nouveau quartier de la Gare, porte le nom de Galcerand de Vilaseca.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, E. (Titres de famille), 806.

VILLA (Dominique-Paul) naquit à Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Il entra dans l'Ordre de la Merci, fut ordonné prêtre et pourvu du doctorat en théologie. Dominique-Paul Villa devint provincial de son Ordre en France. Au dire des *Mémoires* de Joseph Jaume, il sembla, pendant son provincialat, mettre le désordre dans les couvents au point que la suppression de la Merci faillit être décrétée en France. « Villa, ajoute cet historien, voyant finir le temps de son provincialat, fit un voyage en Espagne où était le général de l'Ordre et en obtint une commission de vicaire-général, qui le mit au-dessus du provincial, afin de pouvoir commander, car il avait l'esprit de domination, » C'est avec ce titre qu'il vint à Perpignan, dans le couvent de son Ordre, et qu'il y terrorisa ses subordonnés. Lors de la visite faite par les officiers municipaux au couvent de la Merci, Villa déclara, le 26 avril 1790, qu'il était « dans l'intention constante de vivre et de mourir dans son couvent d'affiliation. » Mais dès le mois de mars de l'année suivante, il avait déjà prêté le serment à la Constitution civile du clergé, pour occuper une chaire de morale à l'Université de Perpignan. Le 18 juin 1791, Dominique-Paul Villa entra comme directeur au séminaire constitutionnel, puis remplit en 1792, les fonctions de vicaire à Saint-Mathieu, sous la direction du curé-patriote Chambon (voir ce nom). Il se hissa bientôt aux premiers rangs du clergé constitutionnel, et, à force d'intrigues, finit par devenir en 1797, président du Presbytère et, en 1798, évêque schismatique des Pyrénées-Orientales. « Villa, raconte Bernard Mathieu, dans son *Episcopatologie inédite*, a été élu le 25 février 1798... N'importe le degré de fidélité ou de nullité des verbaux, il réunit au premier scrutin 15 suffrages seulement sur 150. Au second scrutin (3252 votes), Rolland en eut 481 ; Verdié, 579 ; Villa 1178, dont 14 seulement de Perpignan. Au troisième scrutin (4368 votes), Villa en eut 2335, dont 28 seulement de Perpignan et de l'arrondissement. M. Villa se proclama élu évêque à Saint-Jean, en chaire et à l'issue de la grand-messe... » Dominique-Paul Villa fut sacré évêque dans l'église Saint-Jean de Perpignan, par Hyacinthe Sermet, ex-provincial des Carmes déchaussés, métropolitain du département de la Haute-Garonne, assisté des évêques intrus de l'Ariège et de l'Aveyron. « Non content de se déclarer soumis aux lois civiles, dit M. l'abbé Torreilles, Villa se proclama fidèle observateur des lois canoniques, en communion avec le Saint-Siège, évêque de la sainte Eglise... A la mort de Pie VI, il adressa même aux fidèles une lettre pour leur communiquer la perte douloureuse d'un tel Pontife, et, sur ses ordres, le clergé constitutionnel célébra des services funèbres pour le Pape qui avait tant de fois condamné la secte. Ce fut aussi

pour mieux séduire les gens simples que chaque intrus enseigna, comme jadis, le catéchisme catalan et français de Mgr de Lanta, en exceptant seulement l'article de la dîme. » Dominique-Paul Villa provoqua des réunions synodales du clergé constitutionnel auxquelles n'assista qu'une infime minorité d'ecclésiastiques. Le premier synode diocésain fut tenu le 17 mai 1798 sous la présidence de Villa, qui, au rapport de Bernard Mathieu, fit tous les frais du travail. Une seconde assemblée du clergé constitutionnel, qui fut convoqué pour le 10 avril 1799, ne réunit que vingt-deux prêtres autour de Villa. Le dernier synode que Villa tint le 15 avril 1801, fournit un contingent insignifiant d'ecclésiastiques assermentés. « Pour donner un regain de vie à un corps qui se mourait, écrit M. l'abbé Torreilles, Villa quémanda douze prêtres à l'évêque de Barcelone, multiplia les visites pastorales, provoqua des réunions synodales, mais toutes ses tentatives demeurèrent stériles. Mgr de Barcelone refusa tout rapport avec un schismatique, la désertion des fidèles s'accrut si bien que Villa ne put réunir que deux jeunes filles à la dernière confirmation solennelle donnée à Saint-Jean ; les synodes devinrent de moins en moins nombreux. » Villa assista au dernier conciliaire tenu à Paris par le clergé constitutionnel, et, en exécution du Concordat, passé le 15 juillet 1801 entre Pie VII et le gouvernement français, se démit de l'évêché de Perpignan. Il se retira dans une maison particulière qu'il avait achetée à Perpignan, sur la paroisse de Saint-Mathieu. C'est là qu'il mourut le 22 janvier 1814. Il fut enterré le lendemain et le clergé de sa paroisse seul assista aux obsèques. Le convoi fut simple ; il fut dépourvu de toute pompe et de signes particuliers, capables de rappeler le souvenir de la prétendue dignité de Villa.

Mémoires de Jaume. — Abbé TORREILLES, Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française.

VILLE (Ludovic), né à Rivesaltes le 26 février 1819, passa son enfance au collège de Perpignan où il eut pour professeur le savant Crova. Reçu fort jeune à l'Ecole polytechnique, Ludovic Ville en sortit, en 1839, avec un des premiers numéros, pour rentrer dans l'Ecole des mines. En 1847, il fut attaché au service de l'Algérie. Il consacra toute son activité à l'étude du sol de cette importante colonie française et remplit dans ce pays les fonctions d'inspecteur général des mines jusqu'en 1877. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1854, Ludovic Ville qui avait été nommé ingénieur en chef dans l'arrondissement minéralogique de Carcassonne, en 1860, vit plus tard ses services récompensés par sa promotion au grade d'officier de la Légion d'hon-

neur. Parmi les divers ouvrages qu'il a publiés et qui sont consultés avec fruit par toutes les personnes s'intéressant aux questions minéralogiques, il convient de citer : *Recherches sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Oran et d'Alger*, 1853 ; *Notice minéralogique sur les provinces d'Oran et d'Alger*, avec carte géologique, 1861 ; *Voyage d'exploration dans les bassins du Hodna et du Sahara*, 1868 ; *Exploration géologique du Béni-Mزاب, du Sahara et de la région des steppes de la province d'Alger*, 1875. Ces quatre volumes ont été donnés par l'auteur au Conseil municipal, pour être déposés aux archives de sa ville natale. Ville est décédé, le 11 mai 1877, à Argeles (Hautes-Pyrénées). L'Algérie, son pays d'adoption, a donné son nom à un village de création récente : *Villemines*.

CASTELLO et LLOUQUET, *Rivesaltes*.

VILLOSLADA (Philippe de) fut nommé abbé de Saint-Génis-des-Fontaines en 1628, pour un espace de trois ans. Placé une seconde fois à la tête du même monastère en 1638, ce prélat, qui était un prédicateur remarquable, s'adonna, avec plusieurs religieux bénédictins, au ministère apostolique, au sein de la garnison militaire de Perpignan. Philippe de Villoslada mourut dans cette ville, le 24 octobre 1639, avec sept autres moines de l'Ordre de Saint-Benoît, qui entendaient les confessions des soldats atteints d'épidémie, à l'hôpital de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 443. — *Gallia christiana*, VI, col. 1108.

VIVER (Pierre del), damoiseau, acquit par voie d'héritage le château et la seigneurie de Calce que lui transmièrent les chevaliers Arnaud et François de Verniola. Ce dernier avait servi à ses frais dans toutes les expéditions du roi Alphonse le Magnanime. Il mourut glorieusement dans un combat naval. C'est en considération des services de François de Verniola que la reine Marie, en 1432, réduisit à cinquante livres les droits de mutation du fief de Calce en faveur de Pierre del Viver.

Archives des Pyr.-Or., B. 254, 268.

VIVER (Guillaume del), damoiseau, possédait la seigneurie de Calce, sous la domination de Louis XI en Roussillon. En 1480, le Procureur royal paya à Guillaume del Viver, des rentes sur les aides et les impositions de la ville de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 311.

VIVER (Jacques del) était seigneur de Calce au début du xvr^e siècle, sous le règne de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon.

Archives des Pyr.-Or., B. 357, 418.

VIVER (François del), seigneur de Calce, donna son adhésion à la confrérie naissante de Saint-Georges que la noblesse roussillonnaise fonda à Perpignan, le 3 août 1562. Il eut un fils Séraphin, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 374.

VIVER (Séraphin del), fils et héritier du précédent, était en possession de la seigneurie de Calce, dès l'année 1572. Il épousa Anne la fille aînée de Gérard de Sant-Marti, qui lui apporta en dot les fiefs de sa famille, c'est-à-dire les lieux de Maureillas et de Saint-Martin de Fenouillar. A sa mort, Séraphin del Viver laissa trois enfants : Thadée qui fut son héritier ; Joseph qui devint plus tard archidiacre de Vallespir, puis évêque élu d'Elne, et Jeanne, qui se maria à François de Tamarit, domicilié à Barcelone.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 813.

VIVER (Thadée del), fils aîné et héritier du précédent, réunit sous son nom les fiefs de Calce, de Maureillas et de Saint-Martin de Fenouillar. Il contracta alliance, en 1610, avec Marie, la fille de Jacques Alemany de Descallar, domicilié à Manresa, qui était seigneur des châteaux et lieux de Palmarola, Callus, Saint-Barthélemy del Grau, et de Marie de Lluçia. Thadée del Viver avait sa maison d'habitation à Perpignan, sur la rue d'Espira, là où se trouve actuellement la Trésorerie générale. Il descendit dans la tombe en 1638, laissant cinq enfants : Ignace, âgé de sept ans, dont la notice suivra ; Catherine, qui devint l'épouse de Gérard d'Oms (voir ce nom) ; Marie-Anne, qui contracta alliance avec Joseph de Pagès (voir ce nom), seigneur de Saint-Jean-pla-de-corts ; Françoise ; et Marie-Thérèse, chanoinesse au monastère de Saint-Sauveur. Thadée del Viver fut inhumé dans le sanctuaire de l'église du couvent des Grands-Augustins de Perpignan, qui était placée sous le vocable de Notre-Dame de Grâce, dans le caveau où ses aïeux étaient ensevelis. Son épouse, Marie, le suivit quelque temps après dans le tombeau. Elle mourut le 29 avril 1639.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 813.

VIVER (Joseph del), frère cadet du précédent, entra dans les ordres. Il ne tarda pas à être pourvu d'un canonicat au sein du chapitre de Saint-Jean, puis recueillit, en 1628, la succession de Montserrat Boixo à l'archidiaconé de Vallespir. Le 28 février de cette année-là, le nouvel évêque d'Elne, Lopez de Mendoza, envoya des lettres de procuration à Joseph del Viver, le chargeant de prendre possession du siège épiscopal en son nom. François Pérez Roy, qui fut nommé à l'évêché d'Elne le 21 janvier 1638, choisit l'archidiacre de Vallespir pour son vicaire général.

Joseph del Viver était, en outre, chancelier de l'Université de Perpignan. Il fut désigné par François Perez Roy comme son représentant au concile provincial qui se tint à Barcelone en 1640. Louis XIII, devenu maître du Roussillon en 1642, nomma le 13 avril 1643, Joseph del Viver au siège épiscopal d'Elne, à la place de Perez Roy, transféré à Cadix. Mais le Pape refusa de préconiser le nouvel élu pour une question de principe. Tant que la possession du Roussillon et de la Catalogne n'aurait pas été réglée par un traité entre Paris et Madrid, le privilège de la nomination aux dignités ecclésiastiques revenait au roi d'Espagne. Mazarin tourna la difficulté en faisant nommer par le chapitre de la cathédrale Joseph del Viver, vicaire capitulaire du diocèse d'Elne. Joseph del Viver ménagea toutes les susceptibilités des roussillonnais, en usant le moins possible de ses droits. Le chapitre d'Elne prit sous son administration, une influence tellement prépondérante qu'on l'aurait cru seul chargé des intérêts religieux. Le 3 avril 1645, Joseph del Viver publia une ordonnance afférente à la procession votive de la fête de saint François de Paule, et le 2 juillet 1647, il procéda à la visite canonique de l'église Saint-Jean de Perpignan. Mais sa situation était si effacée, qu'en 1648 Marca voulut, pour la relever, faire sacrer Joseph del Viver, évêque *in partibus*. Cette proposition ayant échoué, le vicaire capitulaire du diocèse d'Elne s'effaça plus encore. Il abandonna le parti de la France en 1652, trempa dans la conspiration tramée par Thomas de Banyuls dans le but de rendre le Roussillon à l'Espagne, puis se retira à Barcelone, où il fut pourvu d'un prieuré sous le vocable de sainte Anne. Après son départ, le diocèse d'Elne fut en proie aux troubles que suscitérent les rivalités des deux vicaires capitulaires Jérôme Léopart et Sébastien Garriga (voir ces deux noms) durant une période de seize ans (1653-1669). Des chagrins domestiques attristèrent les dernières années de l'existence de Joseph del Viver. Au mois de janvier 1650, il avait eu la douleur de perdre son neveu et pupille, Ignace, alors que ce dernier était à la fleur de l'âge et l'unique héritier mâle de la maison et du nom del Viver. Joseph del Viver finit ses jours à Barcelone, dans son prieuré de Sainte-Anne, vers l'année 1670.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 813, G. 26, 259. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — Abbé TORREILLES, *La vacance du siège d'Elne (1643-1669)*, dans le *XL^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

VIVER (Ignace del), neveu du précédent, naquit en 1631. A l'âge de sept ans, il perdit son père. Son oncle, le chanoine Joseph del Viver administra pour lui les seigneuries de Calce, de Maureillas et de

Saint-Martin de Fenouillar. Ignace del Viver descendit jeune dans la tombe. Il avait testé en 1650, la veille de sa mort. Ignace del Viver légua sa fortune à sa sœur, Marie-Thérèse, qui était chanoinesse de Saint-Sauveur à Perpignan. Celle-ci se retira à Barcelone, en 1653, à la suite de son oncle, le vicaire capitulaire d'Elne, Joseph del Viver. Elle ne retourna à Perpignan qu'en 1663, pour se faire restituer les biens de famille qui avaient été confisqués. Le 7 septembre 1663, elle prêta serment de fidélité au roi de France entre les mains de François Romanya, vignier de Roussillon et du Vallespir. Son cousin Thadée d'Oms del Viver attaqua le testament d'Ignace del Viver. Il invoqua le testament que son grand-père Thadée del Viver avait écrit en 1638, les dispositions de cet acte réservant les biens et les titres de famille aux descendants mâles des branches féminines de sa famille. Un accord eut lieu en 1665, entre Marie-Thérèse del Viver et Thadée d'Oms (voir ce nom). Celui-ci fut déclaré l'héritier de la maison del Viver, avec charge pour lui de porter le nom et les armes de cette famille.

Archives des Pyr.-Or., B. 401, E. (Titres de famille), 813.

VIVERS (Guillaume dez), chevalier, était seigneur du château de Vivers, situé près de Céret, au début du *xiv^e* siècle. Le roi Jacques I^{er} de Majorque lui concéda la juridiction criminelle sur le territoire de cette dernière localité.

Archives des Pyr.-Or., B. 190.

VIVERS (Bérenger dez), damoiseau, vivait vers le milieu du *xiv^e* siècle. Il tenait des fiefs à Céret, pour le vicomte de Roda, qui furent mis sous le sequestre par Arnaud Porta, régent de la Procuration royale du Roussillon et de Cerdagne, sous le règne de Pierre-le-Cérémonieux. Bérenger dez Vivers unit ses destinées à Arsende, la fille du damoiseau Pierre d'Urg.

Archives des Pyr.-Or., B. 107, 177, 185.

VIVERS (Guillaume dez), damoiseau, fut mis à la tête de la châtelanie de Puyvalador par le roi d'Aragon, Jean I^{er}. Au *xv^e* siècle, la famille roussillonnaise de Vivers ou dez Vivers se divisait déjà en diverses branches qui étaient établies à Pia, Alénia, Château-Roussillon, Palau-del-Vidre et Canet.

Archives des Pyr.-Or., B. 147.

Famille dez Vivers, de Pia

VIVERS (Bernard dez) remplissait la charge de bailli à Pia, en 1402. Comme tel, il défendit les intérêts de François de Conzie, archevêque de Narbonne et seigneur de Pia, contre Martin Garcia, sous-col-

lectionneur des décimes ecclésiastiques, qui réclamait le paiement de la taxe imposée au fief de Pia. Le montant s'élevait annuellement à la somme de 37 livres, 3 sols, 6 deniers. Bernard dez Vivers fit opposition à l'imposition, et expliqua son refus de paiement, en disant que l'archevêque de Narbonne était déjà exempté des décimes par les privilèges de son église. Il ajouta encore que le château de Pia était un bien séculier, puisque les prédécesseurs de François de Conzie l'avaient acquis d'une personne laïque.

Archives des Pyr.-Or., B. 180.

VIVERS (Cyr dez), damoiseau domicilié à Pia, suivit le roi Alphonse V dans l'expédition militaire du royaume de Naples. En 1464, le Domaine saisit à la veuve de Cyr dez Vivers les censaux qu'elle percevait sur des propriétés situées à Perpignan, à proximité du Pont de la Pierre.

Archives des Pyr.-Or., B. 408, E. (Titres de famille), 811.

VIVERS (Arnaud-Cyr dez) fut nommé régent de la châtellenie et du bailliage de Salses par la reine Marie, après le décès du chevalier Bérenger Batllé. Une lettre de cette souveraine lui accorda l'autorisation d'exporter à Barcelone le blé de sa récolte du Roussillon, qui était nécessaire à la sustentation des familiers de sa maison.

Archives des Pyr.-Or., B. 253, 255, 274, 281.

VIVERS (François dez), élu abbé d'Arles en 1441, gouverna cette abbaye jusqu'en 1453. Ce prélat éprouva des difficultés au moment de l'entrée en possession de sa dignité ecclésiastique. Il fallut que la reine Marie adressât une lettre aux religieux bénédictins d'Arles pour maintenir François dez Vivers à la tête de leur monastère.

Archives des Pyr.-Or., B. 262. — *Gallia christiana*, VI, col. 1092.

VIVERS (Michel dez), damoiseau domicilié à Pia, vivait dans la première moitié du xvr^e siècle. Il avait épousé Isabelle N, dont il eut un fils, du même nom que lui. Michel dez Vivers testa en 1553.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 811.

VIVERS (Michel dez), fils du précédent, contracta alliance, en 1555, avec Stéphanie Forner, fille de Marcel Forner. Philippe II devait confier, dix ans plus tard, à celui-ci, la châtellenie de Bellegarde. Michel dez Vivers mourut peu de temps après son mariage, laissant un enfant appelé Pierre, qui fut placé sous la tutelle de son grand-père maternel, Marcel Forner.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 811.

VIVERS (Pierre dez), chevalier, fils et héritier du précédent, testa le 27 avril 1573. Etant mort jeune, il légua tous ses biens à sa mère Stéphanie, qui avait convolé en secondes noces avec Michel Giginta.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 811.

Branche des seigneurs d'Alénia

VIVERS (Arnaud dez), fils de Bérenger dez Vivers, seigneur d'Alénia, épousa, en 1422, la fille de Raymond Thomas, de Canet, qui était déjà veuve d'Honoré Savarres.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 811.

VIVERS (Thomas dez), seigneur d'Alénia, remplissait la charge de viguier de Roussillon et Vallespir, en 1462, dès les premiers temps de l'annexion du Roussillon à la couronne de France. Il exerçait, en 1470, l'office de lieutenant du bailli de Perpignan. Mais après l'entrée des troupes de Louis XI en Roussillon (1475), Thomas dez Vivers, comme les autres membres de sa famille, soutint la politique du roi d'Aragon. Il fut dépossédé de ses fiefs et obligé de quitter le pays natal. A sa mort, il laissa un fils Gaspard, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 279, 283, 409, 410.

VIVERS (Gaspard dez), fils du précédent, recouvra, en 1493, la seigneurie d'Alénia dont son père avait été précédemment dépouillé. Il contracta alliance avec Catherine N. qui lui donna deux enfants : Bernard, son héritier, dont la notice suit, et Raphaëlle, épouse de François Grimaud. Gaspard dez Vivers convola en secondes noces avec Marie Paulet, veuve et héritière de Jean Paulet. A sa mort, survenue vers 1560, cette dernière laissa son patrimoine à Bernard dez Vivers.

Archives des Pyr.-Or., B. 414, 416, E. (Titres de famille), 811.

VIVERS (Bernard dez), fils et héritier du précédent, seigneur d'Alénia, figura dans les rangs des nobles roussillonnais qui fondèrent à Perpignan la confrérie de Saint-Georges, le 3 août 1562. Il épousa Anne Mascaros et de cette union naquirent deux filles : Ursule et Jérachine. Devenu veuf, Bernard dez Vivers unit ses destinées à Isabelle de Taqui, fille de Jean de Taqui, dont il eut un fils, François, décédé sans descendance, et une fille, Barthélemine. Le 1^{er} mars 1573, Bernard dez Vivers vendit à Louis de Çagarriga (voir ce nom), seigneur de Pontos, le lieu et le château d'Alénia, pour la somme de 6.500 livres. Bernard dez Vivers qui portait le nom et les armes de la maison Paulet (voir l'article Jean Paulet) mourut en 1586. Il fut inhumé dans le caveau de famille qui

était creusé à l'église Saint-Jean de Perpignan, sous la chapelle de Saint-Gaudérique et de Saint-Blaise.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 811.

*Branche des Procureurs royaux,
seigneurs de Château-Roussillon*

VIVERS (Michel dez), chevalier roussillonnais, fut honoré de la confiance de Louis XI qui l'investit, le 18 octobre 1465, de l'importante charge de Procureur royal de Roussillon et de Cerdagne, en remplacement de Pierre Granier. Ce souverain reconnaissant les services que Michel dez Vivers rendait à sa cause, lui fit donation, le 11 juillet 1467, des biens et de l'héritage de Bernardine, fille de feu Jean Puig, de Bagá. Il l'exempta aussi des impositions et des subsides levés sur les habitants de Perpignan. Le Procureur royal de Roussillon suivit exactement la même politique que Bernard d'Oms, gouverneur des comtés, bien que la correspondance échangée entre ces deux personnages laisse transpirer une certaine divergence d'opinions et de caractère. Le 17 avril 1469, Bernard d'Oms écrivait à Michel dez Vivers pour lui transmettre des lettres patentes de Louis XI lui intimant l'ordre « de faire mettre en armes tous les nobles, chevaliers, gentilshommes et autres personnes quelconques tenant des fiefs honorés pour le dit seigneur en ses dits comtés ». Le gouverneur du Roussillon ordonnait en conséquence au Procureur royal de fournir le mémorial et le nom de tous ceux qui détenaient des fiefs royaux, en extrayant cette nomenclature des livres et des registres du Domaine. Le même jour, Michel dez Vivers répondit à Bernard d'Oms qu'il lui était impossible d'obtempérer à ses ordres. Il se prétendit lié par un serment de fidélité vis-à-vis du roi de France. C'est à la personne du souverain ou à son délégué officiel qu'il se croyait seulement obligé de communiquer les secrets du patrimoine royal. Comme il ne constait nullement à Michel dez Vivers que Bernard d'Oms fut pourvu de semblables pouvoirs, le Procureur du Roussillon n'accéda nullement aux injonctions du gouverneur. Ce dernier entra alors dans une grande colère. Le 28 avril 1469, il adressa à Michel dez Vivers une missive par laquelle il lui enjoignit sous peine de confiscation de corps et de biens « de faire et de préparer pour le huitième jour du mois de mai prochain une lance complète et en bon ordre et à point, pour venir avec (les troupes du gouverneur) vers la Cerdagne selon le plaisir et mandements du seigneur roy. » Le lendemain, Michel dez Vivers répondit qu'il ne pouvait croire que Bernard d'Oms eut commission ou ordre de Louis XI capable d'astreindre le Procureur royal aux prescriptions du gouverneur. La peine dont celui-ci le menaçait était con-

traire au stil du royaume et spécialement des comtés. Le Procureur ne pouvait être obligé à suivre un chef de guerre avec « une lance fournie », occupé comme il l'était de l'administration de son office, qui l'obligeait d'ailleurs à aller seulement auprès de Sa Majesté ou à la Chambre des Comptes. Il n'y avait donc pas lieu de présumer que le roi eût donné aucun ordre qui put le concerner particulièrement dans le cas dont il s'agissait. Il ne voulait obéir qu'aux ordres que le roi pourrait donner à cet égard. Michel dez Vivers complota en 1472 avec son frère Antoine, seigneur de Château-Roussillon, contre la domination de Louis XI. Il fut un des principaux défenseurs du roi Jean II d'Aragon, après l'entrée de ce prince dans la ville de Perpignan (1^{er} février 1473). Le 14 mars 1475, le roi de France s'empara de nouveau de la capitale du Roussillon, et Michel dez Vivers fut livré comme ôtage à Louis XI. Il ne retourna plus dans son pays natal. Michel dez Vivers avait épousé en 1466, Raphaëlle, fille de Bernard de Labian, damoiseau qui était domicilié à La Bisbal. De cette union étaient issus le Procureur royal Jean dez Vivers, et Gabriel dez Vivers, prévôt de Canohès et chanoine d'Elne, dont les notices suivront.

Archives des Pyr.-Or., B. 288, 289, 291, 292, 408, 409, 410.

VIVERS (Antoine dez), frère du précédent, contracta mariage, en 1466, avec Grimalde, fille unique de Jean Grimaud et héritière de la seigneurie de Château-Roussillon. « Il ne paraît pas, raconte l'historien Bernard Alart, que l'époux de Grimalde ait accepté aucun emploi de Louis XI; mais dès 1465, son frère aîné, le chevalier Michel dez Vivers était procureur royal des fiefs dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne. Une vaste conspiration se préparait contre la domination française, et les principaux conjurés, Charles d'Oms, Pierre d'Ortaffa et les deux frères Antoine et Michel dez Vivers, craignant sans doute les révélations d'un certain Terrades de Perpignan arrêté le 10 avril 1472, se répandirent dans la campagne et se saisirent des châteaux de Força-Réal, Rodès, Corbère, Castellnou et Laroque d'où ils firent une guerre de guerillas contre les troupes et les partisans de la France. Antoine dez Vivers s'établit à Força-Réal et saisit toutes les occasions de faire payer aux habitants de Millas les sympathies que cette ville ne cessa de montrer à cette époque pour l'administration française. Tous les moyens semblaient bons aux chefs de bande roussillonnais, dès qu'il s'agissait des partisans de la France. C'est ainsi qu'à la date du 25 mars 1473, « Guillem Carbonnell, tisserand de Perpignan, reconnaît devoir à l'honorable donzell Antoine dez Vivers 160 florins d'or et de bon poids, en raison du rachat et composition des personnes

des fils de Guillem Cirach, de Raymond Boher, et d'un certain Roger, tous de Millas, que le dit donzell retient comme prisonniers de bonne guerre; promettant de payer ladite somme à l'instant même, ou, au plus tard, dix jours après leur délivrance, dans la ville de Perpignan, ou en tout autre lieu à son choix. » Toutes les populations se soulevaient d'ailleurs au cri d'Aragon, et lorsque le roi Johan II eut quitté Barcelone (29 décembre 1472) pour soutenir l'insurrection qui se faisait en son nom, il trouva à Castello d'Empuries (11 janvier 1473) les consuls et délégués d'Argelès et ceux d'Arles (18 janvier) qui imploraient sa protection et lui offraient les clefs de leur ville. Elne ouvrit aussi ses portes, et le roi ayant pénétré dans Perpignan le 1^{er} février suivant, la garnison française eut à peine le temps de se réfugier au château. Les partisans d'Aragon rejoignent le roi à Perpignan, et les deux frères de Vivers figurent parmi ses principaux défenseurs. Mais lorsque cette ville fut obligée de rouvrir ses portes aux armées de Louis XI après un siège de plus de deux ans (14 mars 1475), Michel de Vivers fut livré comme ôtage au roi de France, tandis que son frère se retirait avec les troupes aragonaises de l'autre côté des Pyrénées. Les individualités provinciales ont disparu depuis longtemps au sein de l'unité française, et l'on ne peut que déplorer et condamner aujourd'hui la prise d'armes et les excès des patriotes roussillonnais, en ajoutant le crime de lèse-majesté et de félonie, à la charge de plusieurs d'entre eux qui avaient faussé la foi jurée. Mais il ne faudrait pas connaître le cœur de l'homme pour croire qu'un simple protocole, à l'aide duquel Louis XI s'était adjugé le Roussillon, pût étouffer l'esprit de nationalité chez nos ancêtres, aigris et humiliés de devenir français malgré eux. Trop de consanguinités liaient alors les catalans des deux versants des Pyrénées; ils se levèrent tous au nom du roi d'Aragon et donnèrent leur sang et leur fortune à la patrie roussillonnaise, que la plupart d'entre eux ne revirent jamais. Ne sont-ils amnistiés, d'ailleurs, par l'infamante politique de l'ennemi qu'ils combattaient? Qu'on lise, en effet, les instructions données par Louis XI au sire du Bouchage, au mépris de tous les articles de la capitulation de Perpignan: « Mettra tous les nobles qui se sont armés contre le roy dehors, et donnera leurs héritages à ceux qu'ils seront bien aigres, pour garder que les gentilshommes ne retournent plus au pays (23 mars 1475)... — On m'a dit que d'Ortaffa et Vivers sont retournés... Si vous pouvez m'en venger, vengez-m'en, sinon faites-les déloger... Faites écrire en un beau papier tous ceux qui ont été et seront désormais traîtres dedans la ville,... et les laissez à Boffile, au Poulailler, ou à celui que vous laisserez gouverneur par delà,

afin que si, d'ici à vingt ans, il y en retourné nuls, qu'ils leur fassent couper les têtes. » Et enfin, par un dernier courrier: « M. du Bouchage, j'avais oublié de vous écrire ce qui suit: Premièrement, voyez si vous ne pourriez pas faire piller par le menu peuple les maisons des gens que vous chasserez, ou au moins d'Antoine Duvivier et d'aucuns gros qui sont les plus traîtres; alors la commune ne consentirait jamais à laisser remettre le roi d'Aragon, et elle y ferait meilleur gué que nous. C'est le plus grand service et la plus grande sûreté que vous pussiez me donner en Roussillon... car ceci me semble très bon, et vous pouvez savoir que je l'ai fait faire à Puycerda par Mercadier et ses partisans. » Malgré la recommandation royale, l'héritage d'Antoine de Vivers ne fut pas pillé, et le gouverneur du Roussillon préféra le donner à un de ces capitaines bien aigres désignés par Louis XI lui-même pour se partager les dépouilles des traîtres roussillonnais. Le noble et magnifique sire Regnault du Chesnay était venu en Roussillon, en 1475, avec le simple titre de seigneur de Vilansen et Camerleng du roi Très-Christien. Par ses instructions du 23 mars de la même année, Louis XI lui avait donné le commandement des Capitaineries de Salses et de Leucate, en ajoutant: « Du Bouchage fera venir la femme de Philippe Albert et sa fille, pour pourchasser sa délivrance; et si le Poulailler la veut avoir en mariage il l'aura, sinon, Regnault du Chesnay l'aura. » Nous ne savons ce que devint la fille de Philippe Albert; mais il ne s'agissait ici que de sa riche succession, comprenant presque toutes les dépendances roussillonnaises de l'ancienne vicomté de Roda, avec les villes de Céret, Millas, Rayners, etc., qui devinrent le partage de François de Perellos dit de Fonollet. Du Chesnay dut se dédommager d'un autre côté, et obtint pour sa part, en don gracieux du roi, tous les biens et droits de François de Bach, donzell de Salses, de feu Jean Blanca, bourgeois de Perpignan, de Pierre d'Ortaffa, d'Antoine de Vivers et de son épouse. C'est à ce dernier titre, que Regnault du Chesnay se dit souvent seigneur de Castell-Rossello, et nous le retrouvons encore avec tous ces titres et possessions, représenté à Salses par le donzell Jean de Launay, son lieutenant, à la date du 14 mai 1493. Après la reddition de Perpignan, Louis XI avait bien promis de faire couper la tête à de Vivers si, d'ici à vingt ans, il retournait dans cette ville. Il est probable, en effet, que le grand traître n'aurait jamais revu son pays, si Louis XI eût vécu jusque-là; mais son fils Charles VIII ayant restitué le Roussillon et la Cerdagne au roi Ferdinand qui en prit possession au mois d'octobre 1493, Antoine de Vivers recouvra purement et simplement ses biens et ceux de sa femme, et nous le voyons, dès le 14 octobre de la

même année, avec le titre de Procureur royal dans les deux comtés au nom de Sa Majesté Catholique. » Ferdinand I^{er} lui confia aussi la mission de recouvrer les biens provenant des personnes condamnées pour crime d'hérésie ou d'apostasie, confisqués au profit du Domaine royal. Durant la peste de 1494, qui fit des ravages dans la cité de Perpignan, Antoine dez Vivers se retira à Puigcerda. Le 10 juillet de cette année-là, il écrivait au notaire Raymond Doria, pour le prier d'apporter dans cette ville de Cerdagne tous les titres et les documents relatifs au renouvellement des papiers-terriers du Patrimoine royal. En 1495, le roi d'Aragon manda à Michel dez Vivers et au Gouverneur du Roussillon Pierre d'Ortaffa, d'organiser la défense militaire du pays. Ce prince donna ordre de faire des levées de troupes dans toute la région, d'après le système pratiqué en Castille, comme aussi de travailler aux fortifications de Perpignan, de Salses ou autres places fortes de la frontière, en prévision d'une guerre avec la France. Il exigea qu'on pourvut au logement des cent lances envoyées pour la défense du Roussillon. Le 13 août 1499, le roi Ferdinand donna provision à Antoine dez Vivers pour livrer deux cents livres à Bernard Boyl, abbé de Cuxa, qui se disposait à réparer les officines et le clocher de son monastère. Le Procureur royal devint l'objet des libéralités de son souverain. Indépendamment des rentes qu'il percevait sur le douaire de la reine de Sicile, Antoine dez Vivers obtint, du roi d'Aragon, 182 ducats d'or sur les revenus royaux du marquisat d'Oristanni et du comté de Gocian, dans l'île de Sardaigne. Ferdinand I^{er} le fit venir à la cour et il lui octroya en même temps la somme de 100 ducats d'or pour subvenir aux frais du voyage. Antoine dez Vivers continua toutefois l'exercice de ses fonctions à la tête de la Procuration royale, jusqu'au jour de sa mort, survenue le 21 mai 1507. Il était décédé sans enfants. Son neveu Jean dez Vivers fut son héritier universel, et sa veuve, Grimalde, continua à porter le titre de dame de Château-Roussillon. « Cette seigneurie, dit Alart, passa désormais, on ne sait comment, à une famille bourgeoise de Perpignan, celle des Canta qui avait acquis une certaine importance par ses spéculations financières et par les charges qu'elle avait occupées dans l'administration municipale. »

Archives des Pyr.-Or., B. 302, 340, 342, 343, 347, 348, 352, 357, 416. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

VIVERS (Jean dez), neveu et héritier du précédent, était fils de Michel dez Vivers, le Procureur royal que Louis XI avait banni du Roussillon, en 1475, après la reddition de la ville de Perpignan. En 1486, Jean dez Vivers épousa Elisabeth-Marguerite

de Vilafranca, dame de Ponteilla qui était déjà veuve du damoiseau Jean d'Oms. Ce chevalier vécut à la cour du roi d'Aragon où il exerçait les fonctions d'échanson. Le 21 mai 1507, jour du décès de son oncle Antoine dez Vivers, il fut appelé à recueillir sa succession à la tête du Patrimoine royal. Comme le nouveau Procureur royal ne résidait pas en Roussillon, un parti d'opposition se forma contre lui, et le lieutenant-général de Catalogne alla jusqu'à rendre une sentence par laquelle il lui interdisait l'accès des comtés de Roussillon et de Cerdagne, et l'exercice même de ses fonctions. Le roi d'Aragon, qui avait nommé Bernard Terre à sa place, annula d'abord cet arrêt ; puis une sentence des juges des griefs décida que Jean dez Vivers devait être réintégré dans ses fonctions de Procureur. Une lettre de Charles-Quint porta nouvelle suspension de Jean dez Vivers. Son gendre, Bernard Albert, fut d'abord nommé à sa place ; mais Jean dez Vivers ne tarda pas à prendre la direction de l'administration du Domaine. Une grave accusation de concussion pesa bientôt sur lui. Il fut alors mis dans l'obligation de donner sa démission, et Charles-Quint plaça à la tête de la Procuration royale du Roussillon, François Agosti, commandeur de l'Ordre de Calatrava. Jean dez Vivers mourut assassiné par une bande de brigands, en compagnie de Jean d'Ortaffa, abbé de Valbonne. « Il avait fait son testament à Barcelone, le 9 janvier 1518, dit B. Alart. Il avait à cette époque un fils nommé Onuphre-Cyr, encore mineur, à qui il destinait sa succession, comme le prouve un acte du 17 avril 1521 par lequel Galdéric Colomer, de Ponteilla, reconnaissait qu'il avait fait de grandes pertes pour avoir fourni caution de 50 charges de blé à un négociant de Perpignan ; il ajoutait que le chevalier Jean dez Vivers, seigneur usufruitier de Ponteilla, avait racheté sa dette par esprit de charité et comme il ne pouvait s'acquitter autrement envers lui, il faisait vente de tous ses biens au dit Onuphre-Cyr ou à Jean dez Vivers, son père ou curateur. Il existe aussi un privilège royal accordé à *mossen Nofre Vivers*, en date du 31 mai 1518, mais cet enfant mourut sans doute avant son père (1522), dont toute la succession passa à sa fille Catherine-Louise dez Vivers de Vilafranca, qui avait épousé Bernard Albert. » Le 1^{er} mars 1527, la Royale Audience de Barcelone condamna la Ville de Perpignan à payer une indemnité de trois cents ducats à la veuve de Jean dez Vivers, qui avait servi de caution aux consuls de Perpignan pour les frais d'un procès soutenu par les habitants de Perpignan contre le tribunal de l'Inquisition. La réclamation des Perpignanais ne portait que sur les dommages soufferts à cette occasion par le syndic ou représentant de la commune. C'était maître Antich Periz, notaire public de leur ville, qui repré-

sentait la cité dans ce procès. Sa qualité de syndic ne l'avait pas préservé de certains légers désagréments, car l'Inquisition le fit tout d'abord arrêter et emprisonner au Castillet, puis à Barcelone, où il fut détenu pendant plus de vingt mois.

Archives des Pyr.-Or., B. 295, 345, 347, 349, 353, 354, 356, 357, 416, 417, 418. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 2^e série.

VIVERS (Gabriel dez), frère du précédent, embrassa l'état ecclésiastique. En 1503, il possédait un bénéfice en l'église Saint-Jacques du château de Cortsavi. L'année suivante, Gabriel dez Vivers était titulaire de deux bénéfices royaux, fondés l'un à Sainte-Claire de Perpignan, l'autre en la chapelle du château de Tautavel. Il obtint dans la suite la pré-vôté de Canohès et un canonicat à Elne.

Archives des Pyr.-Or., B. 347, 352, 416.

*Branche de la maison dez Vivers
fixée à Palau-del-Vidre*

VIVERS (Raymond dez), damoiseau, était propriétaire d'un four à verre dans la localité de Palau-del-Vidre, durant la première moitié du x^v^e siècle. Vers le mois de mai 1442, les leuders royaux du Boulou voulant soumettre aux droits ordinaires les articles en verrerie qui passaient par leur leudaire, saisirent au nom du roi un chargement de verre appartenant aux nommés Jacques Robiola et Jean Blanquet, de Palau, et le Procureur du Domaine royal ordonna la mise en vente des objets saisis. Les consuls de Palau-del-Vidre protestèrent contre cette violation de leurs privilèges. Un procès s'engagea à cette occasion, dans lequel il fut exposé, d'une part, que le verre saisi au Boulou avait été fabriqué à Palau-del-Vidre et était la propriété privée de Robiola et de Blanquet, vassaux de l'Ordre de l'Hôpital. De son côté le procureur fiscal fit valoir que cette propriété provenait non pas des hommes de l'Hôpital, mais du damoiseau Raymond dez Vivers, qui n'avait aucun rapport de dépendance avec l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui jouissait, en outre, de privilèges personnels étrangers aux franchises des Hospitaliers. Il ajouta qu'il était de notoriété publique que seul, Raymond dez Vivers, possesseur du four à verre, pouvait réclamer la propriété des articles saisis. « La possession d'un four à verre à Palau-del-Vidre, par un damoiseau, observe avec raison B. Alart, ne prouve rien quant à la considération dont l'industrie verrière pouvait jouir dans l'ancien Roussillon. C'était une simple spéculation industrielle et rien ne peut assimiler ces damoiseaux-propriétaires aux gentilshommes-verriers qui existaient alors en France et dont on peut trouver un seul exemple connu à Perpignan, en 1476, lorsque ce pays était

sous la domination française. » Raymond dez Vivers eut pour fils et successeur, Jean, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 388, 406. — ALART, *L'ancienne industrie de la verrerie en Roussillon*, dans le XX^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

VIVERS (Jean dez), fils et successeur du précédent, épousa une demoiselle de la maison de Taqui qui lui donna une fille, Madeleine, laquelle contracta alliance, en 1493, avec Pierre-Arnauld d'Oms, seigneur de Villelongue-de-la-Salanque. Resté veuf, Jean dez Vivers convola en secondes noces avec Yolande Batlle, une des enfants de Georges Batlle, co-seigneur de Castellnou. Celle-ci était veuve en 1503.

Archives des Pyr.-Or., B. 416, E. (Titres de famille), 811.

Branche de la maison dez Vivers fixée à Canet

VIVERS (Bérenger dez), damoiseau, était domicilié à Canet sous le règne de Louis XI. Il eut pour héritiers, son fils Arnaud, décédé sans descendance à Canet, en 1501, et ses filles Anne et Françoise. Celle-ci devint l'épouse de Jean Aybri (voir ce nom).

Archives des Pyr.-Or., B. 412, 414, 416, E. (Titres de famille), 811.

VIVES (François) fut nommé châtelain de Força-Réal par Pierre le Cérémonieux en 1345.

Archives des Pyr.-Or., B. 97, 100.

VIVES (Jacques) était abbé du monastère de Notre-Dame d'Arles en 1486.

Gallia christiana, t. VI, col. 1092.

VIVIER (Alexandre du), seigneur d'Ausieras et d'autres lieux, acquit par voie d'achat, le 3 mai 1662, le château avec le territoire de Tautavel, ainsi que les justices de Vingrau, d'Emmanuel d'Oms de Cabrera, pour le prix de 2250 doubles. Il en prit possession le 7 mai de cette année-là, et tradition du fief lui fut faite par Thadée del Viver d'Oms, qui avait reçu procuration d'Emmanuel d'Oms de Cabrera. Alexandre du Viver ne tarda pas à descendre dans la tombe, car dès le 3 juin 1664, son neveu Henry du Vivier, seigneur de Rasiguères, prit possession, à titre d'héritier, du château et du lieu de Tautavel.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 814.

VIVIER (Henri du), neveu et héritier du précédent, était le fils aîné de Guillaume du Vivier, seigneur de Rasiguères, et d'Anne de Verniole. Ce chevalier portait le titre de baron et seigneur du Vivier, Rasiguères, Montfort. Il était gouverneur du château de Puylaurens et il établit sa résidence au château de Tautavel à la mort de son oncle, Alexandre du

Vivier. Henri du Vivier fut un des gentilshommes du diocèse d'Aleth que poursuivit et atteignit l'évêque janséniste Nicolas Pavillon. « Entre tous les nobles, écrit M. le chanoine Torreilles, se faisait remarquer par ses débauches et ses vexations, noble Henri du Vivier, seigneur de Rasiguères et autres lieux. Pavillon ouvrit une enquête, constata que, dans plusieurs villages, il tenait des entremetteuses connues, patentées, chargées de racoler femmes et filles, de gagner les unes par de l'argent, les autres par les menaces, ce qui avait causé beaucoup de désordre dans les familles... L'évêque prévint le coupable qui, d'abord, promit repentance... La promesse n'ayant pas été tenue, l'évêque excommunia publiquement, le 11 septembre 1661, noble Henri du Vivier... » Celui-ci, de concert avec d'autres gentilshommes frappés par Pavillon, en appela de la sentence au vice-général de Toulouse, qui administrait le diocèse au nom de Marca. Le tribunal ecclésiastique releva Henri du Vivier et quelques autres seigneurs de la sentence d'excommunication. Encouragés par cette indulgence, les condamnés se concertèrent et formèrent ce qu'on appela le syndicat des gentilshommes Alétiens. « Ce syndicat, raconte M. le chanoine Torreilles, recueillit une quarantaine d'adhésions dans la noblesse du diocèse et, parmi les pauvres gens, plus de cent quarante dépositions. Gentilshommes et vassaux protestaient contre les sévérités de Mgr d'Aleth, lui reprochaient d'abuser de son autorité épiscopale pour interdire les sacrements, imposer des pénitences publiques, défendre les plaisirs les plus légitimes, bref rendre la vie insupportable. Puis, quand le dossier fut complet, l'on porta l'affaire devant le parlement de Toulouse. Pavillon ne s'effraya pas plus des sentences du vicaire-général de Toulouse que de l'appel au parlement de cette ville. Au nom de la morale et du droit, il déclara les sentences du vicaire-général nulles, insupportables et abominables... Débarrassé ainsi du vicaire-général, il échappa au parlement de Toulouse, en faisant évoquer l'affaire devant celui de Grenoble, sous prétexte que le premier était trop intéressé pour se montrer impartial. En règle avec le droit ecclésiastique et avec le droit civil, Pavillon reprit plus vigoureusement que jamais les rênes de l'administration diocésaine. On le vit traquer vivement les nobles coupables, quelles que fussent leur fortune et quelques grandes que fussent les influences mises en jeu. N'alla-t-il pas jusqu'à refuser la sépulture dans l'église de Rasiguères au fils du seigneur du lieu qu'il avait interdit?... En 1666, le syndicat des gentilshommes menaçait de se disloquer, par suite de l'éloignement des plus entêtés et de la conversion de quelques autres. « Ne trouvant point de prestres dans le diocèse d'Aleth qui le

voulut souffrir dans l'église, la honte a obligé M. de Rasiguères — écrit Ragot (*auteur d'un factum laudatif pour Pavillon*) — de s'en séparer. Il a passé depuis un hyver à Perpignan, et un autre à Ille dans le Roussillon, où il a continué ses débordemens, et on a sceu qu'en cette dernière ville, on l'avoit voulu jeter dans un puits allant ou revenant d'un lieu de débauche. » Henri du Vivier avait contracté alliance avec Anne-Marie de Minut. Celle-ci mit au monde un garçon : Alexandre, dont la notice suivra, et deux filles : Marie-Thérèse, mariée en premières noces, le 26 janvier 1686, à Henri de La Revertière, chevalier, maréchal de bataille, lieutenant pour le roi au gouvernement de Perpignan, décédé en 1690, et en secondes noces à Jean-Vincent de Maurès de Malaratic, lieutenant pour le roi au gouvernement de Perpignan ; Marthe, épouse de Sylvestre de Bruelh, seigneur de Montesquieu et gouverneur de Bellegarde. Henri du Vivier mourut en 1697.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 814. — Abbé TORREILLES, *L'administration janséniste du diocèse d'Aleth par Nicolas Pavillon*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. III.

VIVIER (Alexandre du), frère du précédent, seigneur de Montfort, était capitaine au régiment Royal-Roussillon, lorsqu'il unit ses destinées, le 12 novembre 1670, à celles de Marie d'Ortaffa, fille unique et héritière de Raymond d'Ortaffa, seigneur d'Ortaffa et d'Eus. Des lettres-patentes de Louis XIV, données à Saint-Germain-en-Laye, le 14 novembre 1674, firent don à Alexandre du Vivier de la seigneurie de la Clusa, confisquée à François Puig y Terrats, qui avait été décapité à Perpignan pour crime de lèse-majesté. Alexandre du Vivier avait le grade de major au régiment de cavalerie du comte de Bret, en 1676. De l'union qu'il avait contractée avec Marie d'Ortaffa était né un fils, Antoine, qui descendit dans la tombe le 16 février 1701, à peine âgé de dix-sept ans. A sa mort survenue en 1714, Alexandre du Vivier eut pour héritier son neveu, Alexandre du Vivier de Lansac, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 814.

VIVIER-LANSAC (Alexandre du), neveu et héritier du précédent, était fils d'Henri du Vivier, seigneur de Rasiguères et d'Anne-Marie de Minut. Il avait le grade de lieutenant du régiment de Languedoc, lorsqu'il épousa, le 19 avril 1672, Marie-Anne de Caramany, dont le père Joseph de Caramany était le chef, avec le titre de maréchal. Le 5 mai 1673, Marie-Anne de Caramany fit donation à son époux d'un régiment. En 1714, Alexandre du Vivier-Lansac hérita les seigneuries d'Ortaffa, la Clusa, Montfort, de son oncle Alexandre du Vivier, décédé sans des-

cendance mâle. Bonaventure d'Ortaffa (voir ce nom) assigna Alexandre du Vivier devant le Conseil Souverain. Un long procès s'ouvrit sur la possession des fiefs seigneuriaux annexés au patrimoine de la famille, dont la branche d'Ortaffa réclamait la propriété en vertu des testaments des ancêtres (voir les articles Bonaventure et Antoine d'Ortaffa). Les descendants d'Alexandre du Vivier de Lansac possédèrent les seigneuries d'Ortaffa et de la Clusa jusqu'à la venue de la Révolution de 1789.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 814.

VOLA (Jean) remplissait la charge de bailli de Perpignan, durant l'année 1356. Une ordonnance édictée par Pierre III, roi d'Aragon, le 27 novembre 1360, réduisit à un seul les deux offices de Procureur royal existant en Roussillon et en Cerdagne. Ce prince les plaça sur la tête de Jean Vola. A quelque temps de là, Pierre le Cérémonieux annexa à l'office de Procureur royal celui de maître des ports, des passagers et des objets prohibés. Jean Vola reçut mission de vendre, en 1368, les revenus que le roi percevait en Roussillon. Le produit de cette vente était destiné à payer la somme de 22.000 florins d'or dont Pierre le Cérémonieux était redevable à Bertrand Duguesclin, duc de Transtamare et comte de Longueville. Jean Vola était seigneur du lieu de Sainte-Eugénie.

Archives des Pyr.-Or., B. 105, 113, 118, 121, 262, 374, 380.

VOLA (Jean), bourgeois de Perpignan, vit sa maison incendiée par la population ameutée, le 1^{er} octobre 1415, parce qu'il logeait chez lui l'évêque de Calahorra, castillan d'origine. Le souvenir de ce sinistre s'est perpétué jusqu'à nos jours, par la dénomination de *Casas Cremades* qui fut donnée à la rue actuelle de l'Incendie, sur laquelle Jean Vola possédait sa maison d'habitation.

Archives des Pyr.-Or., G. 508.

VOLA (Pierre), bourgeois de Perpignan, vivait en 1423. Une lettre de la reine Marie lui fit défense

de prendre l'eau du nouveau ruisseau de La Garrigola pour l'arrosage du manse de Sainte-Eugénie. Pierre Vola eut pour fils Michel.

Archives des Pyr.-Or., B. 220, 262.

VOLA (Michel), bourgeois de Perpignan, fonda un bénéfice dans la chapelle Saint-Georges de l'église Saint-Jacques de cette ville. Il eut deux fils : Jean et Michel.

Archives des Pyr.-Or., B. 174, 257, E. (Titres de famille), 816.

VOLA (Guillaume), marchand de Perpignan, donna procuration, en 1470, pour recevoir de Ferdinand, roi de Sicile, mille florins d'or d'Aragon que Jean II lui avait prescrit de prendre sur les deux mille doubles vieilles de Castille, dont le roi de Sicile lui était débiteur.

Archives des Pyr.-Or., B. 204, 330.

VOLA (Jean), bourgeois de Perpignan, fils et héritier de Michel Vola, vivait en 1504. Il fut le père de Michel qui contracta alliance avec Augustine. De leur union naquit Jean Vola dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 416, E. (Titres de famille), 816.

VOLA (Jean) portait, en 1436, le titre de bourgeois de Perpignan. Il est qualifié de chevalier dans le contrat de mariage qu'il passa, en 1540, avec Louise Coronat, fille de Pierre Coronat, *mercader* de Perpignan. Jean Vola figure sur la liste des membres de la noblesse du Roussillon et du Conflent qui fondèrent la confrérie de Saint-Georges à Perpignan, le 3 août 1562.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 816.

VOLO (dez), nom d'une famille noble du Roussillon. Cf. les articles Dez Volo.

VOLONA (Jean) occupait l'emploi de maître des constructions en pierre du château royal de Perpignan, sous le règne de Pierre le Cérémonieux.

Archives des Pyr.-Or., B. 100, 121.

